

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2024



Délégation de Service Public
Ville de Vernon

Le stationnement qui fait bouger la ville

INDIGO

Table des matières

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	6
1.1	Qui sommes-nous ?	7
1.2	INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse.....	9
1.3	Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement	10
1.4	Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville	11
1.5	Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)	12
1.6	Accompagner le développement des mobilités décarbonées	12
1.7	Développer de nouveaux services de proximité	13
1.8	Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.....	14
1.9	La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables .	16
1.10	INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics	17
2.	LE CONTRAT	18
2.1	Le contrat.....	19
2.2	Vos interlocuteurs.....	20
2.3	Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings.....	21
	La formation de nos collaborateurs.....	23
2.4	La Relation client	24
	Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings	24
	L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue.....	29
	Relation client Parc Cœur de Ville	30
	Relation client parc Marché.....	31
	Relation client parc Collégiale	32
2.5	La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue.....	33
2.6	Les Services.....	37
	Service de Proximité	37
	Radio Indigo : Votre compagnon d'information et de divertissement dans les parkings INDIGO	37
	Zone deux roues motorisées	37
3.	DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION	38
3.1	Parc Cœur de Ville	39
	Descriptif	39
	Tarification	40
	Vandalismes.....	41
	Faits Marquants.....	41
	L'animation commerciale.....	42

INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympique et Paralympique de Paris 2024	42
Une communication renforcée pour une expérience client optimale.	43
3.2 Parc Marché.....	46
Descriptif	46
Tarification	47
Bornes de rechargement électrique.....	47
Faits Marquants	48
3.3 Parc Collégiale	49
Descriptif	49
Tarification	50
Vandalismes.....	51
Faits Marquants	51
3.4 Voirie.....	52
Tarification zone jaune.....	52
Tarification zone verte	53
Tarification zone kaki	54
Tarification zone violette	55
3.5 Vandalismes.....	56
3.6 Faits Marquants.....	56
4. MAINTENANCE & TRAVAUX.....	57
4.1 Maintenance des équipements.....	58
Équipement du Parc Cœur de Ville.....	58
Équipement du parc Marché	59
Équipement du Parc Collégiale.....	59
Équipement Voirie	59
4.2 Les Travaux	60
Travaux sur la Voirie.....	60
4.3 Veille de la structure.....	60
5. ANALYSES	61
5.1 Parc Cœur de Ville	62
Fréquentations horaires	62
Ticket moyen	63
Recettes horaires.....	64
Nombre d'abonnés	65
Abonnement moyen.....	66
Recettes abonnés	67

Conclusion	68
5.2 Parc Marché.....	69
Fréquentations horaires	69
Ticket moyen	70
Recettes horaires	71
Nombre d'abonnés	72
Abonnement moyen.....	73
Recettes abonnés	74
Conclusion	75
5.3 Parc Collégiale	76
Fréquentations horaires	76
Ticket moyen	77
Recettes horaires	78
Nombre d'abonnés	79
Abonnement moyen.....	80
Recettes abonnés	81
Conclusion	82
5.4 Recettes Voirie.....	83
Recettes horaires	83
Fréquentation et recette abonnés.....	86
Synthèse par zone	88
Analyse zone jaune (courte durée).....	90
Analyse zone verte (longue durée).....	93
Analyse zone kaki (Loubet et Bully)	97
Analyse abonnements zone violette	103
Focus zone kaki	100
Synthèse globale voirie.....	105
Synthèse globale abonnements	111
Analyse des paiements par l'application Indigo Neo.....	112
Contrôle du stationnement payant	113
6. PERSPECTIVES 2025	117
7. BILAN FINANCIER.....	119
7.1 Compte de résultat du contrat	120
7.2 Parc Cœur de Ville	122
Patrimoine	122
7.3 Parc Marché.....	123

Patrimoine	123
7.4 Parc Collégiale	124
Patrimoine	124
7.5 Voirie.....	125
Patrimoine	125
8. Annexes	126
8.1 Note financière	127
8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public.....	134
8.3 Annexes Parc Cœur de Ville	137
8.4 Annexes Parc Marché	145
8.5 Annexes Parc Collégiale	153

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Le stationnement se réinvente face aux défis urbains et environnementaux, évoluant vers des solutions durables et connectées. INDIGO, leader mondial, joue un rôle clé dans cette transformation. L'entreprise intègre la mobilité électrique avec des bornes de recharge, favorise l'intermodalité en transformant les parkings en hubs de mobilité, et mise sur les services connectés pour une expérience utilisateur optimisée. L'urbanisme durable est au cœur de sa stratégie, avec des parkings s'intégrant harmonieusement dans l'environnement urbain. INDIGO innove constamment, s'engage pour l'environnement et collabore avec divers acteurs pour une mobilité durable. Son expertise et son engagement font d'INDIGO un architecte de la mobilité urbaine de demain, façonnant des parkings intelligents et respectueux de l'environnement.

LE STATIONNEMENT QUI FAIT BOUGER LA VILLE

Au service de centres urbains apaisés et en mouvement

INDIGO



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



1.1 Qui sommes-nous ?

Fort de 60 ans d'expérience, INDIGO, acteur mondial du stationnement, simplifie la mobilité urbaine. Ses 10 000 collaborateurs s'engagent à offrir des solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins des villes et de leurs usagers. INDIGO, ancré dans son histoire, investit dans les technologies de pointe pour créer des espaces de stationnement intelligents et respectueux de l'environnement, améliorant ainsi la qualité de vie en ville.

NOUS PUISONS NOTRE EXPERTISE DANS NOTRE ANCRAGE HISTORIQUE



1964

GTM devient le premier concessionnaire d'un parc de stationnement public, le parc des Invalides.

1975

Première internationalisation pour Sogeparc qui s'implante au Luxembourg.

1997

Sogeparc devient leader dans la gestion de parkings avec 180 concessions.

2001

Sogeparc et Parcs GTM fusionnent et créent VINCI Park qui devient le leader mondial du stationnement.

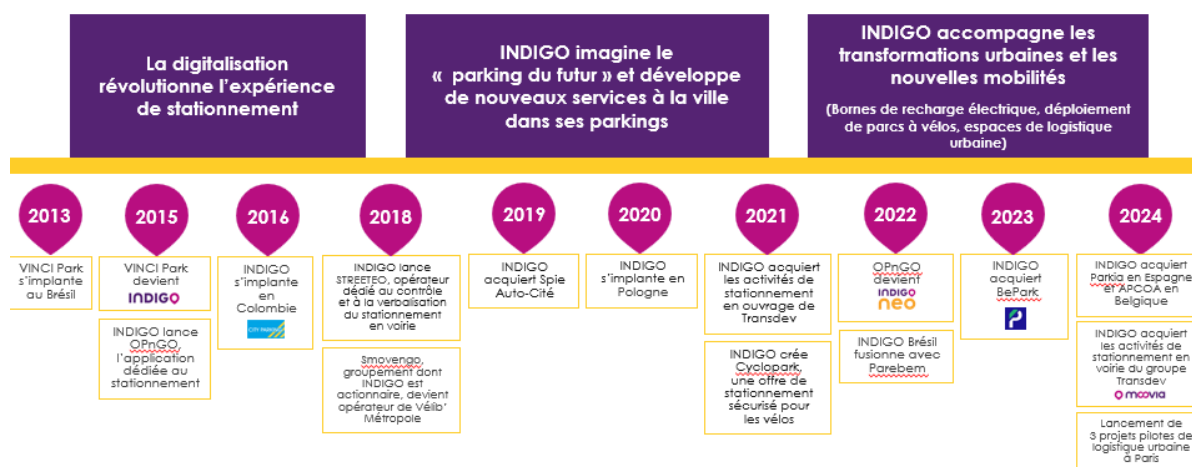


INDIGO

ET DANS NOTRE CAPACITÉ À CAPTER LES ÉVOLUTIONS, VECTEUR DE NOTRE CROISSANCE CONTINUE

INDIGO

...À l'ère du digital et des mobilités douces

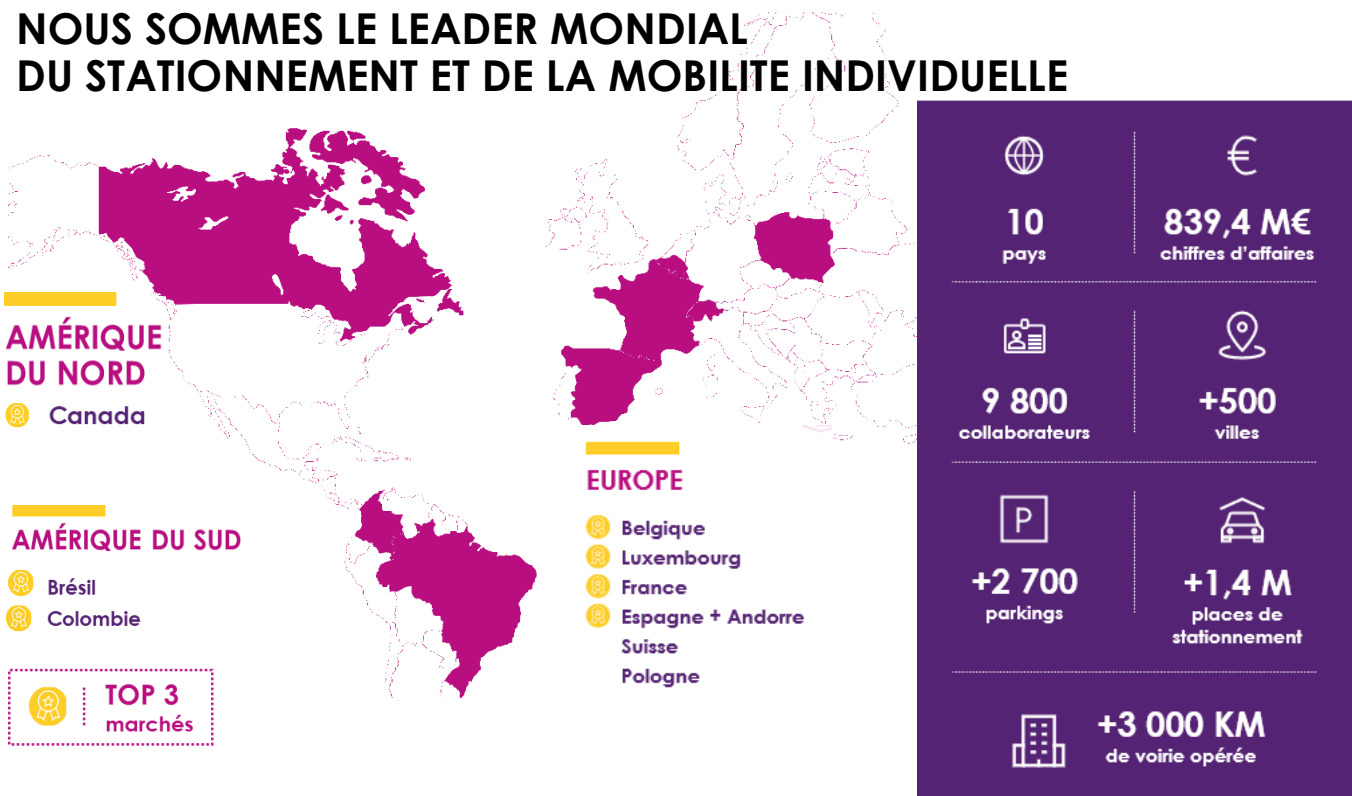


INDIGO, leader mondial français du stationnement et de la mobilité individuelle, déploie son expertise dans plus de 500 villes et 10 pays. Le groupe conçoit et gère des solutions de stationnement innovantes, adaptées aux défis de la mobilité urbaine.

INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation, en proposant des services variés : gestion de parkings, contrôle du stationnement en voirie, intégration des mobilités décarbonées, et développement de services de proximité tels que la logistique urbaine.

Avec l'application INDIGO Neo, INDIGO offre une expérience utilisateur fluide et simplifiée, facilitant les déplacements en ville. Le groupe se positionne ainsi comme un acteur clé de la mobilité durable, contribuant à façonner les villes de demain.

NOUS SOMMES LE LEADER MONDIAL DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE INDIVIDUELLE



1.2 INDIGO : Partenaire des villes et territoires pour une mobilité urbaine durable et harmonieuse

En tant qu'acteur majeur de la mobilité, INDIGO s'engage à accompagner les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de politiques de stationnement et de mobilité innovantes et adaptées à leurs spécificités. Notre objectif : contribuer au rayonnement des centres-villes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Des solutions de mobilité intelligentes et responsables

Pour répondre aux défis complexes de la mobilité urbaine, INDIGO imagine et déploie des solutions de stationnement et de mobilité toujours plus intelligentes, durables et centrées sur l'utilisateur. Nous développons également des services innovants, contribuant à dynamiser les villes et à renforcer leur attractivité.

Une expertise reconnue dans le stationnement en ouvrage

- INDIGO maîtrise l'ensemble des phases des projets de stationnement en ouvrage, de la conception à la gestion opérationnelle, en passant par le suivi de rénovation et la gestion des travaux.
- Nos réalisations intègrent des exigences environnementales élevées : perméabilisation des sols, ombrières végétales, production d'énergie photovoltaïque, favorisant ainsi la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.
- Nous accordons une place prépondérante aux mobilités douces, en équipant nos parkings de bornes de recharge électrique lente et rapide, et en aménageant des espaces sécurisés pour les vélos.
- Dans une démarche de décarbonation des centres-villes, nous transformons les zones sous-utilisées de nos parkings en espaces de logistique urbaine de proximité, facilitant ainsi la livraison du dernier kilomètre.

Des solutions innovantes pour le stationnement sur voirie

- INDIGO propose une gamme complète de services pour le stationnement sur voirie : équipement, collecte, maintenance, contrôle et recouvrement.
- Nous digitalisons les paiements grâce à notre plateforme Indigo Neo, offrant aux utilisateurs un parcours fluide et simplifié (accès mains-libres, réservation, abonnements en ligne).

Un partenariat de confiance avec les collectivités

- En tant que véritables partenaires des villes, nous sommes à l'écoute de nos clients et des autorités délégantes, et nous nous engageons à proposer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Notre force réside dans notre proximité avec les territoires, combinée à un standard d'excellence international, garantissant ainsi la qualité et la performance de nos services.

INDIGO se positionne comme un acteur incontournable de la mobilité urbaine, contribuant à construire des villes plus durables, plus intelligentes et plus agréables à vivre.

1.3 Concevoir, financer, construire et exploiter des parcs de stationnement

INDIGO, en tant que pionnier du modèle concessif, se distingue comme un partenaire stratégique pour les collectivités territoriales et les acteurs privés dans le domaine du stationnement. Fort de son expertise, le groupe investit dans le développement d'infrastructures modernes et performantes, apportant son savoir-faire dans **la conception, la construction, la rénovation et le financement de parkings**.

L'approche d'INDIGO est globale et personnalisée, allant de l'analyse approfondie des besoins spécifiques de chaque client au déploiement de solutions innovantes et adaptées. Le groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant une offre de stationnement en constante évolution.

INDIGO propose une gamme variée de modèles contractuels, tels que l'acquisition, le bail, la concession ou le contrat de prestation, afin de répondre aux besoins et aux contraintes de ses clients. La gestion opérationnelle des parkings est assurée avec rigueur, mettant l'accent sur la qualité de l'expérience utilisateur, avec des services d'accueil, de maintenance, de propreté et de sécurité.

La clientèle d'INDIGO est diversifiée, incluant des municipalités, des gares et aéroports, des hôpitaux, des centres commerciaux, des universités, des quartiers d'affaires et des espaces de loisirs. Cette diversité témoigne de **la capacité du groupe à s'adapter aux spécificités** de chaque secteur.

Enfin, INDIGO intègre les enjeux de la mobilité durable dans ses projets, en favorisant les solutions respectueuses de l'environnement, telles que les bornes de recharge pour véhicules électriques, les espaces dédiés aux mobilités douces et les services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un **acteur engagé dans la construction de villes plus durables et agréables à vivre**.



NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE

- Conception d'ouvrages & organisation de chantiers de construction
- Expertise en milieu contraint et complexe (centre-ville, présence de réseaux multiples)
- Bureau d'études & réseau de constructeurs, paysagistes et architectes partenaires



LA RELATION CLIENT, CIMENT DE NOTRE ORGANISATION

- Intervention 7/7, 24/24 grâce à un système de télé opération optimisé
- Agents mobiles dans nos parkings
- Pôle dédié à la relation client pour tous les échanges via les canaux digitaux



UN SAVOIR-FAIRE SUR TOUS LES SEGMENTS DE MARCHÉ

- Collectivités
- Centres commerciaux
- Hôpitaux
- Gares & aéroports
- Loisirs et événementiel
- Bureaux
- Hôtellerie
- Universités

1.4 Soutenir le stationnement en voirie, pilier des politiques de la ville

INDIGO maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du stationnement en voirie, offrant une gamme complète de services pour répondre aux besoins des collectivités. De la collecte et la maintenance des horodateurs à la gestion des demandes clients, en passant par le paiement mobile et dématérialisé, et le contrôle, INDIGO assure une gestion efficace et transparente du stationnement sur voirie.

Un accompagnement personnalisé pour les collectivités

INDIGO accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique tarifaire et de gestion des droits, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à leurs spécificités.

Une solution complète pour le contrôle du stationnement payant

INDIGO propose une solution complète pour le contrôle du stationnement payant en voirie, incluant :

- Des équipes d'agents assermentés, formés et expérimentés.
- Des véhicules équipés de la technologie LAPI (lecture automatisée de plaque d'immatriculation), permettant un contrôle efficace et automatisé.
- Des logiciels de gestion performants, assurant le traitement de l'ensemble de la chaîne de contrôle, de la détection des infractions à la gestion des redevances.

Des outils de pilotage et de supervision pour une gestion digitalisée

Dans près de 20 villes françaises, INDIGO déploie des outils de pilotage et de supervision, offrant aux collectivités une vision en temps réel de l'activité du stationnement sur voirie. La gestion digitalisée et transparente des redevances facilite le suivi et le contrôle des revenus générés par le stationnement.

Un partenaire de confiance pour une mobilité urbaine optimisée

Grâce à son expertise et à son engagement, INDIGO se positionne comme un partenaire de confiance pour les collectivités, contribuant à l'optimisation de la gestion du stationnement en voirie et à l'amélioration de la mobilité urbaine.

NOUS SOMMES OPÉRATEURS DE VOIRIE DEPUIS PRÈS DE 60 ANS

+3 000 km

de voiries exploitées en France, Belgique, Luxembourg, Espagne, Pologne, au Brésil, Canada et en Andorre.



COLLECTE



MAINTENANCE
DES HORODATEURS



CONTRÔLE
ET VERBALISATION



RELATION
USAGERS

Nous conseillons et accompagnons les collectivités

dans la gestion du stationnement sur voirie, en mettant à leur disposition des outils adaptés à leurs stratégies de mobilité.

1.5 Assurer la gestion des nouvelles restrictions urbaines (ZFE et ZTL)

Pour améliorer la qualité de l'air, une directive européenne rend obligatoire la mise en place de ZFE (zones à faibles émissions) dans les principales agglomérations, dont certaines déploient aussi des ZTL (zones de trafic limité). En extension des services proposés en voirie, INDIGO souhaite aussi accompagner les collectivités dans la **gestion de ces zones de restriction**, avec une approche globale : l'élaboration et le déploiement de **parkings relais** d'une part, et la **mise en place de services de gestion et de contrôle des droits d'accès** d'autre part. INDIGO a par exemple mis en place un système de modulation tarifaire pour Madrid, qui compte l'une des plus grandes ZFE d'Europe.

1.6 Accompagner le développement des mobilités décarbonées

INDIGO se positionne comme un acteur majeur de la transition vers une mobilité urbaine durable. Avec pour objectif 11 000 points de charge d'ici 2025 (dont 8 000 en France), le groupe déploie **le plus grand réseau de recharge en milieu urbain**, proposant des solutions adaptées aux besoins des électromobilistes, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

Au-delà de la recharge électrique, INDIGO s'engage activement dans le développement des mobilités décarbonées. L'offre Cyclopark, par exemple, propose des espaces de stationnement sécurisés et des services dédiés aux vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport doux.

INDIGO accompagne les collectivités dans leurs projets de mobilité durable, en intégrant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement : bornes de recharge, espaces dédiés aux mobilités douces, et services de logistique urbaine de proximité. Le groupe se positionne ainsi comme un partenaire de confiance pour construire des villes plus durables et agréables à vivre.

NOUS CRÉONS DES SOLUTIONS POUR LES NOUVELLES MOBILITES

CYCLOPARK

Stationnement sécurisé pour vélo

107 CYCLOPARKS DANS +50 VILLES
+6 700 PLACES

- des **espaces de stationnement vélo** au sein des parkings INDIGO
- des **abris à vélos sécurisés** en voirie pour inciter au co-voyage et aux mobilités douces



BORNES DE RECHARGE pour véhicules électriques

9 700 points de recharge pour voitures électriques dans les parcs de stationnement INDIGO.

OBJECTIF 2025 :
11 000
dont 8 000 en France

FLOTTE DE VÉLOS

20 000 vélos sur le terrain

INDIGO est **actionnaire de Smovengo**, l'opérateur français du **plus grand réseau de vélos en libre-service au monde, Vélib**, avec **456 000** abonnés.



Services clé en main pour les entreprises

Sur le site d'Airbus Helicopters à Marignane, nous offrons un **service de mobilité vélo privatif et connecté de 240 vélos** en libre-service.

1.7 Développer de nouveaux services de proximité

INDIGO : Réinventer les espaces urbains pour une logistique du dernier kilomètre optimisée

Face aux défis croissants de la logistique urbaine, INDIGO transforme ses infrastructures pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises et des particuliers. En reconvertissant des espaces de stationnement en hubs logistiques, nous offrons une solution innovante pour la livraison et le retrait de colis, le stockage et d'autres services logistiques.

Des espaces logistiques stratégiques au cœur des villes

Conscients de la nécessité de fluidifier et de décarboner l'acheminement des marchandises en centres-villes, INDIGO déploie des espaces logistiques dédiés au sein de ses parkings. Cette approche permet de rapprocher les flux logistiques des consommateurs, réduisant ainsi les distances de livraison et les émissions de CO2.



Un potentiel logistique considérable au service des acteurs urbains

Avec près de 100 000 m² de potentiel logistique identifiés en France au sein de nos ouvrages, INDIGO offre aux transporteurs, aux logisticiens et aux e-commerçants des surfaces disponibles et modulables, idéalement situées en hypercentre urbain. Ces espaces permettent de mettre en place des solutions de livraison du dernier kilomètre efficaces et durables, telles que :

- Des points de retrait de colis sécurisés et accessibles 24/7.
- Des espaces de stockage temporaire pour les livraisons groupées.
- Des plateformes de micro-distribution pour les vélos-cargo et les véhicules électriques.
- Des zones de consolidation pour optimiser les tournées de livraison.

Un acteur engagé dans la décarbonation de la logistique urbaine

INDIGO s'engage à accompagner la transition vers une logistique urbaine plus respectueuse de l'environnement. En intégrant des solutions de mobilité douce et en favorisant l'utilisation de véhicules électriques, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone de la livraison en ville.

NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DÉCARBONÉE

En ouvrant nos espaces disponibles en cœur de ville

AMÉNAGEMENT DE ZONES LOGISTIQUES :

chambres froides, espaces click&collect, plateformes aménagées et dédiées... pour acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville.

INDIGO : Un partenaire de confiance pour une logistique urbaine innovante et durable

En transformant ses parkings en hubs logistiques, INDIGO se positionne comme un acteur clé de la logistique urbaine, offrant des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins des villes et des entreprises.



1.8 Un engagement RSE fort pour une mobilité durable et responsable.

Conscient de sa responsabilité sociétale, INDIGO a renforcé son engagement en matière de développement durable en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2022. Cette adhésion témoigne de notre volonté de contribuer activement aux objectifs de développement durable (ODD) et de promouvoir des pratiques responsables à tous les niveaux de notre activité.

Une stratégie ESG ambitieuse et des objectifs chiffrés

Dans le cadre de notre stratégie ESG volontariste (environnement, social et gouvernance), nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux pour réduire notre impact environnemental et favoriser une mobilité plus durable. Ces objectifs sont notamment reflétés dans nos engagements de refinancement lié au développement durable :

- **Réduction des émissions de CO₂** : Nous nous engageons à réduire nos émissions de CO₂ liées aux scopes 1 et 2 de 5% par an, avec pour objectif une baisse de 40% d'ici 2029 par rapport aux émissions de 2019.
- **Développement de la recharge électrique** : Nous nous engageons à multiplier par quatre notre capacité de recharge pour véhicules électriques entre 2021 et 2029, afin de soutenir l'essor de la mobilité électrique.

UNE STRATÉGIE ESG VOLONTARISTE

INDIGO

Des critères ESG reflétant l'activité du groupe et son impact dans la Cité



ENVIRONNEMENT

Objectif - 40%

de réduction des émissions de CO₂ directes et indirectes liées aux consommations de carburant et d'électricité (scope 1 et 2) d'ici à 2029

Réduction de la consommation électrique

Promotion et déploiement de l'électro-mobilité



SOCIAL ET SOCIÉTAL

Féminisation des effectifs

Formation et évolution professionnelle

Intégration et parcours d'accueil

Santé et sécurité au travail

Ancrage territorial et création d'emplois locaux

Fondation INDIGO



GOVERNANCE

Lutte contre la corruption

Féminisation des instances de direction

Respect des règles et de la réglementation liée au travail et aux Droits de l'Homme

Indexation de la rémunération des dirigeants sur des critères ESG



UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

que nous déclinons au cœur de nos exploitations

INDIGO



Un employeur engagé et responsable

Avec près de 10 000 collaborateurs répartis dans 500 villes, INDIGO est un employeur local qui valorise la diversité et l'inclusion. Nous proposons des emplois diversifiés, contribuant ainsi au dynamisme des territoires où nous sommes présents.

La sécurité au travail est une priorité absolue pour INDIGO. Nous avons mis en place une politique Santé, Sécurité & Environnement rigoureuse, visant à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs.

Nous investissons dans le développement des compétences de nos collaborateurs, en proposant des programmes de formation continue et des opportunités d'évolution professionnelle. Nous nous engageons également en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, afin de créer un environnement de travail inclusif et équitable.

- Taux d'accès à la formation : 74,4%.
- Taux de femmes managers : 30,6%.

UN ENGAGEMENT SOCIAL EN TANT QU'EMPLOYEUR LOCAL ET RESPONSABLE

INDIGO

POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ



Prévention & formations santé-sécurité.

Soit **26 %** du total des heures de formation en 2023

POLITIQUE DE FORMATION



Campus INDIGO & écoles de formation dans nos différentes filiales.

74,4 % taux d'accès à la formation

DÉVELOPPEMENT & PROGRAMMES RH INTERNES



Parcours de qualification professionnelle (CQP), programme jeunes talents, promotion interne.

7 % de collaborateurs promus en 2023

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ



Politique zéro discrimination.

90/100 Index de l'égalité professionnelle (France, 2023)

1.9 La Fondation INDIGO : un engagement concret pour des villes plus solidaires et durables

Au cœur de l'engagement sociétal du groupe INDIGO se trouve la Fondation INDIGO, une entité dédiée à la promotion d'une ville plus solidaire, agréable et durable. La fondation s'inscrit dans la continuité de l'engagement historique du groupe au service des villes, en soutenant des initiatives qui renforcent le lien social, favorisent l'inclusion et améliorent le cadre de vie des citoyens.

Une mission axée sur le vivre-ensemble et la qualité de vie

La Fondation INDIGO a pour mission de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures à but non lucratif, principalement des associations. Elle se concentre sur des initiatives qui contribuent à améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie en milieu urbain, en accord avec la raison d'être du groupe : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

Des actions concrètes et un soutien aux initiatives locales

Dotée d'un budget annuel dédié, la fondation apporte un soutien financier et logistique à des projets qui répondent à ses objectifs. Elle encourage également l'engagement des collaborateurs du groupe INDIGO, en soutenant des projets qu'ils portent et en favorisant le bénévolat.

Un acteur engagé pour une ville durable

La Fondation INDIGO incarne la volonté du groupe de contribuer positivement aux territoires où il est présent. Elle s'engage à soutenir des initiatives qui favorisent la transition vers une ville plus durable, en encourageant les projets qui intègrent des enjeux environnementaux et sociaux.

En résumé, la Fondation INDIGO est un acteur essentiel de la politique RSE du groupe, en soutenant des projets concrets qui contribuent à construire des villes plus humaines, solidaires et durables



LA FONDATION INDIGO

**AGIR POUR UNE VILLE PLUS SOLIDAIRE,
PLUS AGRÉABLE, PLUS DURABLE**

2 grands domaines d'intervention :



**SPORT
ET SOLIDARITÉ**



**CULTURE
ET PATRIMOINE**



fondation INDIGO



Créée en décembre
2022

1M€
de dotation minimum
sur 5 ans

25 projets
soutenus en 2023,
dans 19 villes et 4
pays,

au bénéfice de plus de
150 000
personnes



1.10 INDIGO reconnu pour sa gestion exemplaire des risques ESG par Sustainalytics

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a récemment attribué à INDIGO une évaluation témoignant de la solidité de sa gestion des enjeux de durabilité. En février 2024, Sustainalytics a estimé que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers significatifs liés aux facteurs ESG, soulignant ainsi la pertinence de sa stratégie et de ses actions en matière de développement durable.

Cette évaluation, qui repose sur une analyse rigoureuse des risques ESG spécifiques au secteur d'activité d'INDIGO, met en lumière la capacité du Groupe à anticiper et à gérer ces risques de manière efficace. La notation de 12,6 attribuée à INDIGO reflète la performance du Groupe dans la mise en œuvre de pratiques responsables et durables, plaçant ainsi INDIGO parmi les entreprises les plus performantes de son secteur en matière de gestion des risques ESG.



Un gage de confiance pour les parties prenantes

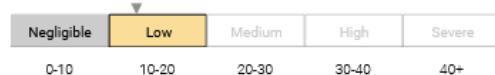
Cette reconnaissance par Sustainalytics constitue un gage de confiance pour les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes d'INDIGO, qui sont de plus en plus attentifs aux enjeux de durabilité. Elle témoigne de l'engagement du Groupe à intégrer les critères ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations, et à contribuer activement à la transition vers une économie plus durable.

INDIGO : un acteur engagé pour une mobilité responsable

Cette évaluation positive de Sustainalytics confirme la pertinence de la stratégie RSE d'INDIGO, qui se traduit par des actions concrètes en matière de réduction de l'empreinte environnementale, de développement de la mobilité durable et d'engagement social. Le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer sa performance ESG et contribuer à la construction d'un avenir plus durable.

Score and Risk Category

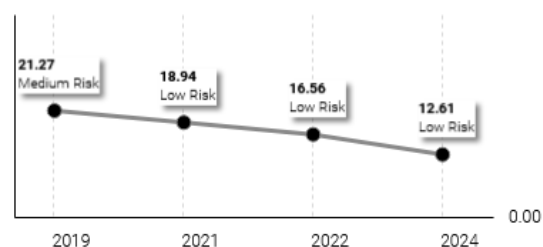
12.6 Low Risk



ESG Risk Rating Score Change Log

The company is at low risk of experiencing material financial impacts from ESG factors, due to its low exposure and strong management of material ESG issues. The company is not publicly held, which reduces its corporate governance risk compared to its peers. Furthermore, the company has not experienced significant controversies.

ESG Risk Rating History



[LEARN MORE ABOUT OUR METHODOLOGY](#)

2. LE CONTRAT



2.1 Le contrat

En janvier 2016, la ville de Vernon a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Marché / Collégiale / Cœur de Ville ainsi que de la voirie.

Société Titulaire du contrat : **INDIGO Infra CGST**

Société Exploitante : **INDIGO Park**

Signature du contrat : **13/06/2016**

Début du contrat : **01/06/2016**

Echéance du contrat : **31/05/2026**

Date du dernier avenant : **30/11/2022**

Historique du contrat

Avenant N°	Date	Objet de l'avenant
1	16/08/2018	Mise en place de la dépenalisation
2	16/09/2019	Ajustements financiers et grille tarifaire Collégiale
3	21/02/2022	Extension de la zone violette et compensation des impacts financiers de la crise sanitaire au titre de l'exercice 2020, des Travaux Cœur de Ville et du gel des tarifs
4	30/11/2022	Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

2.2 Vos interlocuteurs

2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

Jean-Baptiste GALIEZ - Directeur Régional

En tant que responsable de la région, Jean-Baptiste GALIEZ supervise l'ensemble des activités commerciales et opérationnelles.

Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur pour garantir la mise en œuvre de la politique qualité et commerciale d'INDIGO.

Il entretient des relations régulières avec les clients et apporte son soutien aux équipes de terrain pour le déploiement des offres commerciales.

Sébastien OBERT - Directeur de Secteur

Sébastien OBERT est votre interlocuteur privilégié pour la gestion de la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries.

Il assure le développement du secteur en privilégiant les relations avec les partenaires locaux.

Ses responsabilités incluent :

- Le pilotage de l'activité du secteur des Yvelines et de l'Eure, avec une supervision des résultats financiers et de la réalisation des contrats.
- L'identification des produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales.
- La gestion des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à l'exploitation.
- Le rôle d'interlocuteur quotidien auprès des partenaires locaux et des services supports d'INDIGO.
- La participation à la définition et la garantie de l'application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.2.2 Pilotes de la performance opérationnelle

Mogane DUMAS - Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Mogane Dumas assure la gestion opérationnelle des parcs et voiries.

Il développe les relations avec les partenaires locaux, assurant une représentation et un rôle de conseil ou d'assistance au quotidien.

Benjamin DUCHOSSOY - Responsable de Sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, Benjamin Duchossoy est garant du bon fonctionnement des parcs.

Il assure le management des équipes de terrain et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Cette organisation permet d'assurer une gestion efficace et une communication fluide, garantissant ainsi la qualité des services proposés par INDIGO.

2.3 Une organisation rigoureuse pour une expérience client optimale dans ses parkings

Afin de garantir un service de qualité et homogène dans l'ensemble de ses parkings, INDIGO a mis en place une organisation structurée, articulée autour de trois exigences fondamentales :

- **L'entretien rigoureux des ouvrages et des équipements** : INDIGO veille à la propreté, à la maintenance et à la sécurité de ses infrastructures, afin d'offrir un environnement agréable et sûr aux utilisateurs.
- **L'accueil chaleureux et personnalisé des clients** : INDIGO s'engage à offrir un service client de qualité, en mettant à disposition des agents compétents et disponibles pour répondre aux besoins des utilisateurs.
- **La gestion efficace et transparente des flux financiers** : INDIGO assure une gestion rigoureuse des transactions financières, garantissant la fiabilité et la sécurité des paiements.



Une structure organisationnelle performante

Pour atteindre ces objectifs, INDIGO s'appuie sur une structure organisationnelle performante, comprenant :

- Des responsables de district, chargés de superviser l'activité des parkings sur leur territoire.
- Des responsables de sites, garants de la qualité du service et de la gestion opérationnelle des parkings.
- Des référents commerciaux et administratifs, assurant le lien avec les clients et les partenaires.
- Des agents et techniciens d'exploitation, mobilisés sur le terrain pour assurer l'entretien et la maintenance des installations.

- Des techniciens de maintenance spécialisés, intervenant sur l'ensemble des parkings du district pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements.



Un engagement fort envers la satisfaction client

Les équipes d'INDIGO ont à cœur de faciliter le parcours client, en leur offrant un service personnalisé et de qualité. À Vernon, la présence renforcée des équipes sur le terrain, grâce à la Base Locale d'Intervention (BLI), permet d'assurer une réactivité optimale.

Une gestion à distance efficace grâce au CNTO

Pour compléter son dispositif, INDIGO s'appuie sur le Centre National de Télésurveillance Opérationnelle (CNTO), basé à La Défense. Ce centre assure une gestion à distance efficace des parkings, permettant de superviser les installations, de traiter les incidents et d'optimiser les flux.

Grâce à cette organisation rigoureuse et à son engagement envers la satisfaction client, INDIGO garantit une expérience de stationnement optimale dans l'ensemble de ses parkings.

Mogane DUMAS

Responsable de District

Organisation sur le territoire de la Ville de

Vernon

Wilfried THEODORE

Référent administratif

Benjamin DUCHOSSOY

Responsable BLI

David MAJOR

Maintenance

Parcs

Voirie

Vernon
Cœur de Ville

Vernon
Marché

Vernon
Collégiale

Voirie de Vernon

La formation de nos collaborateurs

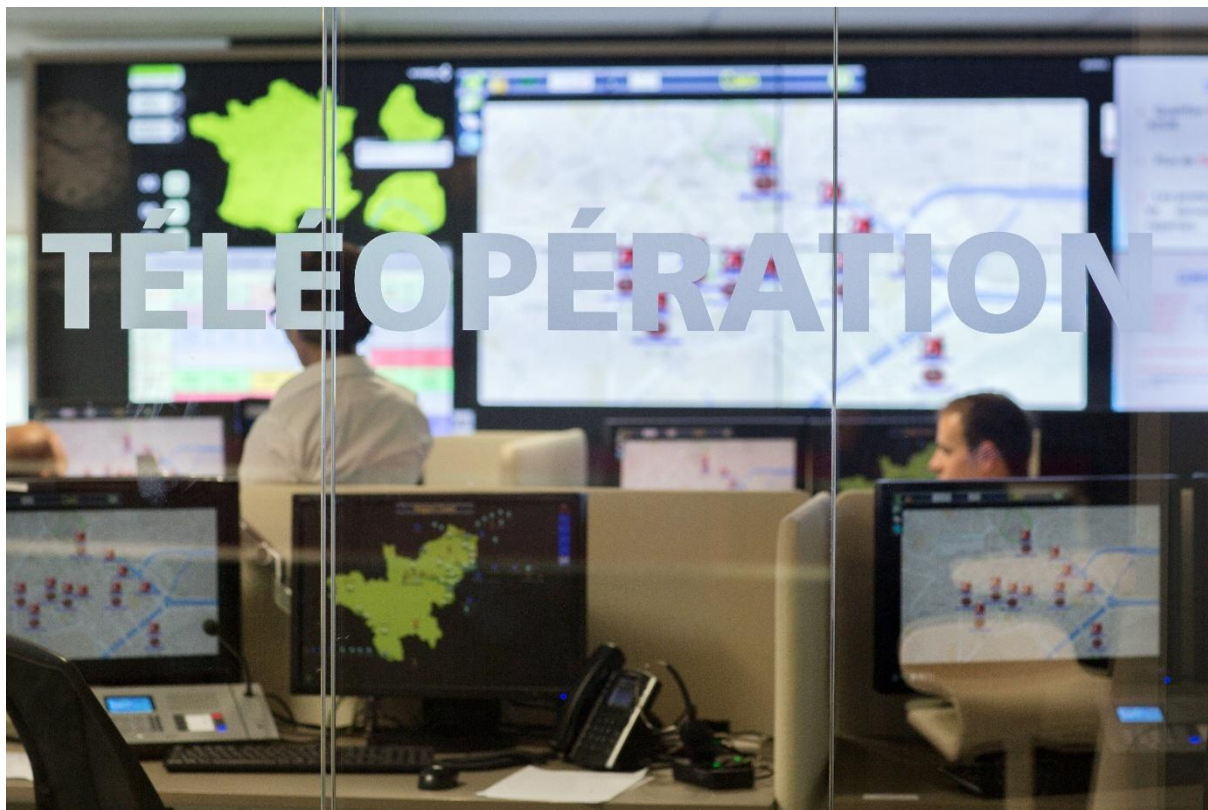
Durant l'année 2024, nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

POSTE	FORMATION
Agent d'Exploitation	Améliorer l'expérience client
Agent d'Exploitation	Dispositifs
Agent d'Exploitation	Offre générale
Agent d'Exploitation	Sécurité incendie
Agent d'Exploitation	1/4 d'heure sécurité « Chute de plain-pied »
Agent d'Exploitation	1/4 d'heure sécurité parking- Agression et Violence
Agent d'Exploitation	1/4 d'heure sécurité - Canicule
Agent d'Exploitation	1/4 d'heure sécurité - Comportements automne - hiver
Agent d'Exploitation	1/4 d'heure sécurité - Heurts et perturbations du mouvement

2.4 La Relation client

Une sécurité renforcée et une assistance optimale 24/7 dans ses parkings

La sécurité des personnes et des biens est une priorité absolue pour INDIGO. C'est pourquoi l'ensemble de nos parkings est équipé de technologies de pointe et d'un dispositif de surveillance performant, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Un Système d'Aide à l'Exploitation NORA centralisé et performant

Le Système d'Aide à l'Exploitation NORA est le cœur de notre dispositif de sécurité. Il permet de centraliser et de surveiller en temps réel l'ensemble des alarmes et des équipements techniques de nos parkings :

- Alarmes incendie et effraction
- Pompes de relevage
- Réseau informatique
- Coupures électriques
- Système de vidéoprotection

Ces informations sont accessibles localement dans chaque parking, à distance depuis la Base Locale d'Intervention (BLI) et depuis notre Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO), situé à La Défense.

Une vidéoprotection renforcée et des points d'appel connectés

Pour une réactivité optimale en cas d'incident, nous avons renforcé notre système de vidéoprotection dans tous nos parkings. De plus, tous les points d'appel (caisses automatiques, bornes de sortie, espaces d'accueil) sont connectés à NORA, permettant aux clients d'obtenir une assistance rapide et efficace.

Un système d'appel général pour une communication interne efficace

Un système d'appel général, diffusant des messages via des haut-parleurs, permet de contacter les agents en ronde, même s'ils ne sont pas joignables par smartphone.

Le Centre National de Téléopération et d'Assistance (CNTO) : une innovation exclusive pour une sécurité maximale

Le CNTO, fruit de notre démarche d'innovation, est un atout majeur pour garantir la sécurité de nos clients. Grâce à une technologie de pointe, les téléopérateurs du CNTO assurent une surveillance continue des parkings, en complément des équipes sur le terrain.

Une réponse en temps réel aux besoins des clients

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs du CNTO de répondre en temps réel aux attentes des clients, qu'ils soient automobilistes ou piétons, à n'importe quelle étape de leur parcours.

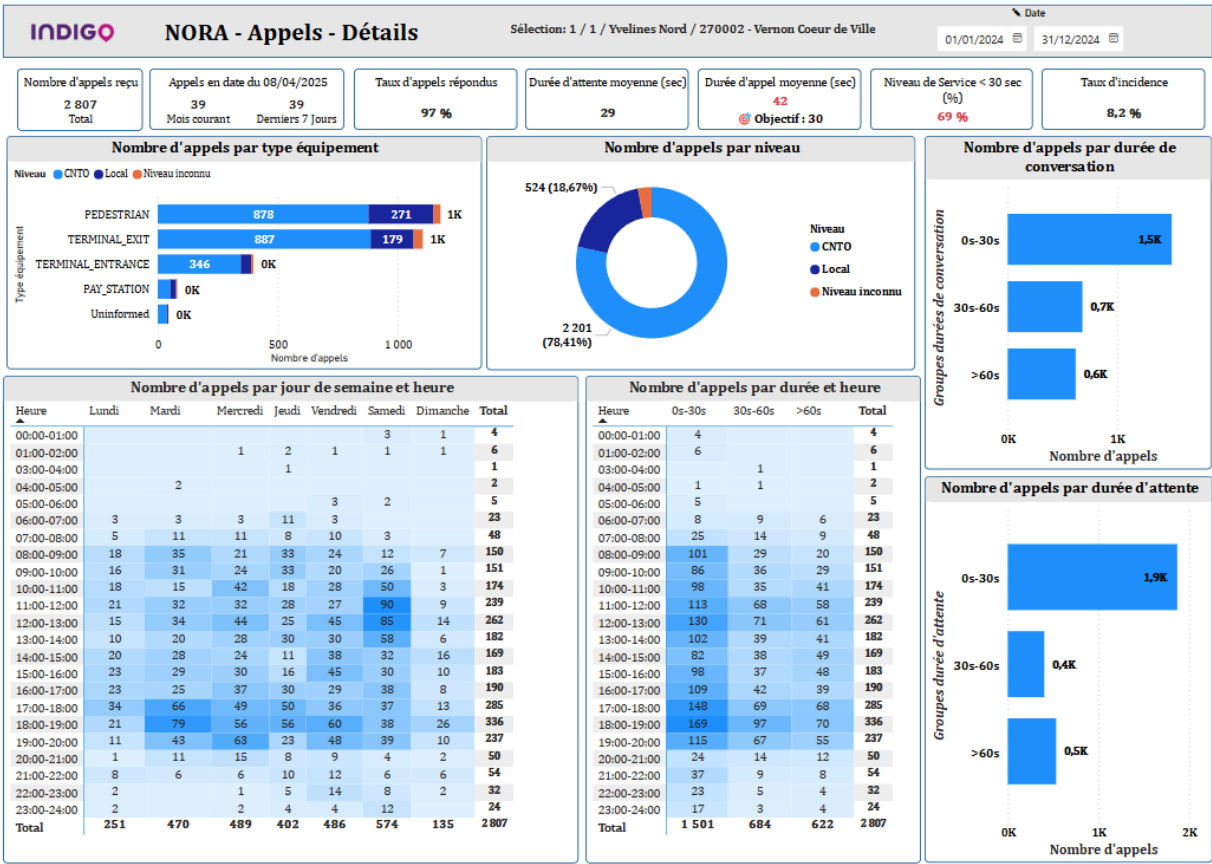
Une sécurité garantie 24/7, 365 jours par an

Le CNTO assure une liaison permanente entre les clients et les équipes d'INDIGO, garantissant une sécurité maximale à tout moment.

Performance de la Téléopération au parking Cœur de ville en 2024

En 2024, le parking Cœur de Ville a enregistré un volume de 2 807 sollicitations. La réactivité des équipes a permis de traiter 97 % de ces demandes, assurant ainsi une prise en charge rapide et efficace des usagers.

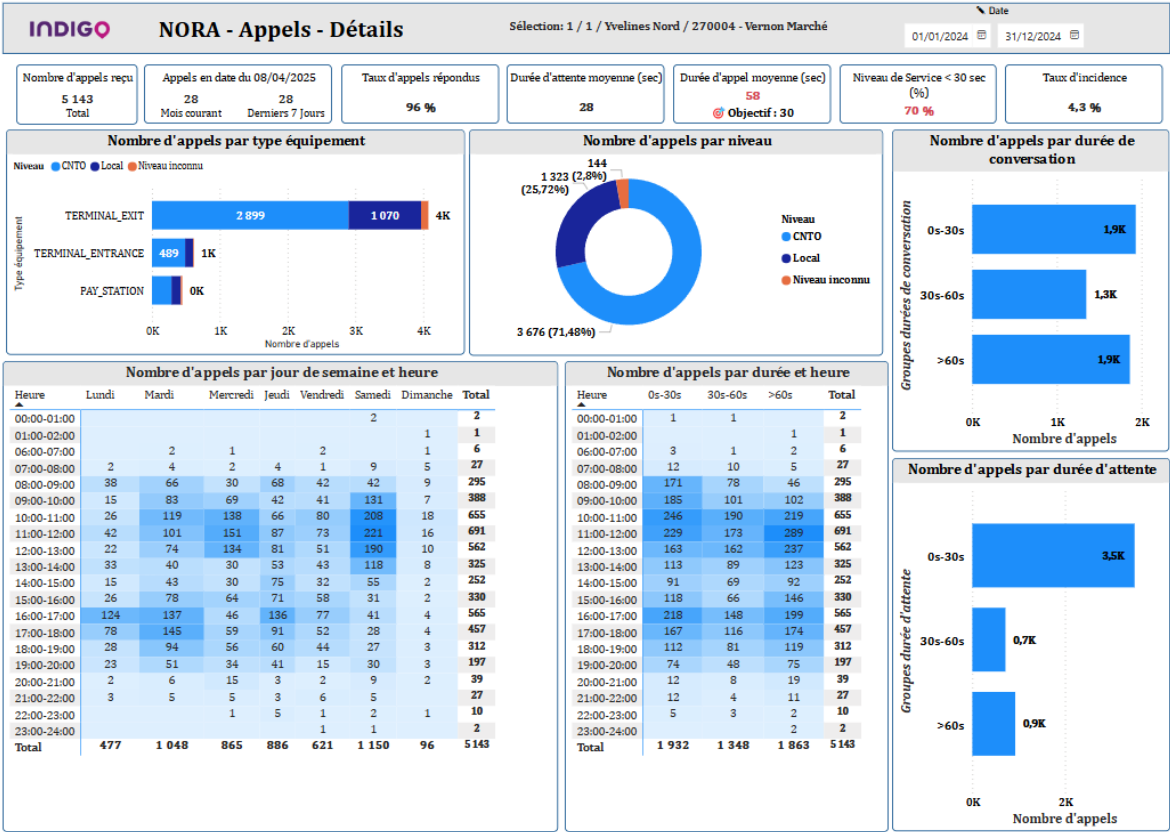
69 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 30 secondes, soulignant l'engagement d'INDIGO à offrir un service client de qualité et réactif. Les pics d'activité sont observés les samedis en fin de matinée (pendant le marché) et en fin d'après-midi les autres jours, en lien avec les activités de l'espace Philippe Auguste et les horaires de sortie de travail. Ce sont les appels aux lecteurs piétons qui sont les plus nombreux, suivis par ceux effectués à la borne de sortie.



Performance de la Téléopération au parking Marché en 2024

En 2024, le parking Marché a enregistré un volume de 5 143 sollicitations. La réactivité des équipes a permis de traiter 96 % de ces demandes, assurant ainsi une prise en charge rapide et efficace des usagers.

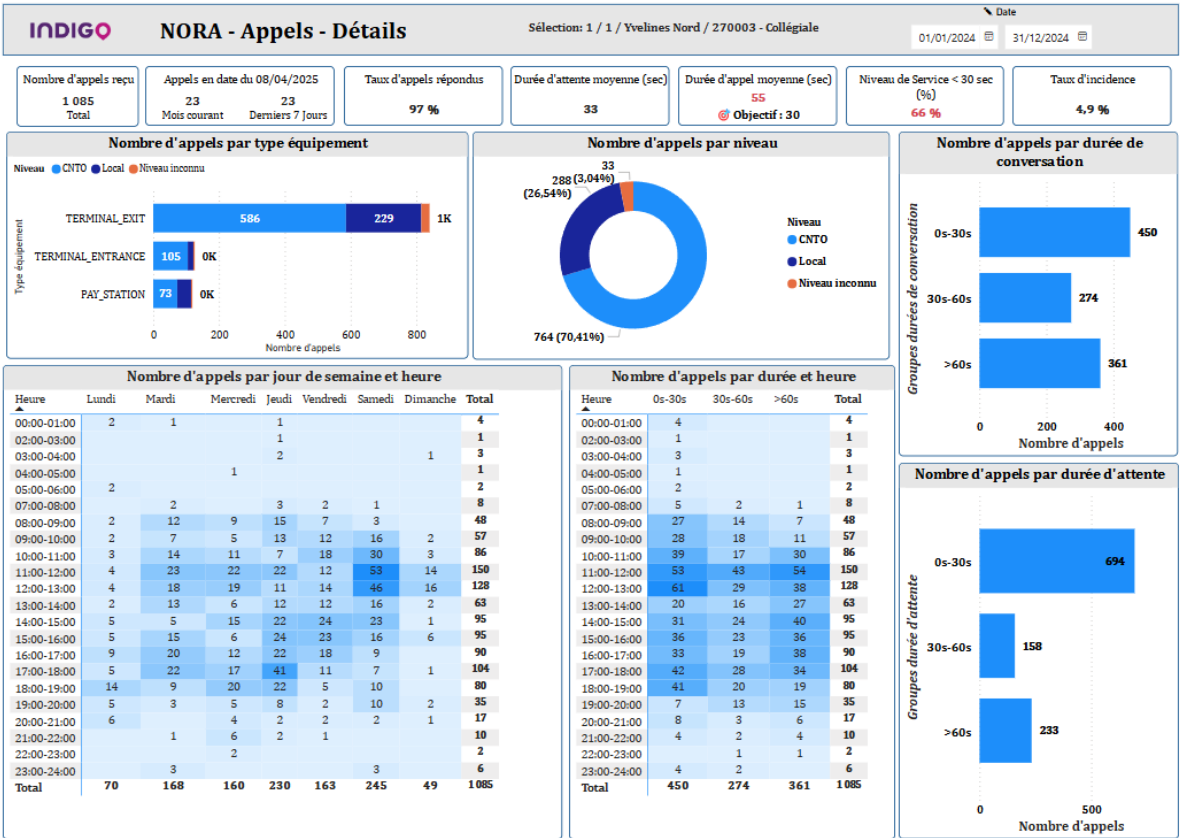
70 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 30 secondes, soulignant l'engagement d'INDIGO à offrir un service client de qualité et réactif. Les pics d'activité sont observés pendant les marchés et au moment des sorties d'école.



Performance de la Téléopération au parking Collégiale en 2024

En 2024, le parking Collégiale a enregistré un volume de 1 085 sollicitations. La réactivité des équipes a permis de traiter 97 % de ces demandes, assurant ainsi une prise en charge rapide et efficace des usagers.

66 % des sollicitations ont reçu une réponse en moins de 30 secondes, soulignant l'engagement d'INDIGO à offrir un service client de qualité et réactif. Le pic d'activité est observé pendant le marché du samedi.



L'excellence de l'expérience client, une priorité absolue

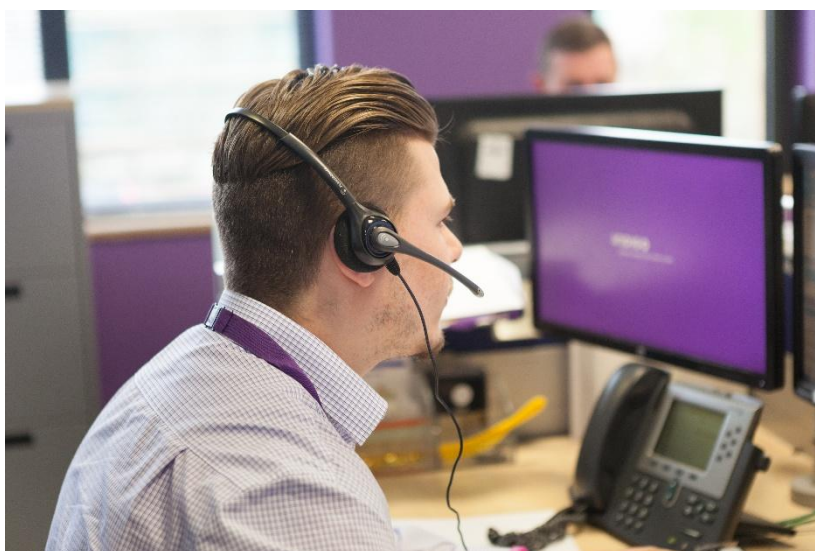
INDIGO s'engage à offrir une expérience client exceptionnelle, fondée sur une relation client réactive, personnalisée et omnicanale. Nous plaçons la satisfaction de nos clients au cœur de nos préoccupations, en leur offrant un service de qualité, adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

Un Centre de Relation Client dédié et une proximité renforcée

Pour assurer une réactivité et une proximité optimales, INDIGO a mis en place un Centre de Relation Client, en lien permanent avec nos boutiques locales. Cette synergie permet de garantir un traitement rapide et efficace des demandes, ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités locales.

Des canaux de communication multiples pour une accessibilité optimale

Nous accordons une grande importance aux avis et commentaires de nos clients, qui nous permettent d'améliorer continuellement nos services. C'est pourquoi nous mettons à leur disposition divers canaux de communication :



- **Formulaire de contact en ligne** : Disponible sur notre site internet, il permet de soumettre facilement une demande ou une réclamation. Voici le lien direct : <https://www.indigoneo.fr/fr/customer-service/new-request>
- **Courriel** : Nos équipes sont joignables par courriel pour répondre à toutes les questions et demandes d'assistance. Voici les adresses : service.client@group-indigo.com ou help.eu@indigoneo.com
- **Téléphone** : Un numéro de téléphone dédié permet de joindre nos conseillers du lundi au samedi, de 9h à 20h. Voici le numéro : 0 973 72 33 13 (prix d'un appel local).
- **Courrier postal** : Une adresse postale est également disponible pour les correspondances écrites. Voici l'adresse : INDIGO – The Curve – 48/40 avenue du Général de Gaulle – TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex.

Nos engagements envers nos clients

- **Traitement rapide et efficace des demandes** : Nous nous engageons à traiter les demandes de nos clients en moins de 48h avec des exigences de moins de 12h pour les demandes les plus urgentes.
- **Réponses claires et personnalisées** : Grâce à la centralisation des demandes nous avons la capacité de faire intervenir toute la chaîne des compétences de l'entreprise pour apporter des réponses précises et adaptées à chaque situation.
- **Écoute attentive et bienveillante** : Nous accordons une importance particulière à l'écoute de nos clients et à la compréhension de leurs besoins.

- **Satisfaction client optimale** : Notre objectif est de garantir la satisfaction de nos clients à chaque interaction.

Un engagement continu pour améliorer l'expérience client

Au-delà des canaux de communication traditionnels, INDIGO s'engage à :

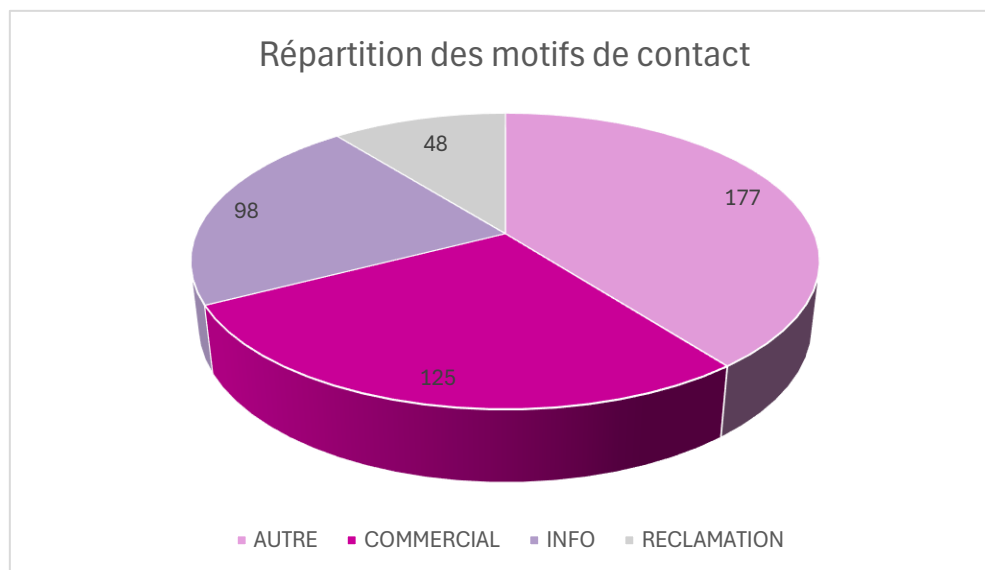
- **Développer sa présence sur les réseaux sociaux** : Pour interagir directement avec ses clients et répondre à leurs questions en temps réel.
- **Mettre en place des outils en ligne** : Pour faciliter l'accès aux informations et simplifier les démarches des clients.
- **Personnaliser la communication** : En adaptant les messages et les services aux besoins et aux attentes de chaque client.
- **Mesurer la satisfaction client** : En recueillant régulièrement les avis des clients et en mettant en place des actions d'amélioration continue.

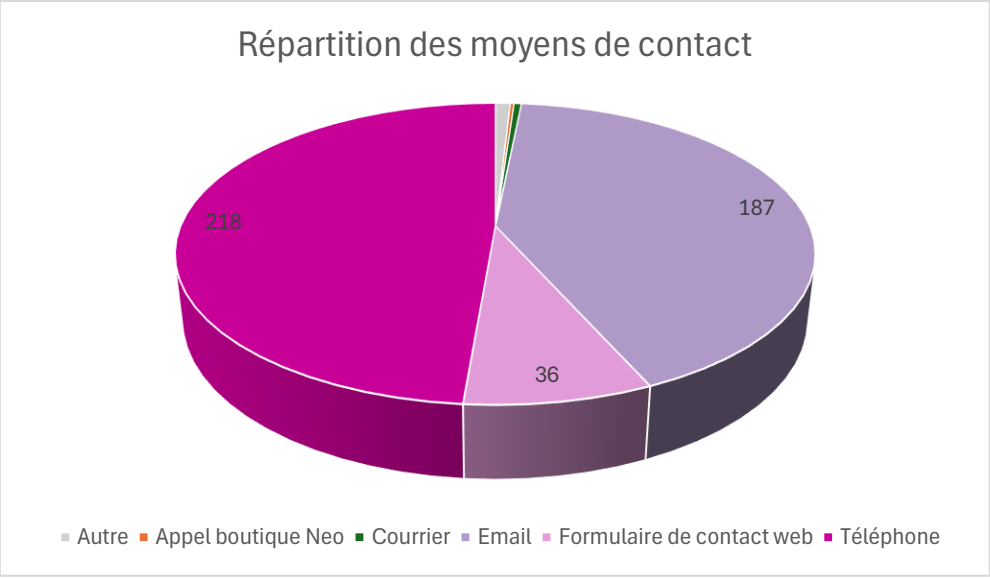
INDIGO s'engage à être un partenaire de confiance pour ses clients, en leur offrant un service de qualité, transparent et personnalisé.

En 2024 pour les parcs de Vernon, le Service Relation Client a traité les demandes réparties de la façon suivante :

Relation client Parc Cœur de Ville

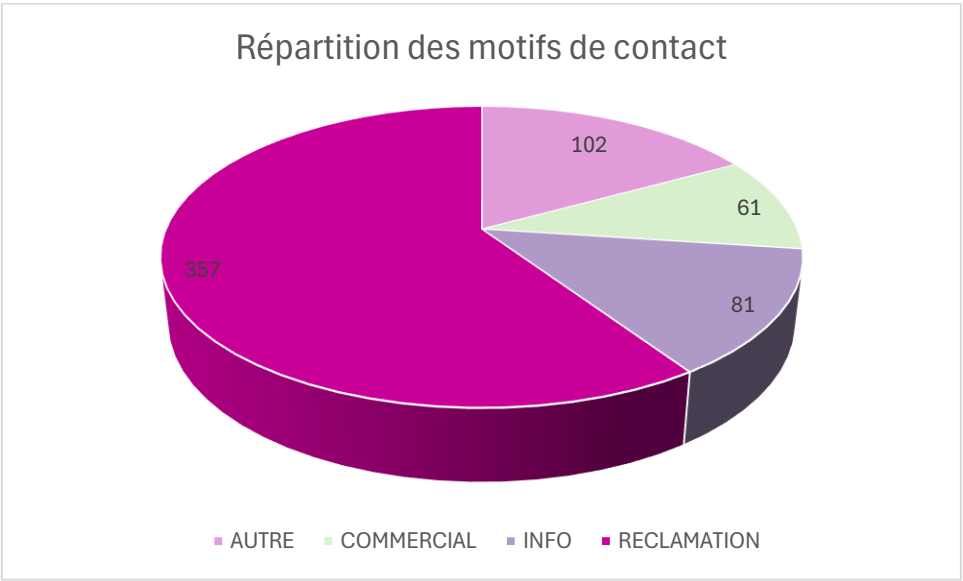
Le parc Cœur de Ville a pour l'année 2024 fait l'objet de 448 demandes réparties comme suit :

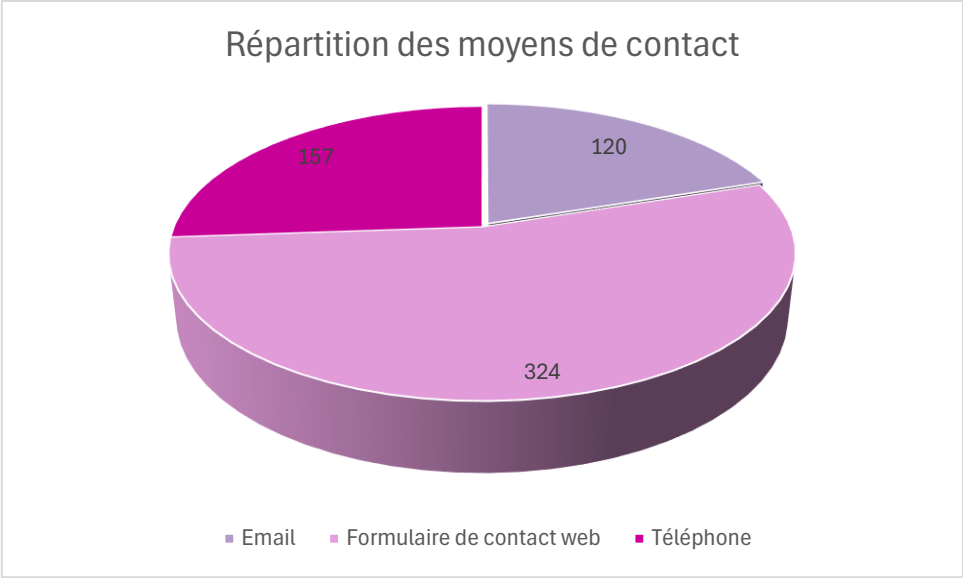




Relation client parc Marché

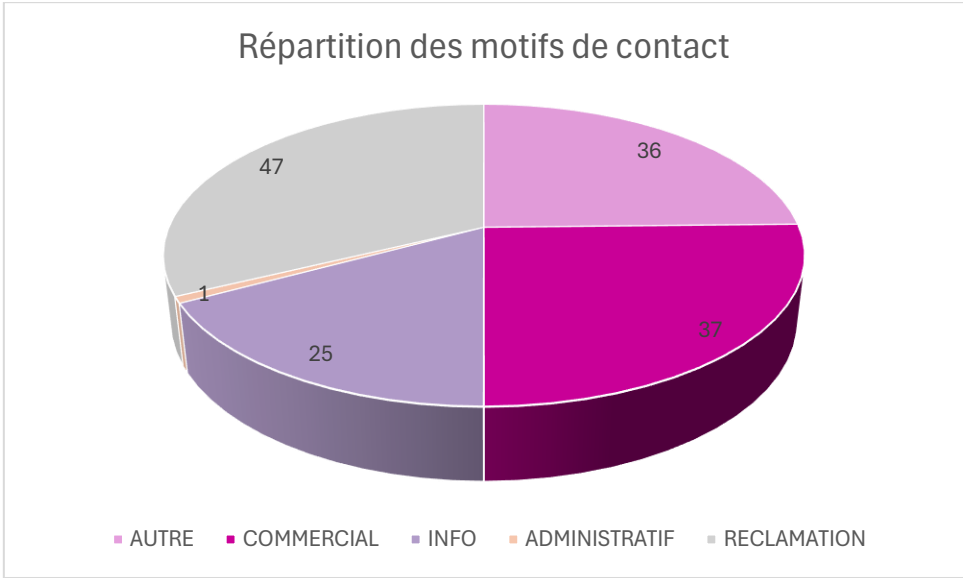
Le parc Marché a pour l'année 2024 fait l'objet de 601 demandes réparties comme suit :

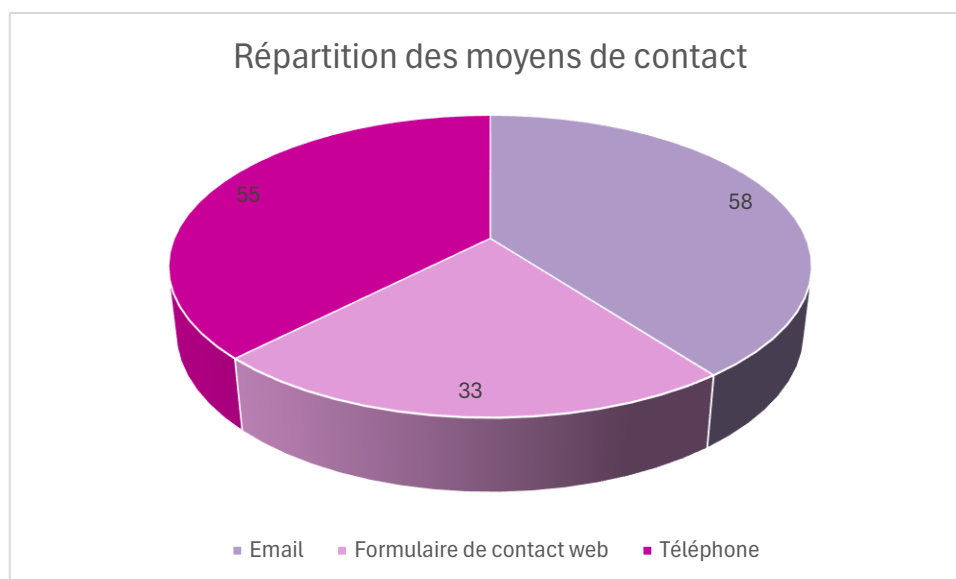




Relation client parc Collégiale

Le parc Collégiale a pour l'année 2024 fait l'objet de 146 demandes réparties comme suit :





2.5 La qualité de service chez Indigo : Une priorité absolue

Engagement et transparence

Depuis plusieurs années, Indigo s'engage en toute transparence à faire progresser la qualité de service au sein de ses parkings et dans sa relation client. Cette démarche s'articule autour de quatre critères clés qui permettent d'obtenir une vision à 360° de la qualité :

1. L'excellence du parcours client : une évaluation rigoureuse et des actions concrètes

En 2024, les parkings INDIGO ont obtenu une moyenne de 88% aux visites mystères, un résultat remarquable qui témoigne de la qualité de service et de l'engagement constant des équipes. Ces visites mystères, réalisées par un organisme indépendant, permettent d'évaluer de manière objective l'expérience client dans nos parkings, en analysant des critères tels que la propreté, la sécurité, la signalétique, l'accueil et la réactivité des équipes.

Ce score de 88% reflète les efforts déployés par INDIGO pour offrir une expérience de stationnement optimale à ses clients. Il souligne l'engagement des équipes sur le terrain, qui s'efforcent au quotidien de garantir la propreté et la sécurité des installations, d'orienter et d'assister les clients, et de résoudre rapidement les éventuels problèmes.

Ce résultat est également le fruit d'une politique de formation continue et de sensibilisation des collaborateurs, afin de les doter des compétences nécessaires pour répondre aux attentes des clients et assurer un service de qualité. INDIGO s'engage à maintenir ce niveau de performance, en poursuivant ses efforts d'amélioration continue et en investissant dans des solutions innovantes pour faciliter le stationnement et renforcer la satisfaction client.

2. La voix du client : une écoute attentive et une prise en compte des avis

Chez INDIGO, nous considérons que chaque avis client est une opportunité d'améliorer nos services. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale aux retours de nos utilisateurs, en particulier ceux exprimés sur la plateforme Google, où la transparence et l'authenticité des témoignages sont primordiales.

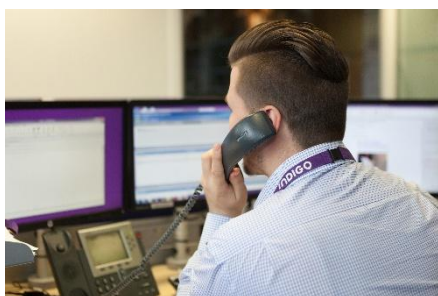


Chaque commentaire, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une analyse approfondie par notre service client, en collaboration étroite avec les équipes locales. Cette approche personnalisée nous permet de comprendre le contexte de chaque situation et d'apporter des réponses adaptées et pertinentes.

Nous ne nous contentons pas de répondre aux commentaires ; nous les utilisons comme un levier d'amélioration continue. Les remarques et suggestions de nos clients sont étudiées avec la plus grande attention, et nous mettons en œuvre des solutions concrètes pour optimiser l'expérience client. Qu'il s'agisse d'améliorer la signalétique, de renforcer la propreté, d'optimiser les flux de circulation ou de développer de nouveaux services, nous nous engageons à prendre en compte les besoins et les attentes de nos utilisateurs.

Avec une note moyenne de 63,4, soit 3,2 étoiles, les parkings INDIGO se situent dans la moyenne haute des établissements de ce type sur Google. Ce résultat reflète notre engagement à offrir un service de qualité et à répondre aux attentes de nos clients. Nous sommes conscients que chaque avis compte et nous poursuivons nos efforts pour améliorer continuellement nos performances et offrir une expérience client toujours plus satisfaisante.

3. La qualité de la relation client : une évaluation indépendante et des actions d'amélioration



Afin de garantir une qualité de service irréprochable, INDIGO met en œuvre des audits rigoureux dans ses boutiques. Deux fois par an, un organisme externe réalise des appels et mailings mystères pour évaluer la qualité du traitement des demandes clients. Ces audits permettent d'identifier précisément les points d'amélioration et de mettre en place des actions correctives ciblées, assurant ainsi une amélioration continue de l'expérience client.

Cette démarche, instaurée depuis quatre ans, a porté ses fruits. La note actuelle de 74,5% témoigne des progrès significatifs réalisés, avec une augmentation de plus de 18% depuis la mise en place de ces audits. Cette progression démontre l'engagement d'INDIGO à écouter ses clients et à adapter ses services pour répondre au mieux à leurs attentes.

4. La satisfaction client : un objectif central et une démarche d'amélioration continue

INDIGO considère la satisfaction client comme un pilier fondamental de son activité, déployant un dispositif rigoureux pour analyser et améliorer en continu l'expérience utilisateur. L'ensemble des demandes, provenant de divers canaux de communication, est centralisé et analysé, offrant une vision complète des attentes et des besoins des clients. Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement envoyées après chaque interaction, permettant de recueillir des retours précis et de mesurer la qualité des services. Les remarques des clients sont analysées quotidiennement par les équipes locales, qui mettent en œuvre des actions correctives pour améliorer l'expérience utilisateur.

Des évaluations globales sont réalisées régulièrement, comparant les performances des parkings et permettant de définir des plans d'action ciblés. Grâce à cette approche, la satisfaction client a progressé de 12% en quatre ans, atteignant 78,4% en 2024.

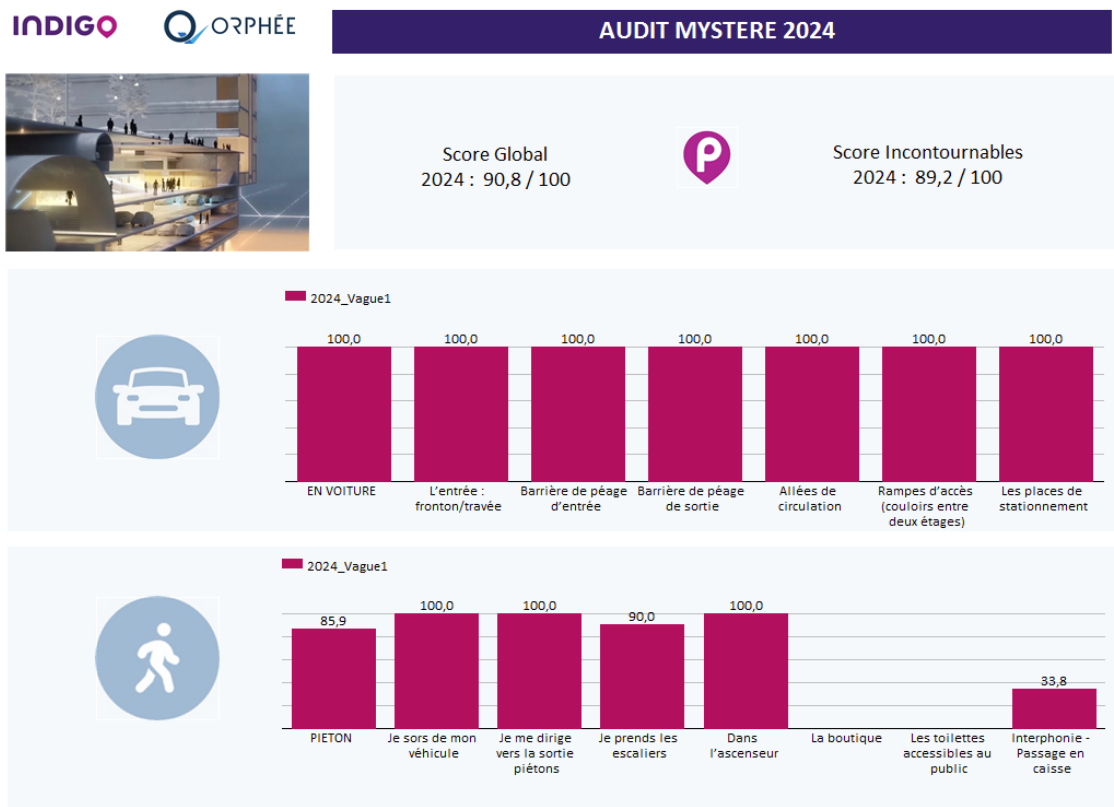
La qualité de service est un élément clé de la rémunération des managers, renforçant l'engagement de tous les collaborateurs à offrir une expérience client exceptionnelle.

Conclusion : Un engagement continu pour l'excellence

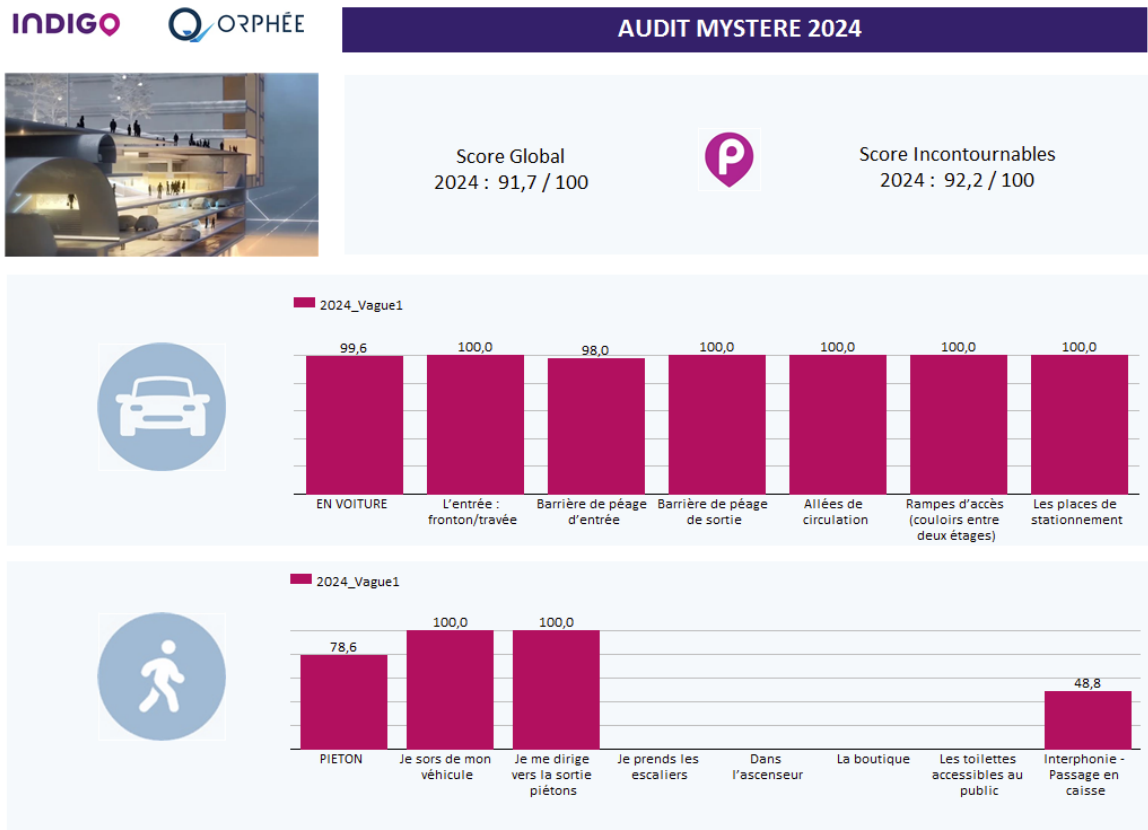
INDIGO démontre sa détermination à se positionner comme un acteur de référence dans le secteur du stationnement grâce à un engagement constant envers l'amélioration continue. Cette démarche proactive se manifeste par une écoute attentive des besoins de ses clients, permettant ainsi d'adapter ses services en permanence. L'entreprise intègre également l'innovation technologique, afin de simplifier et d'optimiser l'expérience de stationnement pour tous. En parallèle, INDIGO s'engage activement en faveur de la mobilité durable, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de l'environnement. En somme, cet engagement continu pour l'excellence témoigne de la volonté d'INDIGO d'offrir une expérience client exceptionnelle et de façonner l'avenir du stationnement.



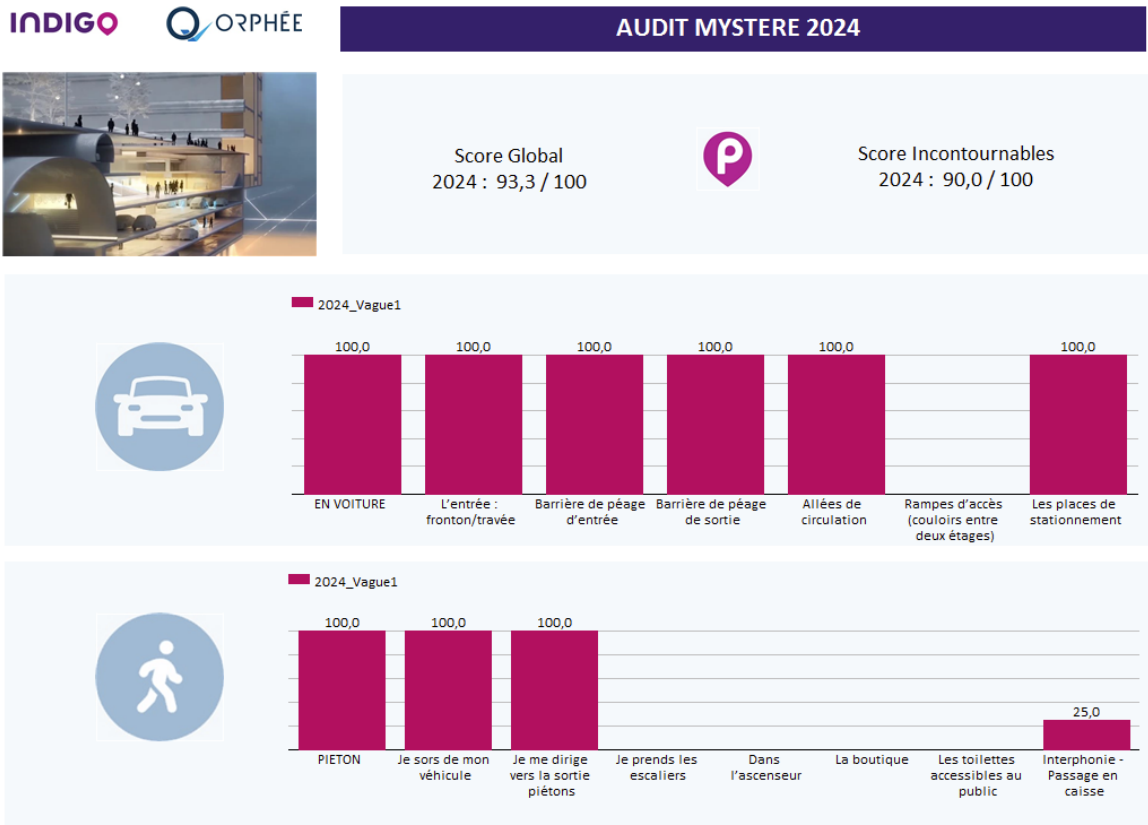
En 2024, le parking Cœur de Ville de Vernon a obtenu la note de 90,8/100 :



En 2024, le parking Collégiale de Vernon a obtenu la note de 91,7/100 :



En 2024, le parking Marché de Vernon a obtenu la note de 93,3/100 :



2.6 Les Services

Service de Proximité

Radio Indigo : Votre compagnon d'information et de divertissement dans les parkings INDIGO

Diffusée 24h/24, Radio Indigo est la radio exclusive des parkings INDIGO. Conçue par des professionnels de la radio, elle offre une expérience d'écoute unique, à la fois informative et divertissante, pour accompagner les clients lors de leur stationnement.

Une programmation sur mesure pour une expérience client optimisée

Radio Indigo propose une sélection musicale variée et adaptée à tous les goûts, créant une ambiance agréable et relaxante. Au-delà de la musique, la radio diffuse des messages d'informations locales, établissant un lien de proximité avec les auditeurs. Les clients bénéficient d'informations pratiques sur les services INDIGO, d'éphémérides, de messages d'intérêt collectif et d'annonces d'événements à venir dans leur ville.

Radio Indigo : Plus qu'une radio, un service à part entière

Radio Indigo s'inscrit pleinement dans la démarche d'INDIGO d'offrir une expérience client de qualité. Elle transforme le temps de stationnement en un moment agréable et utile, en informant et en divertissant les utilisateurs.

Zone deux roues motorisées

Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION



La Délégation de Service Public de Vernon concerne 3 Parcs et 1 voirie.

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau réflexe de paiement.

3.1 Parc Cœur de Ville



Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 138 places ✓ 2 niveaux ✓ 3 places PMR ✓ 4 places 2 roues	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet 	✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaques ✓ Ascenseur

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
De 0 à 15 min	0,40 €	
De 15 min à 105 min	+ 0,30 €	Par ¼ d'heure
De 105 min à 540 min	+ 0,20 €	Par ¼ d'heure
Jusqu'à 24h	8,00 €	
Ticket perdu	8,00 €	

Abonnement permanent	
Mensuel 24h/24	66,00 €
Trimestriel 24h/24	191,40 €
Annuel 24h/24	724,90 €
Prélèvement automatique mensuel 24h/24	60,50 €
Mensuel moto 24h/24	22,00 €
Trimestriel moto 24h/24	64,00 €
Annuel moto 24h/24	242,00 €
Prélèvement automatique mensuel moto 24h/24	20,00 €
Mensuel jour 5j/7	49,50 €

Vandalismes

- 26 septembre : Le portail d'entrée a été vandalisé et est hors service. Il a été maintenu en position ouverte jusqu'à l'intervention de la société KONE pour remplacer les pièces abîmées le 10 octobre.
- 27 décembre : Nettoyage du parking à la suite d'extincteurs percutés et vidés dans les allées de circulation et sur les places de stationnement.

Faits Marquants

- 31 janvier : Intervention de la société KONE pour le remplacement de la carte électronique du portail de sortie qui était tombé en panne le 19 décembre.
- 16 avril : Maintenance préventive des équipements de péage par la société Designa.
- 03 septembre : Panne réseau : les paiements CB ne passent plus. Le paiement a été rétabli à 14h.

L'animation commerciale

INDIGO Supporter Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

En 2024 INDIGO s'est engagé en tant que « Supporter Officiel pour le stationnement » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En réponse aux besoins de stationnement pour l'organisation de l'événement, le groupe a mis son expertise ainsi que ses infrastructures physiques et digitales au service de Paris 2024 et de ses engagements environnementaux et de qualité de service, tout en œuvrant à faciliter les déplacements des spectateurs.

INDIGO a mis à disposition **1 600** places de parking stratégiquement situées pour faciliter l'organisation des Jeux, fidèle à son credo « **Le stationnement qui fait bouger la ville** ».

Parallèlement, INDIGO a proposé aux visiteurs du monde entier et aux résidents une offre de stationnement sans égal. Avec **330 parcs en Ile-de-France** dont une centaine à Paris, ce sont près de **130 000 places de stationnement** qui ont accueilli voitures, motos et vélos (avec abonnement) en région parisienne, 18 000 à Lille, 11 000 à Marseille et 5 600 à Nice.

Les parkings ont bénéficié d'une campagne d'affichage nationale adaptée à la hauteur de l'évènement.

Proposer une expérience supporters optimale grâce au digital

Les spectateurs étaient invités à réserver leur stationnement à l'avance via l'application Indigo Neo ou à l'aide du site web [Où se garer pendant les Jeux de Paris 2024 ?](#) Le site permettait à l'internaute d'identifier le parking qui lui convenait et de recenser les forfaits disponibles dans le cadre de l'événement.

Deux solutions s'offraient aux spectateurs :

- Des parkings relais pour un parcours multimodal
Cette option permettait d'éviter les encombrements et ne nécessitait pas de pass Jeux. Des forfaits longue durée étaient également disponibles.
- Des parkings à proximité des sites olympiques, pour un accès plus direct aux lieux de compétition.



Au service d'une mobilité urbaine multimodale

Offrant une articulation entre les différentes formes de déplacements, les parcs de stationnement INDIGO ont constitué de véritables hubs intermédiaires pour rejoindre les différents sites de compétition à pied, à vélo ou en transport en commun.



« Acteur mondial du stationnement, nous agissons au cœur des territoires depuis plus de 60 ans avec l'objectif de répondre aux défis complexes de la circulation des biens et des personnes dans les centres urbains. En tant qu'entreprise française, nous sommes extrêmement fiers de voir le plus grand événement sportif international se tenir à Paris et de contribuer, grâce à nos solutions et notre savoir-faire, à relever le défi de la mobilité durant les Jeux de Paris 2024 », a indiqué Sébastien FRAISSE, Président du directoire d'INDIGO Group.

« Organiser le plus grand événement au monde représente assurément un défi, notamment en matière de mobilité. Pour le relever, nous sommes heureux de compter sur la mobilisation d'INDIGO, entreprise française experte du stationnement à l'international, pour permettre aux amoureux des Jeux venus du monde entier, aux spectateurs français et aux résidents de s'organiser dans le cadre des Jeux. Bienvenue, INDIGO, dans la grande famille Paris 2024 ! », a déclaré Tony Estanguet, Président de Paris 2024.

Une communication renforcée pour une expérience client optimale.

Conscient de l'importance d'une information claire et accessible, INDIGO a déployé une campagne nationale d'amélioration de l'affichage dans ses parkings. Cette initiative stratégique vise à renforcer la communication auprès des clients et à optimiser leur expérience de stationnement.

Des objectifs multiples pour une communication à 360 degrés :

- Valoriser la diversité des services :
 - La campagne met en lumière l'éventail complet des services proposés par INDIGO, allant des solutions de stationnement classiques aux services innovants tels que la recharge de véhicules électriques

- L'objectif est d'informer les clients sur toutes les options disponibles, afin qu'ils puissent profiter pleinement des avantages offerts par INDIGO



- Promouvoir la digitalisation du stationnement :

- INDIGO encourage l'utilisation de ses services digitaux, tels que l'application mobile INDIGO Neo, qui permet de réserver une place de stationnement, de payer en ligne ou de bénéficier de services personnalisés.
- La campagne d'affichage met en avant les avantages de la digitalisation, en termes de gain de temps, de praticité et de confort.



- Renforcer l'attractivité d'INDIGO en tant qu'employeur :

- Au-delà de l'information client, la campagne vise également à renforcer l'image d'INDIGO en tant qu'employeur de référence.
- Des messages spécifiques mettent en avant les valeurs de l'entreprise, les opportunités de carrière et l'engagement d'INDIGO en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs.



Une campagne d'affichage moderne et impactante :

- INDIGO a veillé à ce que l'affichage soit moderne, attractif et facile à comprendre.
- Des visuels clairs et des messages concis sont utilisés pour transmettre les informations de manière efficace.
- L'affichage est pensé afin d'être visible de loin, et d'être compréhensible rapidement.

En déployant cette campagne d'affichage ambitieuse, INDIGO démontre son engagement à fournir une expérience client de qualité et à renforcer sa position de leader sur le marché du stationnement.

3.2 Parc Marché



Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 150 places ✓ 1 niveau ✓ 3 places PMR ✓ 2 places BRVE	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet 	✓ Lecture de plaques

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
Jusqu'à 30 min	0,00 €	
De 30 min à 45 min	1,00 €	
De 45 min à 1h	+ 0,30 €	
De 1h à 1h15	+ 0,40 €	
De 1h15 à 2h	+ 0,30 €	Par ¼ d'heure
De 2h à 6h	+ 0,20 €	Par ¼ d'heure
De 6h à 9h	+ 0,15 €	Par ¼ d'heure
De 9h à 10h	+ 0,10 €	Par ¼ d'heure
Jusqu'à 24h	8,00 €	
Ticket perdu	8,00 €	

Abonnement permanent	
Mensuel 24h/24 5j/7	42,00 €
Trimestriel 24h/24 5j/7	120,00 €
Annuel 24h/24 5j/7	475,00 €

Le parking n'est payant que du mardi au samedi (gratuit le vendredi à partir de 16H30).

Bornes de rechargement électrique

Le parc possède 2 stations de recharge de véhicule électrique.

L'exploitation et la maintenance des bornes de recharge sont gérées par un prestataire mandaté par la Ville.

Faits Marquants

- 16 avril : Maintenance préventive des équipements de péage par la société Designa.
- 19 avril : Intervention de la société Designa pour le remplacement d'un thermostat hors service ayant provoqué une surchauffe de la borne.
- 18 mai : Le lecteur CB d'une des deux bornes de sortie hors service. Remplacement effectué le jour même par la société Designa.
- 1er week-end de juin : Foire de Vernon. Mise à disposition de la moitié du parking pour le stationnement des exposants.
- 06 juillet : A l'occasion du passage de la flamme Olympique, le parc a été mis en gratuité à l'initiative d'Indigo.
- 03 septembre : Panne de réseau et paiement rendu CB impossible. Retour du service vers 14h.
- 26 septembre : Dysfonctionnement du lecteur de tickets en borne de sortie (les tickets restent coincés). Intervention de la société Designa le 27 septembre pour remplacement des pièces abîmées.
- 14 novembre : Intervention de la société Designa pour remplacement de la caméra de lecture de plaques de la sortie côté Gamilly. Celle-ci présentait des dysfonctionnements réguliers depuis le 12 novembre.

3.3 Parc Collégiale



Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 62 places ✓ 1 niveau ✓ 1 places PMR	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Indigo Neo ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet    	✓ Lecture de plaques

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
Jusqu'à 30 min	0,00 €	
De 30 min à 45 min	1,00 €	
De 45 min à 1h	+ 0,30 €	
De 1h à 1h15	+ 0,40 €	
De 1h15 à 2h	+ 0,30 €	Par ¼ d'heure
De 2h à 6h	+ 0,20 €	Par ¼ d'heure
De 6h à 9h	+ 0,15 €	Par ¼ d'heure
De 9h à 10h	+ 0,10 €	Par ¼ d'heure
Jusqu'à 24h	8,00 €	
Ticket perdu	8,00 €	8,00 €

Abonnement permanent	
Mensuel 24h/24 5j/7	42,00 €
Trimestriel 24h/24 5j/7	120,00 €
Annuel 24h/24 5j/7	475,00 €

Le parking n'est payant que du mardi au samedi (gratuit le vendredi à partir de 16H30).

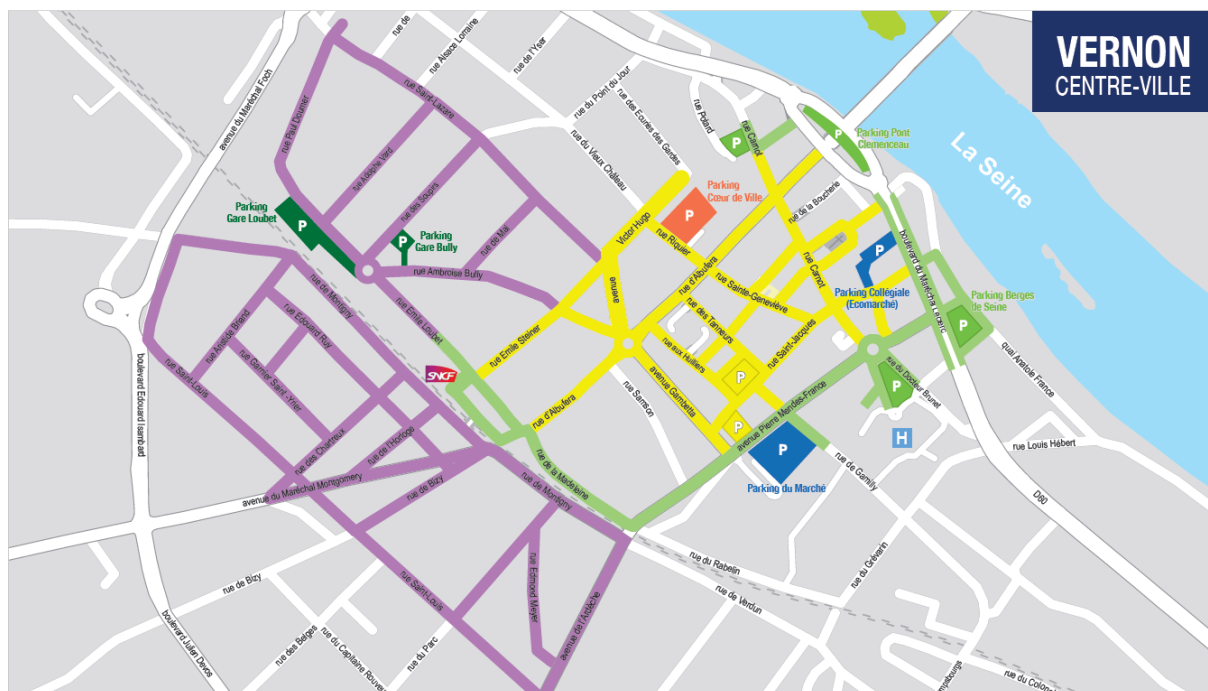
Vandalismes

- 08 juillet : Le lecteur CB de la borne de sortie a fait l'objet d'une tentative d'effraction. Intervention de la société Designa pour remplacement.

Faits Marquants

- Février : Début des travaux rue des Pontonniers et André Bourdet. La sortie du parking Collégiale est condamnée, l'entrée est ouverte et le sens de circulation modifié. Le paiement s'effectue sur un horodateur installé le temps des travaux. Le retour à un fonctionnement normal s'est effectué au mois de mai 2024.
- 28 juin : La boucle de détection de la sortie hors service. La barrière de la borne de sortie est maintenue en position ouverte le temps de l'intervention de la société IPcom le 03 juillet.
- 06 juillet : À l'occasion du passage de la flamme Olympique, le parc a été mis en gratuité à l'initiative d'Indigo.
- 19 juillet : Le lecteur de la borne d'entrée est hors service et ne distribue plus de tickets. Intervention de la société Designa pour le remplacement du lecteur le 30 juillet. Ce délai s'explique par la commande d'une pièce neuve.
- 03 septembre : En raison d'une perte de réseau, les paiements CB sont rendus impossibles. Retour du service vers 14h.
- 27 septembre : Reprise du marquage au sol par la Ville pour effacer le marquage provisoire réalisé pendant les travaux.
- 05 novembre : L'enregistreur vidéo est tombé en panne. Intervention de la société IPcom le 07 novembre pour remplacement.

3.4 Voirie



Tarification zone jaune

Temps en minutes	Tarif en vigueur
30 min	0,70 €
45 min	0,90 €
1h	1,20 €
1h15	1,50 €
1h30	1,90 €
1h45	2,40 €
2h	3,00 €
Forfait post-stationnement	17,00 €

Pour rappel, les usagers bénéficient de 30 minutes de stationnement gratuit, une fois par jour. Il existe également une gratuité totale le dimanche et le lundi ainsi que le vendredi à partir de 16h30.

Le stationnement en zone jaune est réservé à la courte durée. Il n'est pas possible d'y souscrire un abonnement.

Tarification zone verte

Temps en minutes	Tarif en vigueur
30 min	0,60 €
45 min	0,90 €
1h	1,20 €
1h15	1,40 €
1h30	1,60 €
1h45	1,80 €
2h	2,00 €
3h	2,20 €
4h	2,40 €
5h	2,60 €
6h	2,80 €
7h	2,90 €
8h	3,00 €
Forfait post-stationnement	17,00 €

Pour rappel, les usagers bénéficient de 30 minutes de stationnement gratuit, une fois par jour. Il existe également une gratuité totale le dimanche et le lundi ainsi que le vendredi à partir de 16h30.

Le stationnement en zone verte est destiné aux longues durées. Il est possible d'y souscrire un abonnement si l'on est résident ou actif dans les rues des zones jaunes et vertes.

Abonnement permanent	
Mensuel résident	20,00 €
Annuel résident	217,00 €
Mensuel actif	30,00 €
Annuel actif	325,00 €

Tarification zone kaki

Temps en minutes	Tarif en vigueur
30 min	1,00 €
45 min	1,40 €
1h	1,80 €
1h15	2,10 €
1h30	2,40 €
1h45	2,70 €
2h	3,00 €
4h	3,80 €
8h	5,40 €
24h	7,50 €
Tranches de 12h après 24h	3,10 €
Forfait post-stationnement	17,00 €

La zone kaki est composée des parkings Loubet et Bully.

Le stationnement y est destiné prioritairement aux usagers de la gare SNCF. Toutefois, les clients peuvent également s'y stationner pour toute autre fin.

Il est payant du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 puis de 14h à 18h30 (16h30 le vendredi).

Il est possible d'y souscrire un abonnement, gratuit pour les Vernonnais pouvant justifier d'un abonnement de train.

Abonnement permanent	
Mensuel	44,00 €
Trimestriel	125,00 €
Annuel	475,00 €

Tarification zone violette

Le stationnement en zone violette est gratuit et limité à 4h du lundi au vendredi, de 9h à 18h30, pour les usagers « horaires ».

Il est possible pour les résidents de la zone d'y souscrire un abonnement.

Abonnement permanent	
Mensuel résident	3,00 €
Annuel résident	33,00 €

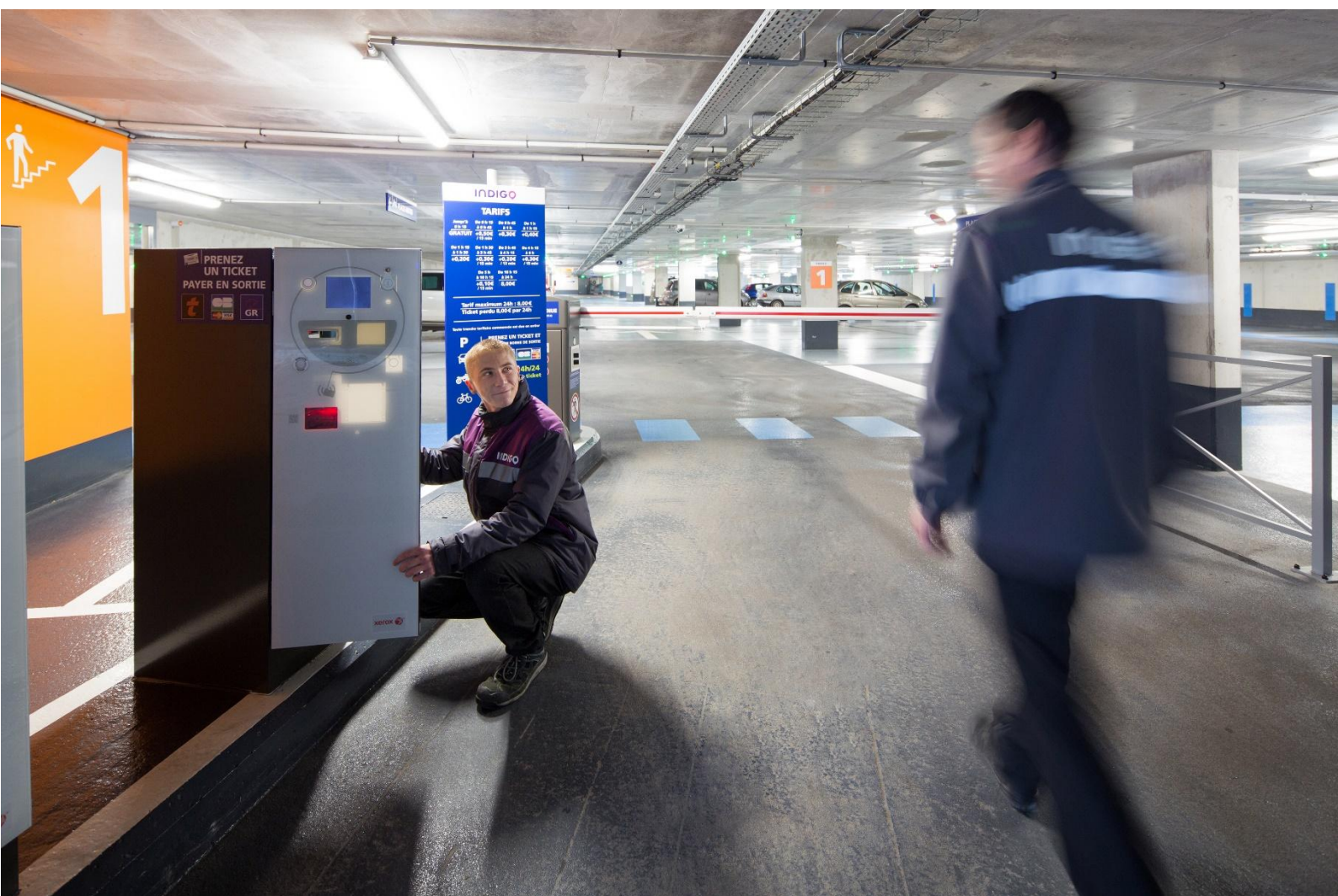
3.5 Vandalismes

- Aucun acte de vandalisme n'est à déploré sur l'exercice.

3.6 Faits Marquants

- 20 février : Déploiement de la fibre Orange à la boutique, rue Carnot.
- 20 février : Intervention de la société TTS pour la mise à jour des panneaux de jalonnement dynamique en raison du changement d'opérateur téléphonique.
- 23 février : Intervention de la société Fer & Arti pour le remplacement de la poignée de la porte de la boutique.
- 25 mars : Remplacement de 30 sélecteurs de pièces dans le cadre d'une campagne de tests avec des matériels de dernière génération (tests encore en cours en 2025).
- La diminution du temps de fonctionnement de l'éclairage public sur certaines rues a impacté le fonctionnement des panneaux de jalonnement dynamiques. Ces derniers ne chargent plus suffisamment la nuit et s'éteignent en cours de journée. Un devis a été demandé à la société Citéos afin de les alimenter en continu. La prestation a été réalisée en 2025 à la suite d'une commande passée par la Ville.
- 02 septembre : Dysfonctionnement de la remontée du nombre de places du parking Bully. La société TTS est intervenue le 04 septembre pour remise en service de l'équipement.
- 18 décembre : À l'occasion de « Vernon Scintille », les horodateurs ont été éteints de 14h à 18h à l'initiative d'Indigo.

4. MAINTENANCE & TRAVAUX



4.1 Maintenance des équipements

Équipement du Parc Cœur de Ville

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Designa Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Caisse manuelle : 1 Lecteurs piétons : 5 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : quadrimestre. Par : Designa
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Dahua Caméras : 13 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Détection incendie	Oui	Gérée par le PC sécurité de l'EPA
Extincteurs	Oui	Gérés par le PC sécurité de l'EPA
Ascenseurs	Marque : Kone Nb de niveaux : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle Prestataire : Kone
Electricité	Blocs de secours autonomes Luminaire LED	Maintenance assurée par l'EPA vérification quotidienne d'Indigo lors des rondes
Portes automatiques	2 portes basculantes véhicules	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Prestataire : Kone
Sonorisation	Marque : APS Nombre de haut-parleurs : 12	Contrat de maintenance : Non

Équipement du parc Marché

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Designa Borne d'entrée : 2 Borne de sortie : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 4 Caisse manuelle : 0 Lecteurs piétons : 0 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : quadrimestre. Par : Designa
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Dahua Caméras : 5 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

Équipement du Parc Collégiale

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Designa Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Caisse manuelle : 0 Lecteurs piétons : 0 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : quadrimestre. Par : Designa
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Dahua Caméras : 5 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

Équipement Voirie

Équipements	Descriptif	Maintenance
Horodateurs	Nombre 56 Marque Flowbird Modèles Stélio / Strada	Contrat de maintenance : Oui (maintenance logicielle) Périodicité : Trimestrielle
Signalétique	Jalonnement dynamique : 12 mâts	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle

4.2 Les Travaux

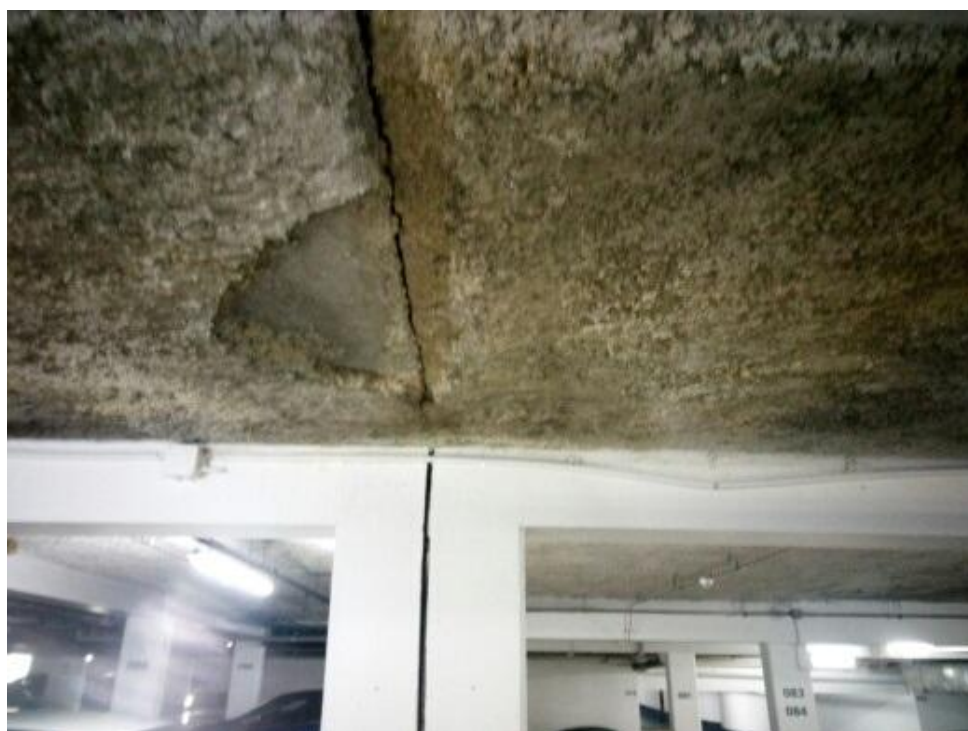
Travaux sur la Voirie

- 02 août : Intervention de la société TTS pour le remplacement des plots de détection sur le parking Bully. Une cinquantaine de plots ont été remplacés (12 620€ HT).

4.3 Veille de la structure

Indigo a remonté aux services de la Ville la présence d'une infiltration d'eau à proximité de la place N°85 du parking Cœur de Ville lors d'épisodes pluvieux de forte intensité.

L'eau semble s'infiltrer par le joint de dilatation.



5. ANALYSES

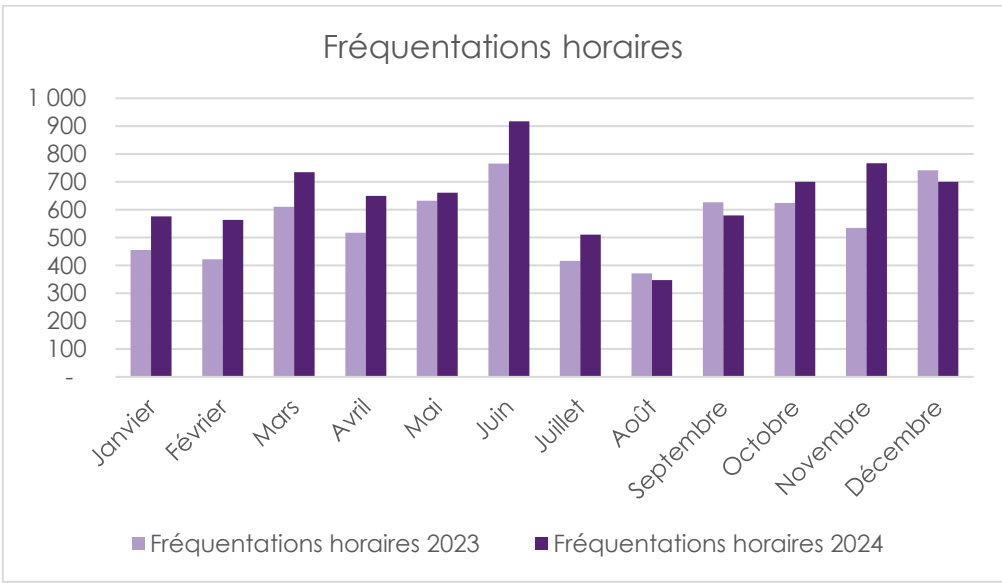


5.1 Parc Cœur de Ville

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec le compte délégataire.

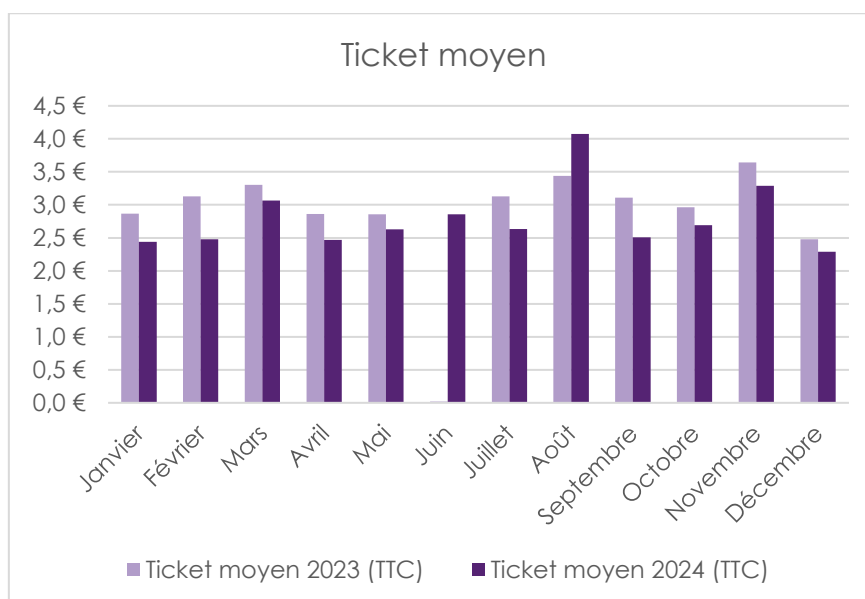
Fréquentations horaires

	Fréquentations horaires 2023	Fréquentations horaires 2024	Ecart 2023/2024
Janvier	456	576	26,3 %
Février	422	564	33,6 %
Mars	611	735	20,3 %
Avril	517	650	25,7 %
Mai	632	661	4,6 %
Juin	766	918	1,8 %
Juillet	416	511	22,8 %
Aout	372	347	-6,7 %
Septembre	627	580	-7,5 %
Octobre	625	700	12 %
Novembre	535	767	43,4 %
Décembre	742	700	-5,7 %
Total	6 721	7 709	14,7 %



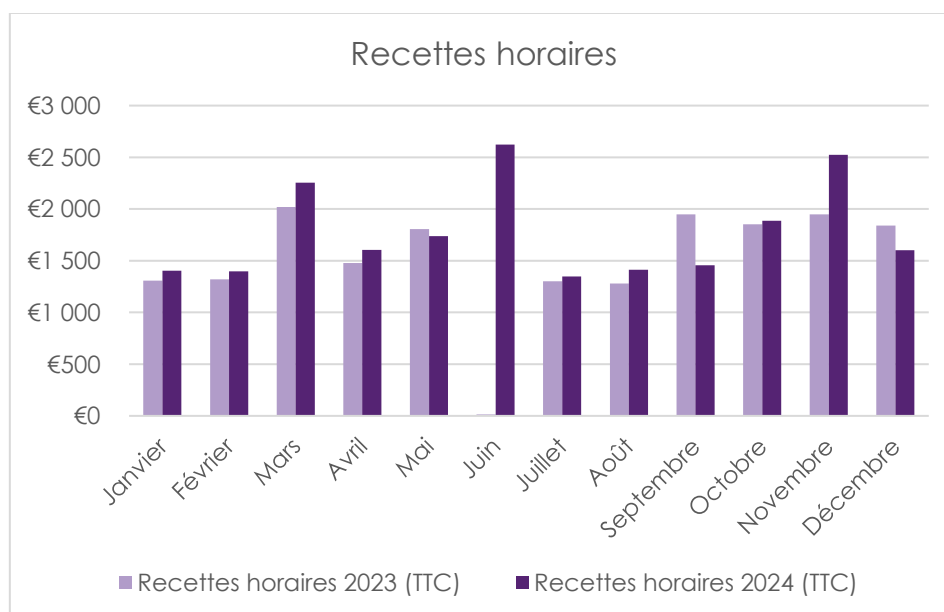
Ticket moyen

	Ticket moyen 2023	Ticket moyen 2024	Ecart 2023/2024
Janvier	2,9 €	2,4 €	-14,9 %
Février	3,1 €	2,5 €	-20,8 %
Mars	3,3 €	3,1 €	-7,2 %
Avril	2,9 €	2,5 €	-13,8 %
Mai	2,9 €	2,6 €	-8,1 %
Juin	0,0 €	2,9 €	-
Juillet	3,1 €	2,6 €	-15,8 %
Aout	3,4 €	4,1 €	18,5 %
Septembre	3,1 €	2,5 €	-19,3 %
Octobre	3,0 €	2,7 €	-9,1 %
Novembre	3,6 €	3,3 €	-9,7 %
Décembre	2,5 €	2,3 €	-7,6 %
Total	2,7 €	2,8 €	2,3 %



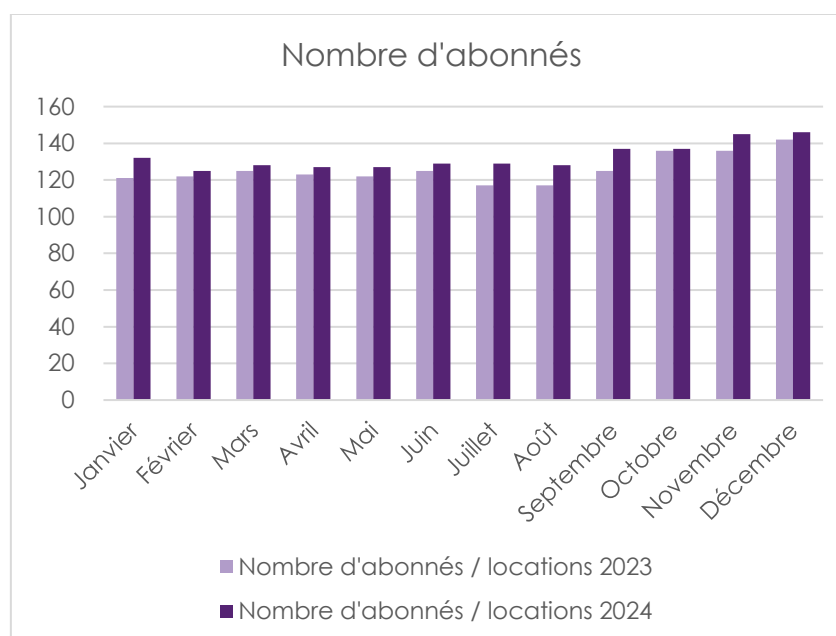
Recettes horaires

	Recettes horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023 / 2024
Janvier	1 307 €	1 405 €	7,5 %
Février	1 320 €	1 397 €	5,9 %
Mars	2 019 €	2 253 €	11,6 %
Avril	1 479 €	1 603 €	8,4 %
Mai	1 806 €	1 736 €	-3,9 %
Juin	13 €	2 623 €	-
Juillet	1 302 €	1 346 €	3,4 %
Août	1 278 €	1 414 €	10,6 %
Septembre	1 948 €	1 455 €	-25,3 %
Octobre	1 851 €	1 885 €	1,8 %
Novembre	1 949 €	2 524 €	29,5 %
Décembre	1 838 €	1 603 €	-12,8 %
Total	18 111 €	21 245 €	17,3 %



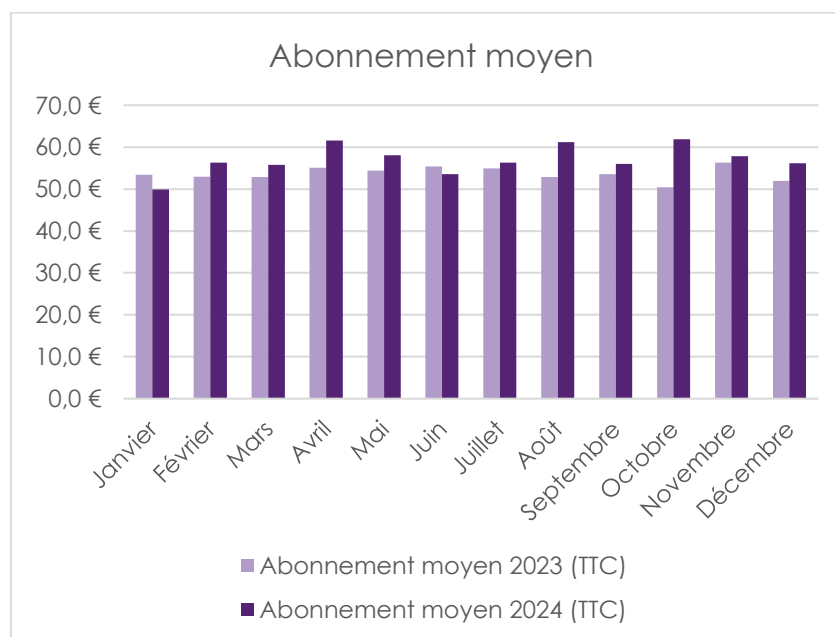
Nombre d'abonnés

	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024	Ecart 2023/2024
Janvier	121	132	9,1 %
Février	122	125	2,5 %
Mars	125	128	2,4 %
Avril	123	127	3,3 %
Mai	122	127	4,1 %
Juin	125	129	3,2 %
Juillet	117	129	10,3 %
Aout	117	128	9,4 %
Septembre	125	137	9,6 %
Octobre	136	137	0,7 %
Novembre	136	145	6,6 %
Décembre	142	146	2,8 %
Total	1 511	1 590	5,2 %



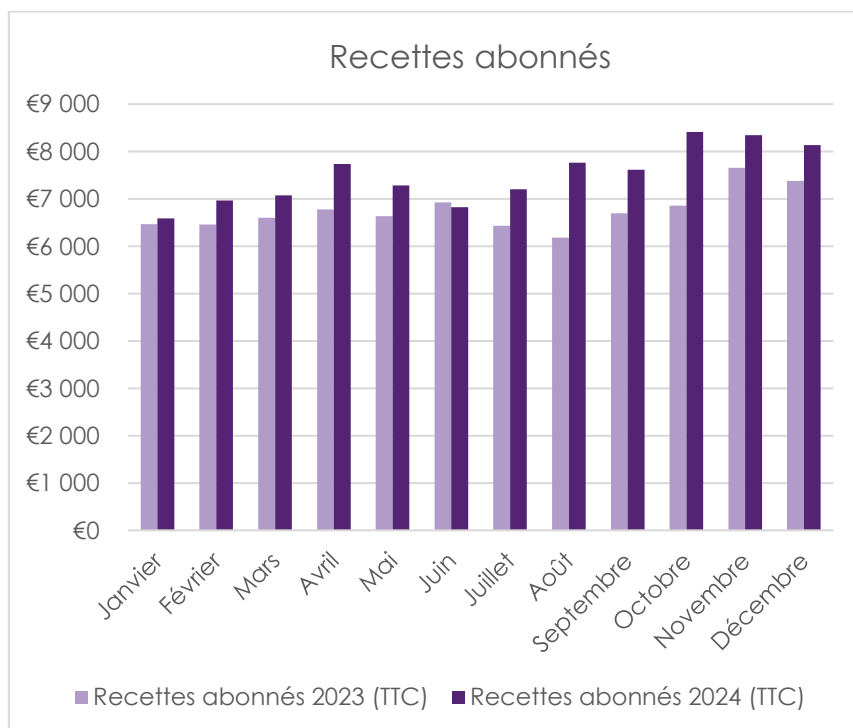
Abonnement moyen

	Abonnement moyen 2023 (TTC)	Abonnement moyen 2024 (TTC)	Ecart 2023 / 2024
Janvier	53,4 €	49,9 €	-6,6 %
Février	52,9 €	56,3 €	6,3 %
Mars	52,8 €	55,8 €	5,5 %
Avril	55,1 €	61,6 €	11,7 %
Mai	54,4 €	58,0 €	6,7 %
Juin	55,4 €	53,6 €	-3,3 %
Juillet	55,0 €	56,3 €	2,4 %
Août	52,8 €	61,2 €	15,8 %
Septembre	53,6 €	56,0 €	4,6 %
Octobre	50,4 €	61,9 €	22,7 %
Novembre	56,3 €	57,8 €	2,8 %
Décembre	52,0 €	56,1 €	8,0 %
Total	53,6 €	57,0 €	6,3 %



Recettes abonnés

	Recettes abonnés 2023 (TTC)	Recettes abonnés 2024 (TTC)	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	6 466 €	6 588 €	1,9 %
Février	6 458 €	6 965 €	7,9 %
Mars	6 604 €	7 073 €	7,1 %
Avril	6 779 €	7 735 €	14,1 %
Mai	6 636 €	7 286 €	9,8 %
Juin	6 922 €	6 825 €	-1,4 %
Juillet	6 431 €	7 199 €	11,9 %
Août	6 182 €	7 767 €	25,6 %
Septembre	6 694 €	7 612 €	13,7 %
Octobre	6 859 €	8 413 €	22,7 %
Novembre	7 655 €	8 345 €	9,0 %
Décembre	7 379 €	8 132 €	10,2 %
Total	81 065 €	89 941 €	11,0 %



Conclusion

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Recettes horaires (TTC)	10 669 €	17 727 €	18 111 €	21 245 €	17,30%
Fréquentations horaires	4 047	5 177	6 721	7 709	14,70%
Ticket moyen (TTC)	2,64 €	3,42 €	2,69 €	2,76 €	2,60%
Recettes abonnements (TTC)	67 601 €	76 239 €	81 065 €	89 941 €	10,95%
Prévenus (TTC)	954 €	2 002 €	1 138 €	985 €	-13,43%
Divers (TTC)	90 €	75 €	195 €	120 €	-38,46%
Recettes totales (TTC)	79 314 €	96 043 €	100 509 €	112 291 €	11,72%

Analyse sur l'activité 2024

En 2024, le parking Cœur de Ville a vu ses résultats progresser de manière significative.

Les fréquentations horaires sont en constante progression depuis 2021 (+15% par rapport à 2023). Les travaux ont eu un impact positif, notamment avec la phase de travaux localisée Avenue Pierre Mendès France. Les habitudes de circulation ont changé pendant les travaux : les usagers se sont détournés de la voirie au profit des parkings. Ces nouvelles fréquentations ont également pu influencer sur le ticket moyen et un léger allongement des durées de stationnement (+2,60% par rapport à 2023)

Ces deux facteurs conjugués expliquent la belle progression des recettes horaires sur l'exercice (+17,3% en 2024).

Dans le même temps, le nombre d'abonnés progresse de 5,2% en 2024. Cette hausse est principalement portée par l'augmentation du nombre de souscriptions 24h/24 et 7j/7 ayant pour effet de « booster » l'abonnement moyen (+ 6,3% par rapport à 2023).

Les recettes abonnement affichent en conséquence une hausse de près de 11% par rapport à 2023.

Les recettes « prévenus » restent minimales et leur variation est peu significative. Elles baissent de 13,4% en 2024 car une partie des clients s'est tournée vers la prise d'abonnements mensuels sur l'exercice.

Les recettes « divers » correspondent aux facturations des badges perdus ou dégradés.

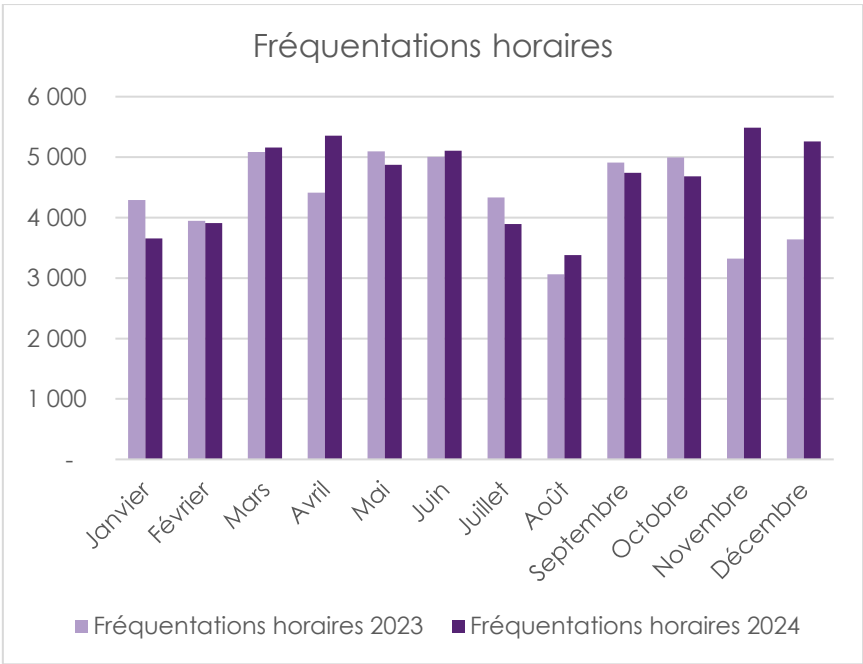
Le parc affiche donc une progression de ses recettes totales sur l'exercice (+11%). Les abonnements restent la principale source de revenus du parking en représentant 80% des recettes.

5.2 Parc Marché

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec le compte délégataire.

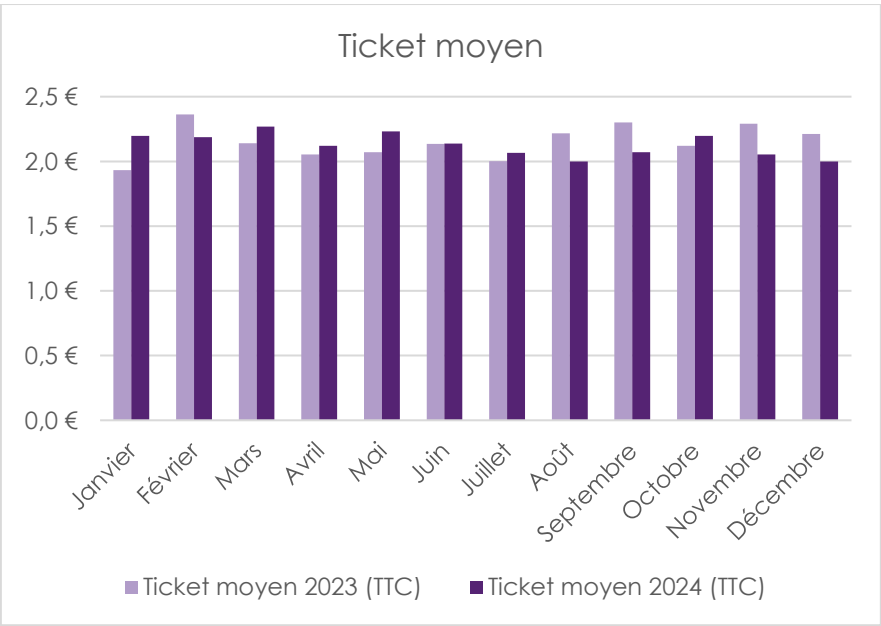
Fréquentations horaires

	Fréquentation horaire 2023	Fréquentation horaire 2024	Ecart 2023/2024
Janvier	4 289	3 656	-14,8%
Février	3 947	3 909	-1,0%
Mars	5 083	5 160	1,5%
Avril	4 410	5 357	21,5%
Mai	5 095	4 873	-4,4%
Juin	5 004	5 108	2,1%
Juillet	4 332	3 892	-10,2%
Aout	3 064	3 379	10,3%
Septembre	4 908	4 739	-3,4%
Octobre	4 992	4 683	-6,2%
Novembre	3 321	5 485	65,2%
Décembre	3 640	5 258	44,5%
Total	52 085	55 499	6,6%



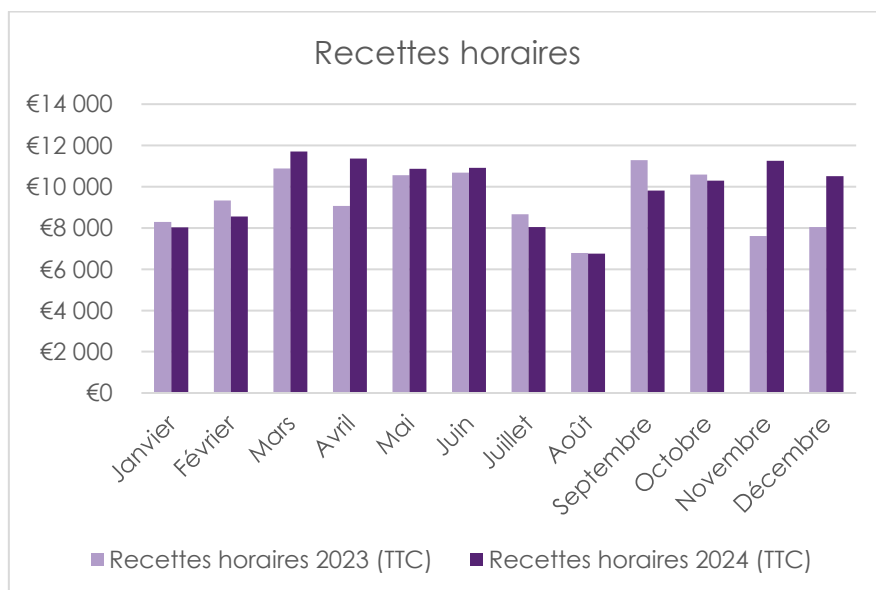
Ticket moyen

	Ticket moyen 2023 (TTC)	Ticket moyen 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024
Janvier	1,93 €	2,20 €	13,7%
Février	2,36 €	2,19 €	-7,4%
Mars	2,14 €	2,27 €	6,0%
Avril	2,05 €	2,12 €	3,3%
Mai	2,07 €	2,23 €	7,7%
Juin	2,13 €	2,14 €	0,2%
Juillet	2,00 €	2,07 €	3,2%
Aout	2,22 €	2,00 €	-9,7%
Septembre	2,30 €	2,07 €	-10,0%
Octobre	2,12 €	2,20 €	3,6%
Novembre	2,29 €	2,05 €	-10,4%
Décembre	2,21 €	2,00 €	-9,6%
Total	2,15 €	2,13 €	-0,8%



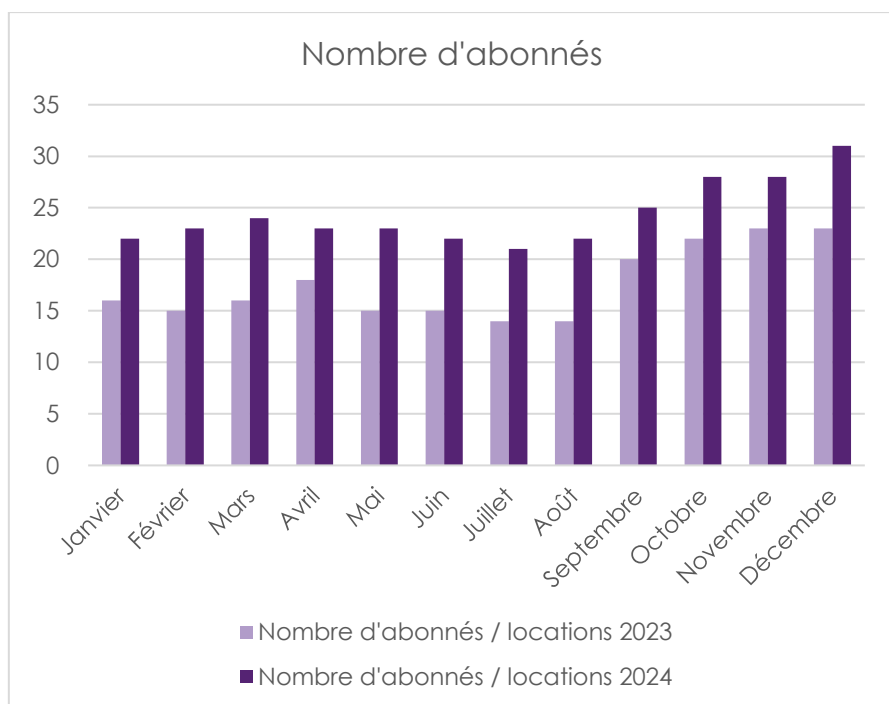
Recettes horaires

	Recettes horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024
Janvier	8 285 €	8 031 €	-3,1%
Février	9 324 €	8 554 €	-8,3%
Mars	10 881 €	11 708 €	7,6%
Avril	9 059 €	11 365 €	25,5%
Mai	10 556 €	10 872 €	3,0%
Juin	10 679 €	10 919 €	2,2%
Juillet	8 667 €	8 038 €	-7,3%
Aout	6 789 €	6 757 €	-0,5%
Septembre	11 289 €	9 814 €	-13,1%
Octobre	10 582 €	10 287 €	-2,8%
Novembre	7 608 €	11 262 €	48,0%
Décembre	8 049 €	10 509 €	30,6%
Total	111 769 €	118 116 €	5,7%



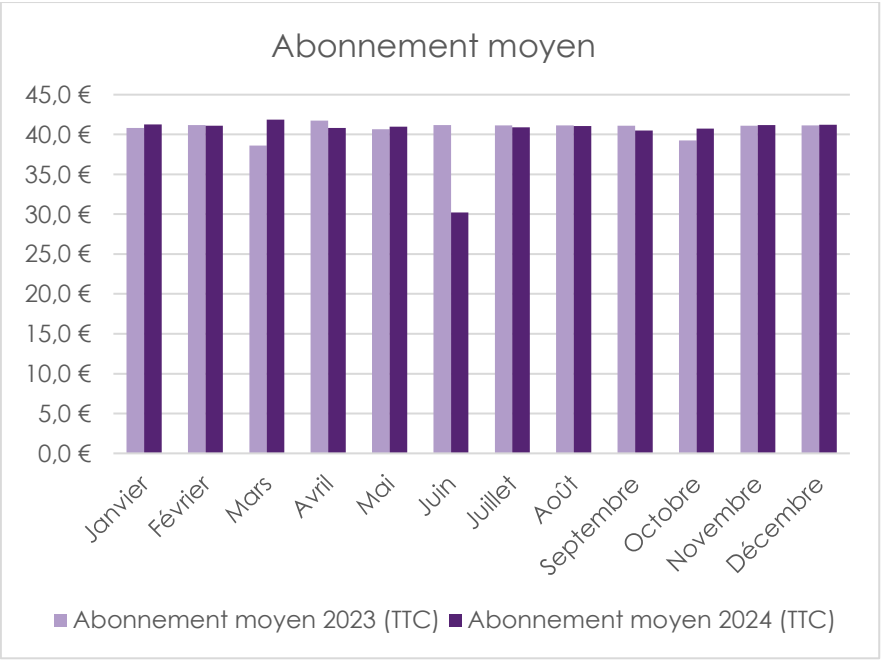
Nombre d'abonnés

	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	16	22	37,5%
Février	15	23	53,3%
Mars	16	24	50,0%
Avril	18	23	27,8%
Mai	15	23	53,3%
Juin	15	22	46,7%
Juillet	14	21	50,0%
Aout	14	22	57,1%
Septembre	20	25	25,0%
Octobre	22	28	27,3%
Novembre	23	28	21,7%
Décembre	23	31	34,8%
Total	211	292	38,4%



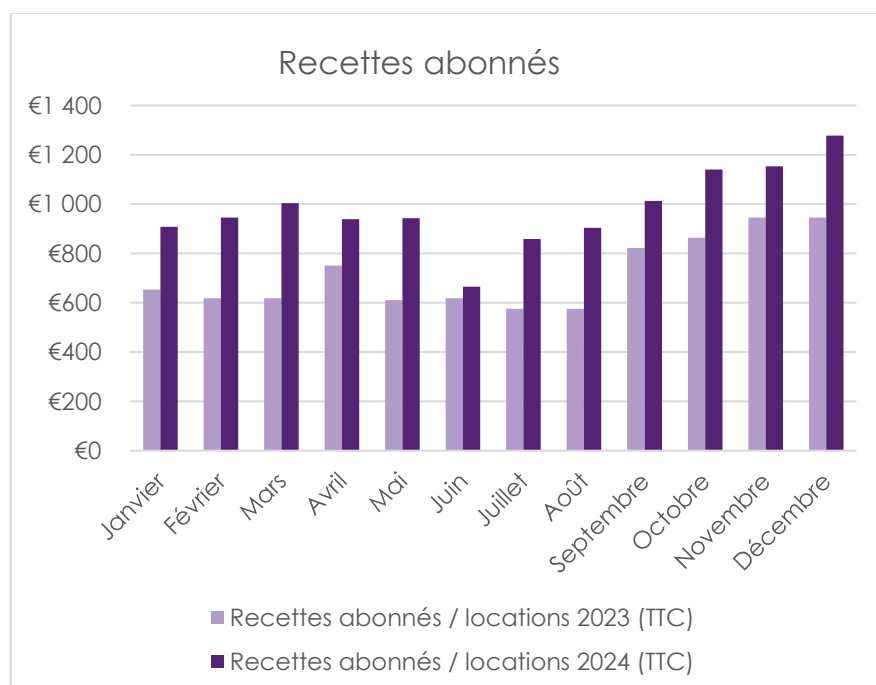
Abonnement moyen

	Abonnement moyen 2023 (TTC)	Abonnement moyen 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	40,83 €	41,27 €	1,1%
Février	41,19 €	41,11 €	-0,2%
Mars	38,62 €	41,85 €	8,4%
Avril	41,73 €	40,84 €	-2,1%
Mai	40,68 €	40,99 €	0,8%
Juin	41,19 €	30,23 €	-26,6%
Juillet	41,13 €	40,89 €	-0,6%
Aout	41,13 €	41,06 €	-0,2%
Septembre	41,09 €	40,51 €	-1,4%
Octobre	39,27 €	40,74 €	3,8%
Novembre	41,11 €	41,20 €	0,2%
Décembre	41,12 €	41,22 €	0,2%
Total	40,74 €	40,25 €	-1,2%



Recettes abonnés

	Recettes abonnés 2023 (TTC)	Recettes abonnés 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	653 €	908 €	39,0%
Février	618 €	945 €	53,0%
Mars	618 €	1 004 €	62,5%
Avril	751 €	939 €	25,1%
Mai	610 €	943 €	54,5%
Juin	618 €	665 €	7,6%
Juillet	576 €	859 €	49,1%
Aout	576 €	903 €	56,9%
Septembre	822 €	1 013 €	23,2%
Octobre	864 €	1 141 €	32,1%
Novembre	946 €	1 153 €	22,0%
Décembre	946 €	1 278 €	35,1%
Total	8 597 €	11 752 €	36,7%



Conclusion

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Recettes horaires (TTC)	90 543 €	99 102 €	111 769 €	118 116 €	5,68%
Fréquentations horaires	46 429	47 655	52 085	55 499	6,55%
Ticket moyen (TTC)	1,95 €	2,08 €	2,15 €	2,13 €	-0,82%
Recettes abonnements (TTC)	4 683 €	7 692 €	8 597 €	11 752 €	36,69%
Prévenus (TTC)	325 €	652 €	1 007 €	1 471 €	46,07%
Recettes totales (TTC)	95 551 €	107 446 €	121 373 €	131 339 €	8,21%

Analyse sur l'activité 2024

En 2024, le parking Marché voit ses fréquentations horaires progresser de 6,55% par rapport à 2023.

L'année a été marquée par les travaux réalisés aux abords du parking.

La phase de travaux menée Avenue Pierre Mendès France a impacté la circulation aux abords du parking notamment en tout début d'année. Cette tendance s'est inversée avec le retour à la normale de la circulation.

Les travaux réalisés Place du Vieux René sur le deuxième trimestre ont également eu un impact positif avec un report d'une partie des usagers de la voirie dans le parking.

Si le ticket moyen affiche une stabilité par rapport à 2023, c'est bien l'augmentation des fréquentations qui permet aux recettes horaires de progresser sur l'exercice (+5,68%).

À la faveur des travaux, le parking Marché a également attiré une clientèle d'actifs et d'étudiants redécouvrant sa localisation, entraînant une forte hausse des recettes abonnés (36,69%).

Les recettes « prévenus » correspondent aux stationnements réservés via l'application Indigo Neo. Ils affichent également une progression de plus de 46% sur 2024. Le confort lié à l'accès sans ticket séduit de plus en plus les usagers horaires. La polyvalence de l'application, utilisable dans la plupart des parkings Indigo, renforce également l'attrait pour le client.

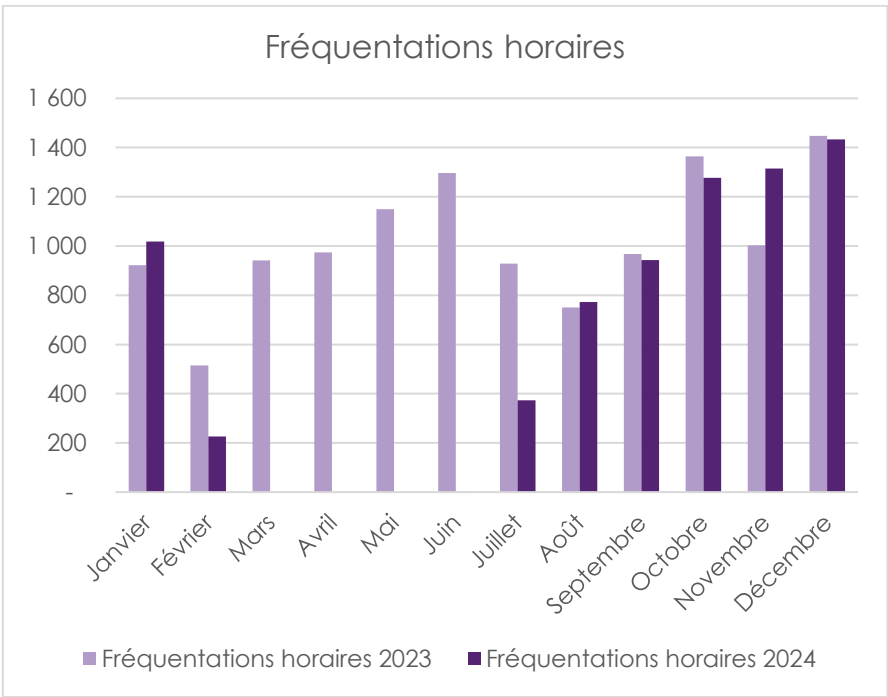
Le parking présente en 2024 une hausse de 8,21% de ses recettes totales, encore largement portée par la clientèle horaire.

5.3 Parc Collégiale

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec le compte délégataire.

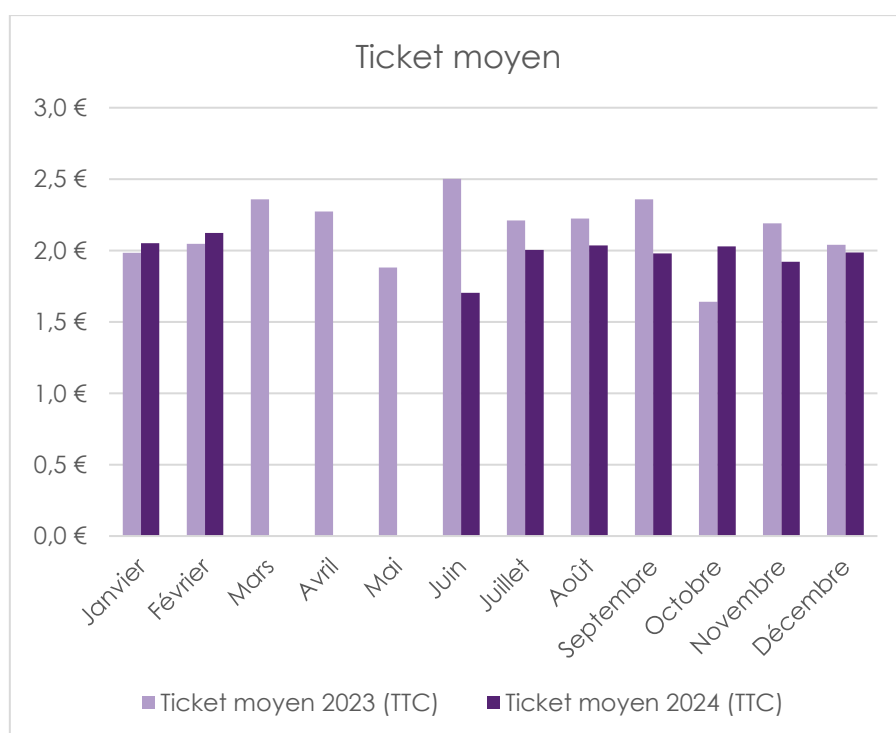
Fréquentations horaires

	Fréquentations horaires 2023	Fréquentations horaires 2024	Ecart 2023/2024
Janvier	922	1 018	10,4%
Février	515	226	-56,1%
Mars	941	-	-
Avril	974	-	-
Mai	1 149	-	-
Juin	1 297	1	-99,9%
Juillet	929	373	-59,8%
Aout	750	773	3,1%
Septembre	967	943	-2,5%
Octobre	1 364	1 277	-6,4%
Novembre	1 002	1 315	31,2%
Décembre	1 447	1 433	-1,0%
Total	12 257	7 359	-40,0%



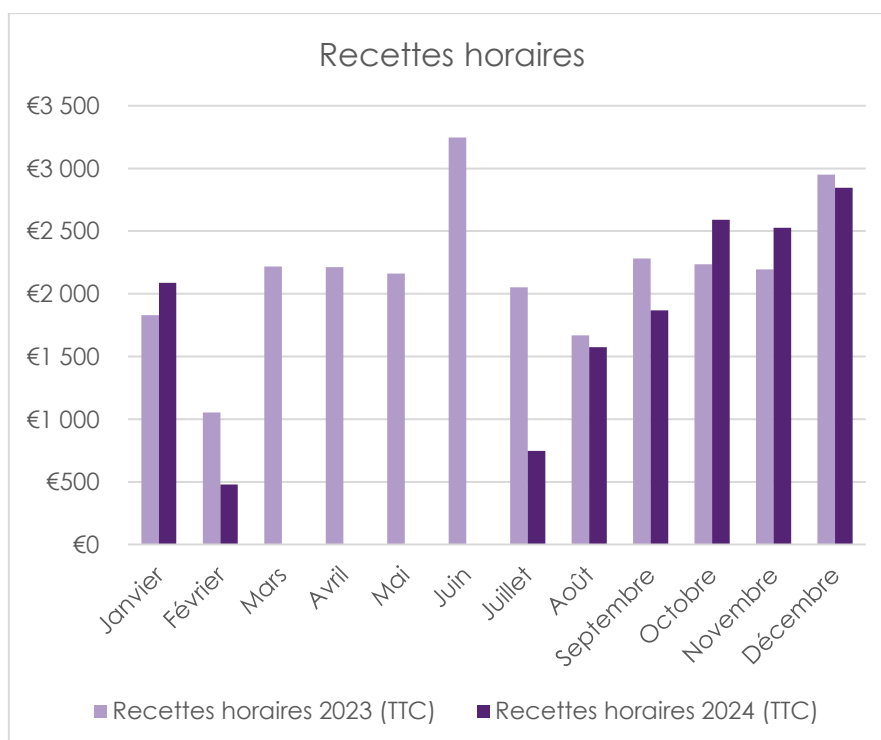
Ticket moyen

	Ticket moyen 2023 (TTC)	Ticket moyen 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024
Janvier	1,98 €	2,05 €	3,4%
Février	2,05 €	2,12 €	3,8%
Mars	2,36 €	-	-
Avril	2,27 €	-	-
Mai	1,88 €	-	-
Juin	2,50 €	1,70 €	-31,9%
Juillet	2,21 €	2,00 €	-9,3%
Aout	2,22 €	2,04 €	-8,4%
Septembre	2,36 €	1,98 €	-16,1%
Octobre	1,64 €	2,03 €	23,7%
Novembre	2,19 €	1,92 €	-12,3%
Décembre	2,04 €	1,99 €	-2,6%
Total	2,13 €	2,00 €	-6,1%



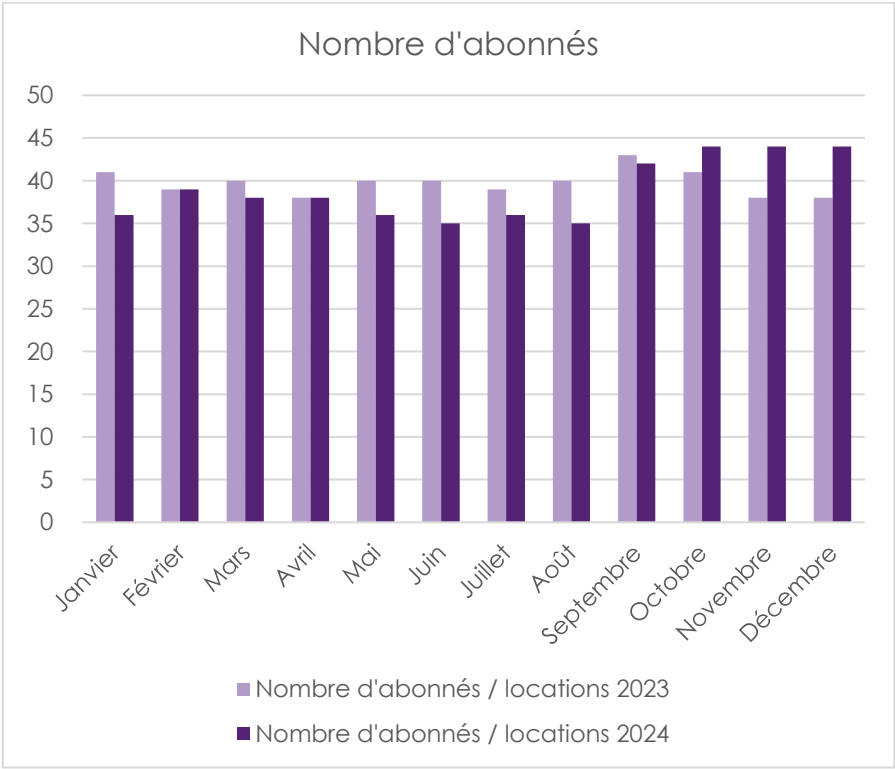
Recettes horaires

	Recettes horaires 2023 (TTC)	Recettes horaires 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024
Janvier	1 829 €	2 089 €	14,2%
Février	1 054 €	480 €	-54,5%
Mars	2 218 €	- €	-
Avril	2 214 €	- €	-
Mai	2 162 €	- €	-
Juin	3 246 €	2 €	-99,9%
Juillet	2 053 €	748 €	-63,6%
Aout	1 668 €	1 574 €	-5,6%
Septembre	2 281 €	1 867 €	-18,1%
Octobre	2 237 €	2 591 €	15,8%
Novembre	2 195 €	2 527 €	15,1%
Décembre	2 951 €	2 847 €	-3,5%
Total	26 106 €	14 724 €	-43,6%



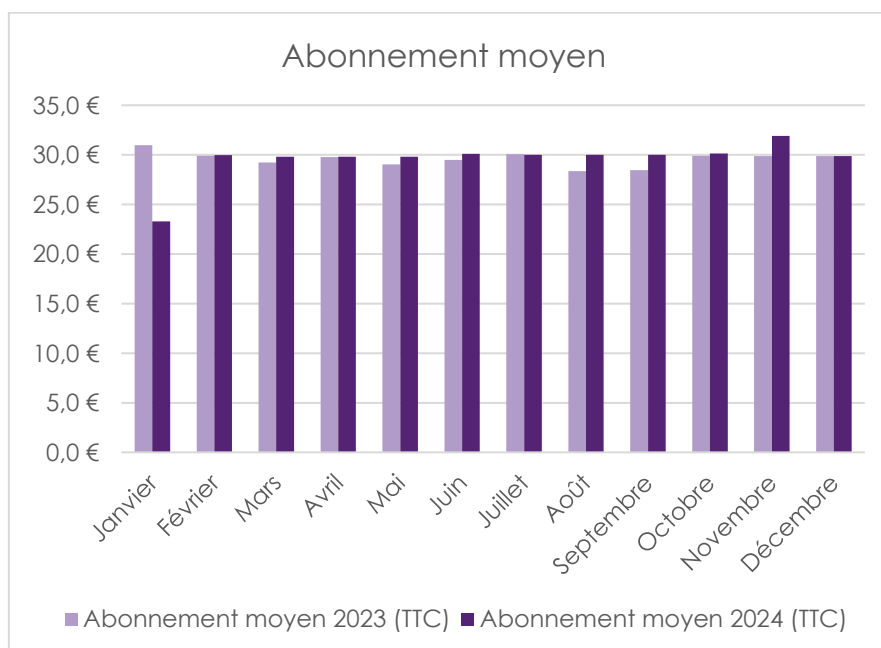
Nombre d'abonnés

	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	41	36	-12,2%
Février	39	39	0,0%
Mars	40	38	-5,0%
Avril	38	38	0,0%
Mai	40	36	-10,0%
Juin	40	35	-12,5%
Juillet	39	36	-7,7%
Aout	40	35	-12,5%
Septembre	43	42	-2,3%
Octobre	41	44	7,3%
Novembre	38	44	15,8%
Décembre	38	44	15,8%
Total	477	467	-2,1%



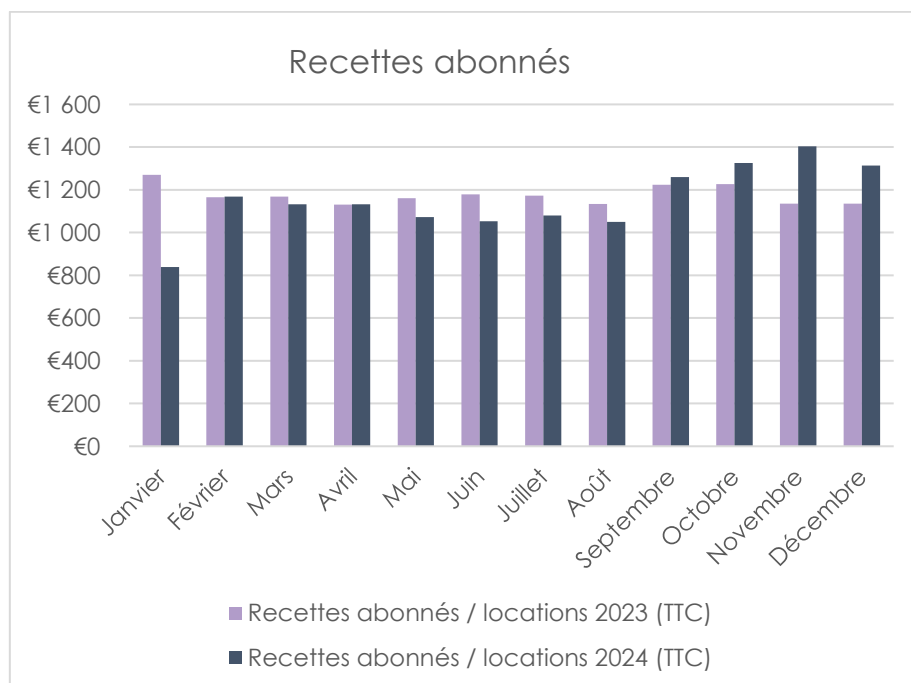
Abonnement moyen

	Abonnement moyen 2023 (TTC)	Abonnement moyen 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	30,98 €	23,30 €	-24,8%
Février	29,89 €	29,97 €	0,3%
Mars	29,22 €	29,82 €	2,0%
Avril	29,77 €	29,82 €	0,2%
Mai	29,03 €	29,81 €	2,7%
Juin	29,48 €	30,11 €	2,1%
Juillet	30,07 €	30,00 €	-0,2%
Aout	28,36 €	30,00 €	5,8%
Septembre	28,46 €	30,00 €	5,4%
Octobre	29,91 €	30,14 €	0,7%
Novembre	29,88 €	31,91 €	6,8%
Décembre	29,88 €	29,86 €	-0,1%
Total	29,57 €	29,63 €	0,2%



Recettes abonnés

	Recettes abonnés 2023 (TTC)	Recettes abonnés 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024 (%)
Janvier	1 270 €	839 €	-34,0%
Février	1 166 €	1 169 €	0,3%
Mars	1 169 €	1 133 €	-3,1%
Avril	1 131 €	1 133 €	0,2%
Mai	1 161 €	1 073 €	-7,6%
Juin	1 179 €	1 054 €	-10,6%
Juillet	1 173 €	1 080 €	-7,9%
Aout	1 134 €	1 050 €	-7,4%
Septembre	1 224 €	1 260 €	3,0%
Octobre	1 226 €	1 326 €	8,1%
Novembre	1 135 €	1 404 €	23,7%
Décembre	1 135 €	1 314 €	15,7%
Total	14 105 €	13 835 €	-1,9%



Conclusion

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Recettes horaires (TTC)	18 201 €	20 669 €	26 106 €	14 724 €	-43,60%
Fréquentations horaires	9 214	10 183	12 257	7 359	-39,96%
Ticket moyen (TTC)	1,98 €	2,03 €	2,13 €	2,00 €	-6,06%
Recettes abonnements (TTC)	7 506 €	13 713 €	14 105 €	13 835 €	-1,92%
Prévenus (TTC)	316 €	329 €	562 €	523 €	-6,90%
Recettes totales (TTC)	26 022 €	34 711 €	40 773 €	29 082 €	-28,67%

Analyse sur l'activité 2024

En 2024, le parking Collégiale voit des résultats baisser fortement.

Les travaux rue des Pontonniers et rue André Bourdet ont fortement impacté l'exploitation du parking. La sortie ayant été bloquée par les travaux, le sens de circulation a dû être adapté, des places ont été supprimées et l'entrée a servi également de sortie pendant la période.

Le matériel de péage a été mis hors service durant les travaux et un horodateur mis en place pour pallier l'impossibilité de payer. Cependant, l'absence de contrôle n'a pas permis de garantir une continuité des recettes sur la période (1 119€ encaissés du 20 février au 29 mai).

À noter : des problèmes réseau ont perturbé le mois de juin en raison d'un mauvais paramétrage de la ligne fibrée de l'opérateur Orange. Début juillet, le lecteur CB de la borne de sortie a également été vandalisé.

L'ensemble de ces facteurs a entraîné une baisse des fréquentations horaires de près de 40% sur l'exercice et une chute des recettes de 43,6%.

Il est à noter que la communication faite aux abonnés et les solutions de stationnement qui leur ont été proposées ont permis de garantir une continuité dans les recettes abonnement : celles-ci affichent une baisse d'un peu moins de 2% mais elle est à mettre au crédit d'un mois de janvier ayant fait l'objet de corrections comptables et d'une légère baisse du nombre d'abonnés. Pour rappel également, nous avons stoppé temporairement la vente de nouveaux abonnements à l'approche des travaux.

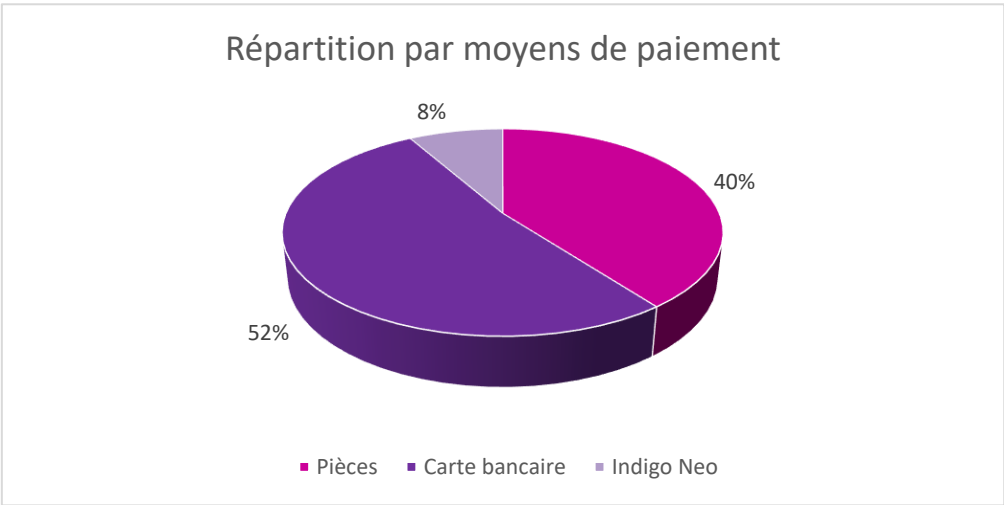
Le parking Collégiale a vu ses recettes totales baisser de près de 29% en 2024. À noter : les recettes horaires et abonnés repartent à la hausse le dernier trimestre au repli des travaux.

5.4 Recettes Voirie

Recettes horaires

Euros hors champ de TVA	2023	2024	2024/2023 en valeurs	Ecart 2023/2024 (%)
Nombre de places exploitées	1 040	986	-54	-5,2%
Nombre de jours payants	255	254	-1	-0,39%
Nombre de tickets	178 715	171 256	-7 459	-4,2%
Ticket Moyen	1,53 €	1,55 €	0,02 €	1,3%
Recettes totales	272 773 €	266 031 €	-6 742	-2,5%

Répartitions des moyens de paiements	2023	2024	2024/2023 en valeurs	Ecart 2023/2024 (%)
Pièces	120 397 €	105 513 €	-14 884 €	-12,4%
Carte bancaire	130 858 €	138 570 €	7 712 €	5,9%
Indigo Neo	21 517 €	21 948 €	431 €	2,0%



Les recettes horaires sont en repli en 2024, à mettre en lien avec les travaux menés et la baisse du nombre de places en voirie. Une partie des fréquentations horaires s’est reportée sur les parkings.

À noter également : si le paiement en espèces reste présent, il s’érode au profit des paiements bancaires et digitaux et ne représente plus « que » 40% des recettes horaires totales.

Euros hors champ de TVA	Indigo Neo	Cartes bancaires horodateurs	Espèces horodateurs	Total
Janvier	1 940 €	10 395 €	8 830 €	21 165 €
Février	1 710 €	12 000 €	9 733 €	23 443 €
Mars	1 663 €	10 575 €	9 735 €	21 973 €
Avril	1 954 €	10 911 €	9 016 €	21 880 €
Mai	1 760 €	11 225 €	9 359 €	22 344 €
Juin	1 975 €	12 869 €	9 206 €	24 050 €
Juillet	1 555 €	11 496 €	8 332 €	21 382 €
Aout	1 105 €	8 814 €	7 070 €	16 989 €
Septembre	1 822 €	11 961 €	8 988 €	22 771 €
Octobre	2 194 €	13 768 €	9 299 €	25 261 €
Novembre	2 128 €	12 435 €	8 112 €	22 676 €
Décembre	2 142 €	12 122 €	7 833 €	22 097 €
Total	21 948 €	138 570 €	105 513 €	266 031 €

	Nombre de Transactions payantes	Ticket moyen	Montant	Nbre de tickets
Janvier	13 856	1,53 €	21 165 €	34 949
Février	15 239	1,54 €	23 443 €	36 724
Mars	14 688	1,50 €	21 973 €	37 237
Avril	14 376	1,52 €	21 880 €	36 692
Mai	14 397	1,55 €	22 344 €	35 254
Juin	15 165	1,59 €	24 050 €	36 350
Juillet	13 525	1,58 €	21 382 €	32 832
Aout	11 100	1,53 €	16 989 €	29 443
Septembre	14 531	1,57 €	22 771 €	36 680
Octobre	15 760	1,60 €	25 261 €	39 080
Novembre	14 137	1,60 €	22 676 €	33 637
Décembre	13 992	1,58 €	22 097 €	35 480
Total	170 766	1,56 €	266 031 €	424 358

Euros hors champ de TVA	Nb de jours payant	Nb de tickets	Recettes	Recette journalière
Janvier	22	34 949	21 165 €	962 €
Février	21	36 724	23 443 €	1 116 €
Mars	22	37 237	21 973 €	999 €
Avril	21	36 692	21 880 €	1 042 €
Mai	20	35 254	22 344 €	1 117 €
Juin	21	36 350	24 050 €	1 145 €
Juillet	22	32 832	21 382 €	972 €
Aout	22	29 443	16 989 €	772 €
Septembre	20	36 680	22 771 €	1 139 €
Octobre	23	39 080	25 261 €	1 098 €
Novembre	20	33 637	22 676 €	1 134 €
Décembre	20	35 480	22 097 €	1 105 €
Total	254	424 358	266 031 €	1 047 €

Analyse sur l'activité 2024

En 2024, les travaux d'aménagement du centre-ville restent le principal facteur impactant le stationnement en voirie.

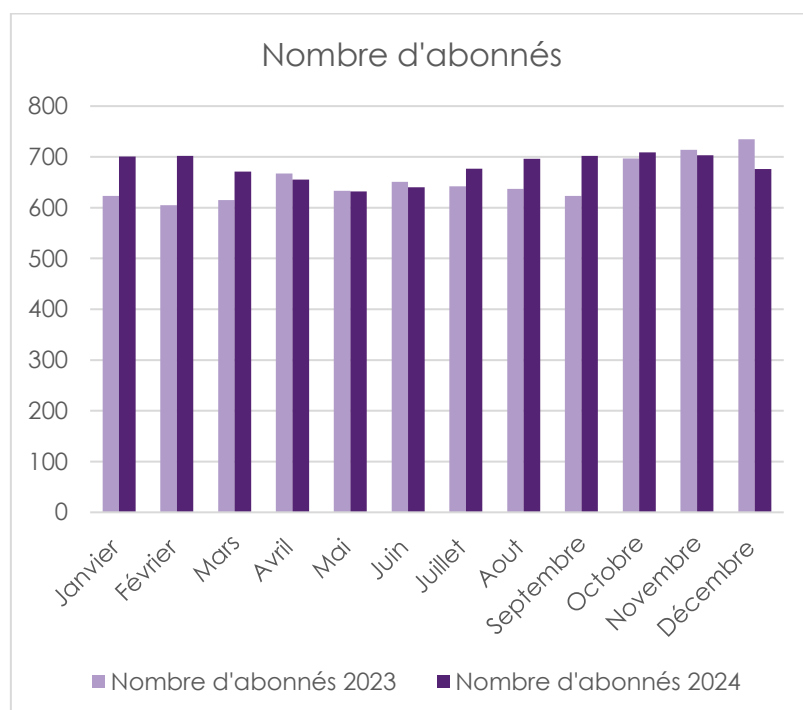
Ces derniers ont fortement influé sur la circulation en centre-ville et l'accessibilité des places de stationnement. L'emprise au sol de ces travaux a également rendu temporairement indisponible un nombre important de places de stationnement. Leur nombre s'est vu également diminué une fois les travaux repliés.

Dans ce contexte, on note une baisse de 4,2% des fréquentations horaires par rapport à 2023 pour un nombre de jours payants presque constant (-0,39%). Le ticket moyen affiche une hausse d'un peu plus de 1%, traduisant un stationnement moyen d'environ 1h20.

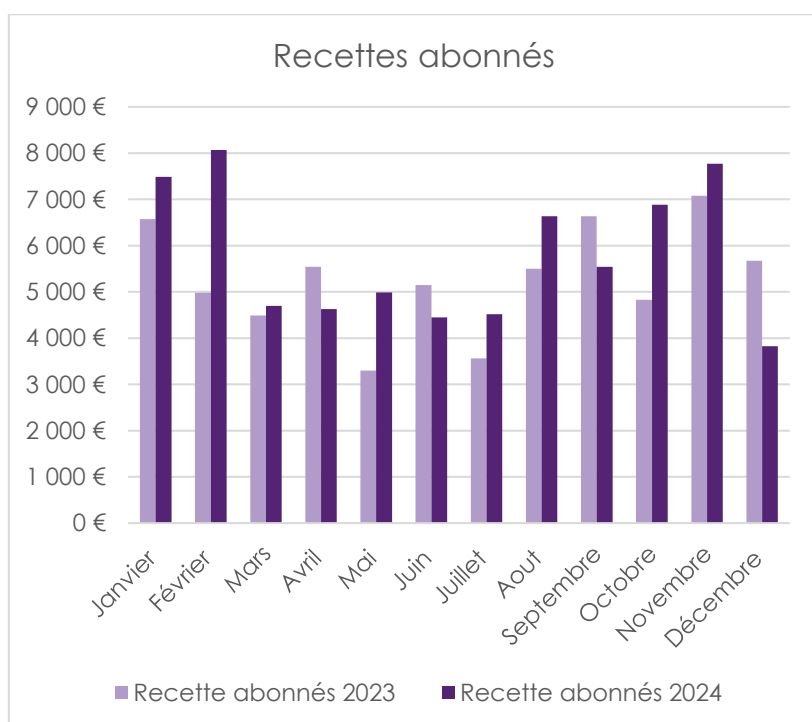
En conséquence, les recettes affichent une baisse de 2,5% par rapport à 2023.

Fréquentation et recette abonnés

	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024	Ecart 2023/2024
Janvier	623	701	12,5%
Février	605	702	16,0%
Mars	615	671	9,1%
Avril	667	655	-1,8%
Mai	633	632	-0,2%
Juin	651	640	-1,7%
Juillet	642	677	5,5%
Aout	637	696	9,3%
Septembre	623	702	12,7%
Octobre	697	709	1,7%
Novembre	714	703	-1,5%
Décembre	735	676	-8,0%
Total	7842	8164	4,1%



	Recettes abonnés 2023 (TTC)	Recettes abonnés 2024 (TTC)	Ecart 2023/2024
Janvier	6 572 €	7 490 €	14,0%
Février	4 984 €	8 068 €	61,9%
Mars	4 487 €	4 695 €	4,6%
Avril	5 545 €	4 629 €	-16,5%
Mai	3 299 €	4 985 €	51,1%
Juin	5 150 €	4 446 €	-13,7%
Juillet	3 559 €	4 516 €	26,9%
Aout	5 497 €	6 634 €	20,7%
Septembre	6 635 €	5 545 €	-16,4%
Octobre	4 830 €	6 886 €	42,6%
Novembre	7 075 €	7 768 €	9,8%
Décembre	5 675 €	3 823 €	-32,6%
Total	63 308 €	69 485 €	9,8%



Analyse sur l'activité 2024

Le nombre d'abonnés augmente de 4,1% sur l'exercice.

Les abonnements étant réservés aux résidents et actifs du centre-ville ainsi qu'aux usagers de la gare, leur variation reste limitée. La hausse par rapport à 2023 est majoritairement portée par les abonnés du centre-ville en zone verte (+11%) et ceux de la zone violette (+8%). Les abonnés de la zone kaki (gare) restent constants.

Synthèse par zone

Zone jaune hors Neo - Euros hors champ de TVA	2023	2024	Ecart 2023 / 2024 (valeur)	Ecart 2023 / 2024 (%)
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	567	612	45	7,94%
Nombre de jours payants	255	254	-1	-0,39%
Nombre de tickets	313 228	271 824	-41404	-13,22%
Recettes collectées	142 559 €	124 042 €	-18 517 €	-12,99%
Ticket moyen	0,46 €	0,46 €	0 €	0,00%
Recettes totales	142 559 €	124 042 €	-18 517 €	-12,99%

Zone verte hors Neo - En euros TTC	2023	2024	Ecart 2023 / 2024 (valeur)	Ecart 2023 / 2024 (%)
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	213	390	177	83,10%
Nombre de jours payants	255	254	-1	-0,39%
Nombre de tickets	122 106	124 984	2 878	2,36%
Recettes collectées	98 877 €	108 570 €	9 693 €	9,80%
Ticket moyen	0,81 €	0,87 €	0,06 €	7,41%
Abonnés (en nombre de mensualités)	1 193	1 331	138	11,57%
Recettes abonnements	29 093 €	32 682 €	3 589 €	12,34%
Recettes totales	127 970 €	141 252 €	13 282 €	10,38%

Zone kaki hors Neo - En euros TTC	2023	2024	Ecart 2023 / 2024 (valeur)	Ecart 2023 / 2024 (%)
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	208	208	0	0,00%
Nombre de jours payants	255	254	-1	-0,39%
Nombre de tickets	3 305	3 448	143	4,33%
Recettes collectées	9 928 €	11 521 €	1 593 €	16,05%
Ticket moyen	3,00 €	3,34 €	0,34 €	11,33%
Abonnés (en nombre de mensualités)	4 446	4 465	19	0,43%
Recettes abonnements	27 732 €	30 275 €	2 543 €	9,17%
Recettes totales	37 660 €	41 796 €	4 136 €	10,98%

Zone violette - En euros TTC	2023	2024	Ecart 2023 / 2024 (valeur)	Ecart 2023 / 2024 (%)
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	373	373	0	0,00%
Abonnés (en nombre de mensualités)	2 201	2 368	167	7,59%
Recettes abonnements	6 483 €	6 528 €	45 €	0,69%
Recettes totales	6 483 €	6 528 €	45 €	0,69%

Les fréquentations de la voirie ont évolué au rythme du phasage des travaux.

En 2024, les fréquentations en zone jaune affichent une forte baisse, les recettes également avec un recul donc de 13% par rapport à 2023.

Les recettes progressent de plus de 10% en zone verte. Toutefois, si un report des fréquentations de la zone jaune vers la zone verte s'est produit, les 41 404 fréquentations perdues ne sont pas compensées.

De leur côté, les recettes de la zone Gare progressent de près de 11%.

Analyse zone jaune (courte durée)

	Fréquentations horaires payantes 2023	Fréquentations horaires payantes 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	9 139	7 641	-16%
Février	9 263	8 360	-10%
Mars	10 264	7 672	-25%
Avril	8 737	7 410	-15%
Mai	8 702	6 861	-21%
Juin	8 414	7 361	-13%
Juillet	7 001	6 486	-7%
Août	6 722	5 663	-16%
Septembre	7 842	6 962	-11%
Octobre	7 482	7 822	5%
Novembre	8 086	6 938	-14%
Décembre	8 927	7 119	-20%
Total	100 579	86 295	-14%

	Fréquentations horaires gratuites 2023	Fréquentations horaires gratuites 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	20 212	16 496	-18%
Février	19 251	16 519	-14%
Mars	20 787	16 742	-19%
Avril	18 324	16 626	-9%
Mai	17 702	14 927	-16%
Juin	17 397	15 058	-13%
Juillet	15 363	13 801	-10%
Août	15 159	13 465	-11%
Septembre	16 518	15 795	-4%
Octobre	15 896	16 666	5%
Novembre	17 143	13 857	-19%
Décembre	18 897	15 577	-18%
Total	212 649	185 529	-13%

Euros hors champ de TVA	Ticket moyen 2023	Ticket moyen 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	1,44 €	1,38 €	-4%
Février	1,44 €	1,44 €	0%
Mars	1,44 €	1,41 €	-2%
Avril	1,38 €	1,40 €	1%
Mai	1,41 €	1,42 €	1%
Juin	1,41 €	1,47 €	4%
Juillet	1,36 €	1,43 €	5%
Août	1,37 €	1,40 €	2%
Septembre	1,44 €	1,44 €	0%
Octobre	1,44 €	1,51 €	5%
Novembre	1,47 €	1,48 €	0%
Décembre	1,40 €	1,47 €	5%
Total	1,42 €	1,44 €	1,4%

Euros hors champ de TVA	Recettes horodateur 2023	Recettes horodateur 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	13 172 €	10 569 €	-20%
Février	13 302 €	12 048 €	-9%
Mars	14 743 €	10 823 €	-27%
Avril	12 035 €	10 371 €	-14%
Mai	12 257 €	9 739 €	-21%
Juin	11 902 €	10 796 €	-9%
Juillet	9 508 €	9 273 €	-2%
Août	9 190 €	7 943 €	-14%
Septembre	11 264 €	9 994 €	-11%
Octobre	10 741 €	11 799 €	10%
Novembre	11 907 €	10 247 €	-14%
Décembre	12 539 €	10 441 €	-17%
Total	142 559 €	124 042 €	-13%

Analyse sur l'activité 2024

Les fréquentations horaires payantes sont en baisse de 14% sur la zone jaune, accompagnées d'une baisse des fréquentations gratuites de 13%. Cela illustre une concentration des travaux sur les zones de grande capacité de stationnement dans l'hypercentre pendant la période.

Après un premier trimestre plutôt en baisse par rapport à 2023, le ticket moyen a connu une légère hausse sur le reste de l'année, permettant d'afficher une hausse de 1,4% sur l'année.

La baisse des fréquentations très marquée explique le recul important des recettes en 2024 (-13%).

Analyse zone verte (longue durée)

	Fréquentations horaires payantes 2023	Fréquentations horaires payantes 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	5 260	4 926	-6%
Février	4 987	5 724	15%
Mars	5 982	5 845	-2%
Avril	5 663	5 636	0%
Mai	5 765	6 183	7%
Juin	5 856	6 473	11%
Juillet	4 808	5 883	22%
Août	4 328	4 625	7%
Septembre	5 491	6 237	14%
Octobre	5 589	6 444	15%
Novembre	4 836	5 775	19%
Décembre	5 667	5 446	-4%
Total	64 232	69 197	8%

	Fréquentations horaires gratuites 2023	Fréquentations horaires gratuites 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	4 281	3 598	-16%
Février	3 914	4 067	4%
Mars	5 306	4 719	-11%
Avril	4 676	4 684	0%
Mai	5 275	4 918	-7%
Juin	5 513	5 071	-8%
Juillet	4 720	4 615	-2%
Août	4 508	4 057	-10%
Septembre	5 765	5 346	-7%
Octobre	5 416	5 501	2%
Novembre	3 949	4 575	16%
Décembre	4 551	4 596	1%
Total	57 874	55 747	-4%

Euros hors champ de TVA	Ticket moyen 2023	Ticket moyen 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	1,59 €	1,57 €	-2%
Février	1,58 €	1,55 €	-2%
Mars	1,55 €	1,48 €	-5%
Avril	1,56 €	1,54 €	-1%
Mai	1,55 €	1,58 €	2%
Juin	1,55 €	1,57 €	1%
Juillet	1,50 €	1,61 €	8%
Août	1,50 €	1,52 €	1%
Septembre	1,53 €	1,58 €	3%
Octobre	1,50 €	1,59 €	6%
Novembre	1,54 €	1,62 €	5%
Décembre	1,52 €	1,60 €	5%
Total	1,54 €	1,57 €	2%

Euros hors champ de TVA	Recettes horodateur 2023	Recettes horodateur 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	8 360 €	7 714 €	-8%
Février	7 886 €	8 882 €	13%
Mars	9 247 €	8 650 €	-6%
Avril	8 821 €	8 678 €	-2%
Mai	8 936 €	9 794 €	10%
Juin	9 066 €	10 170 €	12%
Juillet	7 216 €	9 493 €	32%
Août	6 505 €	7 031 €	8%
Septembre	8 383 €	9 843 €	17%
Octobre	8 401 €	10 268 €	22%
Novembre	7 444 €	9 336 €	25%
Décembre	8 614 €	8 712 €	1%
Total	98 877 €	108 570 €	10%

	Nombre d'abonnements valides 2023	Nombre d'abonnements valides 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	110	113	3%
Février	103	115	12%
Mars	109	101	-7%
Avril	102	113	11%
Mai	100	118	18%
Juin	100	106	6%
Juillet	90	107	19%
Août	92	106	15%
Septembre	91	104	14%
Octobre	100	124	24%
Novembre	100	116	16%
Décembre	97	108	11%
Total	1 194	1 331	11%

	Recettes abonnements 2023 (TTC)	Recettes abonnements 2024 (TTC)	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	4 310 €	3 437 €	-20%
Février	2 427 €	4 509 €	86%
Mars	2 645 €	2 189 €	-17%
Avril	1 885 €	2 075 €	10%
Mai	1 727 €	1 900 €	10%
Juin	1 510 €	2 230 €	48%
Juillet	1 240 €	1 904 €	54%
Août	3 124 €	2 034 €	-35%
Septembre	2 601 €	2 801 €	8%
Octobre	1 984 €	4 019 €	103%
Novembre	2 939 €	3 472 €	18%
Décembre	2 701 €	2 112 €	-22%
Total	29 093 €	32 682 €	12%

Analyse sur l'activité 2024

En 2024, les résultats de la zone verte sont globalement en hausse par rapport à 2023.

Seules les fréquentations gratuites affichent une baisse de 4% par rapport à l'exercice précédent.

La progression des fréquentations payantes (+8%) s'explique notamment par les difficultés d'accès aux places en zone jaune. Dans le même temps, le ticket moyen progresse de 2%, tout comme en zone jaune, après un début d'année en baisse.

Une modification dans le zonage des contrôles réalisés par la Ville a également pu avoir un impact sur la proportion de fréquentations payantes (moins de tickets gratuits, plus de tickets affichant la durée réelle de stationnement).

Les recettes horaires progressent en conséquence de 10% par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant des abonnements, nous notons une progression de 11% du nombre de mensualités, réparties équitablement entre les actifs (+12%) et les résidents (+11%).

Les recettes affichent donc une hausse de 12% par rapport à 2023.

Analyse zone kaki (Loubet et Bully)

	Fréquentations horaires payantes 2023	Fréquentations horaires payantes 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	247	276	12%
Février	256	243	-5%
Mars	300	282	-6%
Avril	230	296	29%
Mai	354	326	-8%
Juin	378	345	-9%
Juillet	183	322	76%
Août	146	183	25%
Septembre	325	341	5%
Octobre	302	321	6%
Novembre	290	277	-4%
Décembre	294	236	-20%
Total	3 305	3 448	4%

Euros hors champ de TVA	Ticket moyen 2023	Ticket moyen 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	3,26 €	3,41 €	5%
Février	3,10 €	3,30 €	7%
Mars	2,97 €	2,97 €	0%
Avril	3,06 €	2,95 €	-4%
Mai	2,96 €	3,22 €	9%
Juin	3,09 €	3,22 €	4%
Juillet	2,83 €	3,49 €	23%
Août	3,10 €	4,94 €	59%
Septembre	2,88 €	3,26 €	13%
Octobre	2,91 €	3,12 €	7%
Novembre	2,97 €	3,48 €	17%
Décembre	2,99 €	3,40 €	14%
Total	3,00 €	3,34 €	11%

Euros hors champ de TVA	Recettes horodateur 2023	Recettes horodateur 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	804 €	942 €	17%
Février	794 €	803 €	1%
Mars	890 €	837 €	-6%
Avril	703 €	873 €	24%
Mai	1 049 €	1 051 €	0%
Juin	1 166 €	1 109 €	-5%
Juillet	518 €	1 122 €	117%
Août	453 €	904 €	99%
Septembre	935 €	1 112 €	19%
Octobre	878 €	1 001 €	14%
Novembre	860 €	965 €	12%
Décembre	878 €	802 €	-9%
Total	9 928 €	11 521 €	16%

	Nombre d'abonnements valides 2023	Nombre d'abonnements valides 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	331	389	18%
Février	326	384	18%
Mars	333	364	9%
Avril	385	348	-10%
Mai	348	335	-4%
Juin	360	352	-2%
Juillet	368	370	1%
Août	363	388	7%
Septembre	357	390	9%
Octobre	412	383	-7%
Novembre	423	388	-8%
Décembre	441	374	-15%
Total	4 447	4 465	0,4%

	Recettes abonnements 2023 (TTC)	Recettes abonnements 2024 (TTC)	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	1 623 €	3 432 €	111%
Février	1 954 €	2 806 €	44%
Mars	1 461 €	2 137 €	46%
Avril	3 186 €	2 299 €	-28%
Mai	1 167 €	2 674 €	129%
Juin	3 292 €	1 769 €	-46%
Juillet	1 917 €	2 123 €	11%
Août	1 998 €	4 024 €	101%
Septembre	3 491 €	2 063 €	-41%
Octobre	1 931 €	2 093 €	8%
Novembre	3 350 €	3 651 €	9%
Décembre	2 362 €	1 204 €	-49%
Total	27 732 €	30 275 €	9%

Analyse sur l'activité 2024

La zone kaki (Gare) présente également des résultats en hausse sur 2024.

Les fréquentations horaires progressent de 4%. La hausse du ticket moyen (+11%), traduit une hausse des fréquentations de « longue » durée, et donc des usagers de la gare.

Ces deux facteurs conjugués expliquent le niveau des recettes horaires sur l'année (+16% par rapport à 2023).

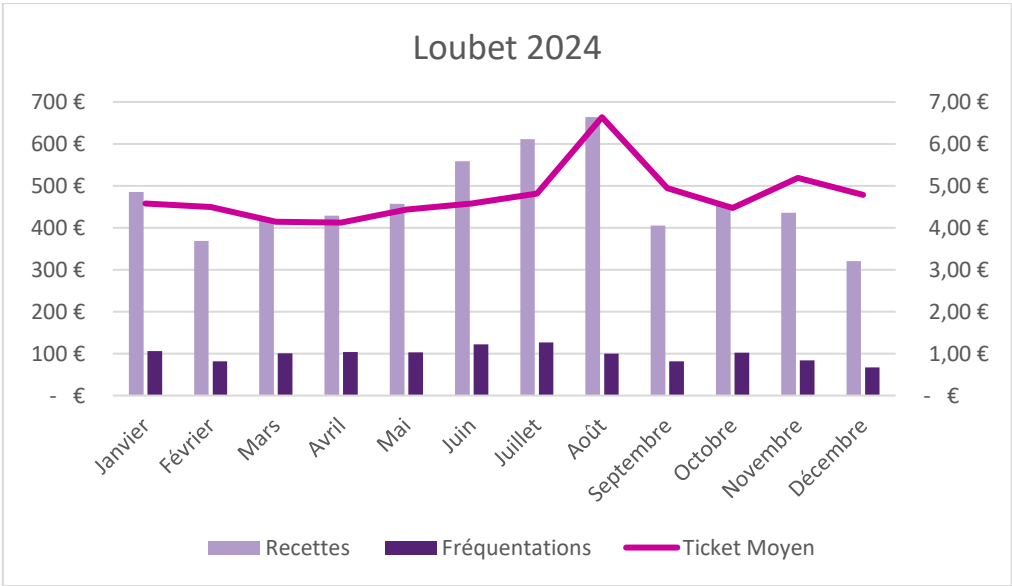
Le nombre d'abonnements est relativement stable mais cette constance apparente masque en réalité des variations importantes dans la répartition des abonnements. On note ainsi une baisse du nombre de Vernonnais pendulaires (bénéficiant d'un abonnement gratuit) de près de 1,2% qui vient masquer la progression de près de 10% des abonnements réservés aux non Vernonnais.

Les recettes abonnés sont en hausse de 9% par rapport à 2023.

Focus zone kaki

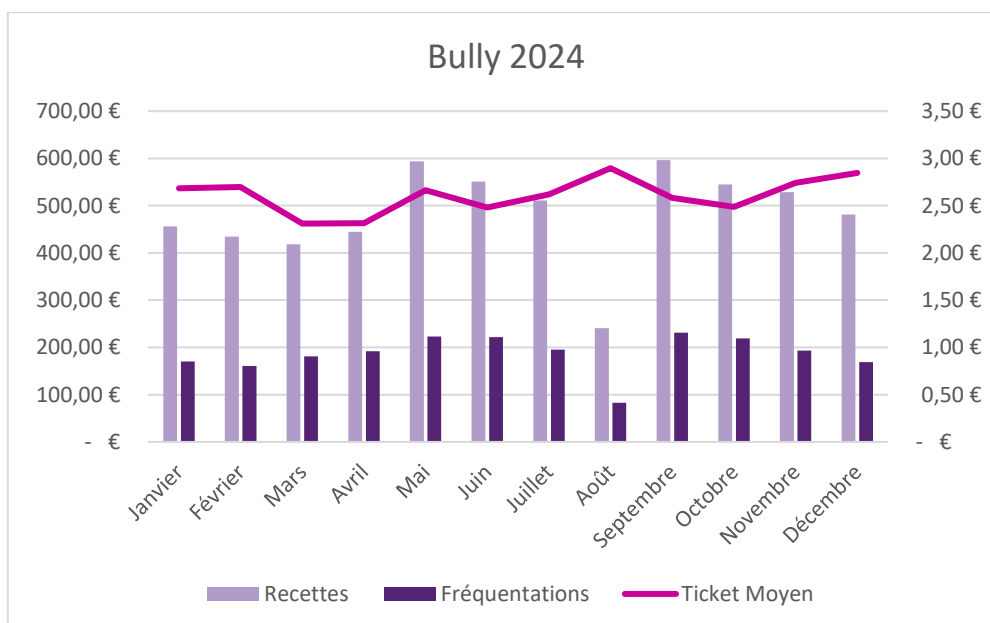
Parking Loubet – horodateur

Euros hors champ de TVA	Recettes 2024	Fréquentations 2024	Ticket Moyen 2024
Janvier	486 €	106	4,58 €
Février	368 €	82	4,49 €
Mars	419 €	101	4,15 €
Avril	429 €	104	4,12 €
Mai	457 €	103	4,44 €
Juin	558 €	122	4,58 €
Juillet	611 €	127	4,81 €
Août	664 €	100	6,64 €
Septembre	406 €	82	4,95 €
Octobre	456 €	102	4,47 €
Novembre	436 €	84	5,19 €
Décembre	321 €	67	4,79 €
Total	5 611 €	1 180	4,75 €



Parking Bully – horodateur

Euros hors champ de TVA	Recettes 2024	Fréquentations 2024	Ticket Moyen 2024
Janvier	456,47 €	170	2,69 €
Février	434,40 €	161	2,70 €
Mars	418,15 €	181	2,31 €
Avril	444,35 €	192	2,31 €
Mai	593,93 €	223	2,66 €
Juin	550,98 €	222	2,48 €
Juillet	510,78 €	195	2,62 €
Août	240,41 €	83	2,90 €
Septembre	596,12 €	231	2,58 €
Octobre	544,73 €	219	2,49 €
Novembre	528,80 €	193	2,74 €
Décembre	480,96 €	169	2,85 €
Total	5 800 €	2 239	2,59 €



Répartition des abonnements valides – Loubet et Bully

	Vernonnais pendulaires 2024 (gratuit)	Non Vernonnais pendulaires 2024 (payant)	Total
Janvier	323	66	389
Février	326	58	384
Mars	305	59	364
Avril	290	58	348
Mai	277	58	335
Juin	293	59	352
Juillet	320	50	370
Août	326	62	388
Septembre	320	70	390
Octobre	320	63	383
Novembre	320	68	388
Décembre	323	51	374
Total	3 743	722	4 465

Analyse sur l'activité 2024

En 2024, le parking Loubet affiche des recettes horaires en hausse (26,80%). Elles s'expliquent par la progression des fréquentations (13,57%) et du ticket moyen (10,47%).

Tout comme en 2023, les usagers de la gare semblent privilégier le parking Loubet au parking Bully.

Ce dernier présente, au contraire, une baisse des fréquentations horaires de 2,14% mais une hausse du ticket moyen (7,92%) permettant aux recettes horaires de progresser de 5,4% par rapport à 2023. Elles restent cependant inférieures de 45% à celles du parking Loubet.

Les abonnements présentent une progression assez significative, notamment s'agissant des formules payantes, qui ont bénéficié des besoins de la société Sysnav toute proche.

Analyse abonnements zone violette

	Nombre d'abonnements valides 2023	Nombre d'abonnements valides 2024	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	182	199	9%
Février	176	203	15%
Mars	173	206	19%
Avril	180	194	8%
Mai	185	179	-3%
Juin	191	182	-5%
Juillet	184	200	9%
Août	182	202	11%
Septembre	175	208	19%
Octobre	185	202	9%
Novembre	191	199	4%
Décembre	197	194	-2%
Total	2 201	2 368	8%

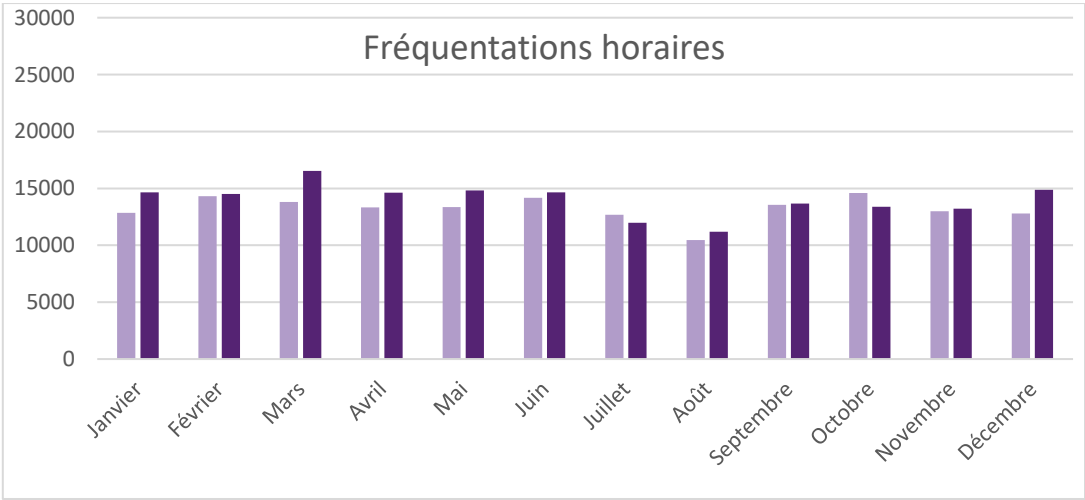
	Recettes abonnements 2023 (TTC)	Recettes abonnements 2024 (TTC)	Ecart 2023 / 2024 (%)
Janvier	639 €	621 €	-3%
Février	603 €	753 €	25%
Mars	381 €	369 €	-3%
Avril	474 €	255 €	-46%
Mai	405 €	411 €	1%
Juin	348 €	447 €	28%
Juillet	402 €	489 €	22%
Août	375 €	576 €	54%
Septembre	543 €	681 €	25%
Octobre	915 €	774 €	-15%
Novembre	786 €	645 €	-18%
Décembre	612 €	507 €	-17%
Total	6 483 €	6 528 €	0,7%

Analyse sur l'activité 2024

En 2024, la zone violette affiche un nombre de mensualités en hausse de 8% par rapport à 2023. La diminution du nombre d'abonnements mensuels au profit des abonnements annuels vient amoindrir l'impact positif sur les recettes qui ne progressent que de 0,7%.

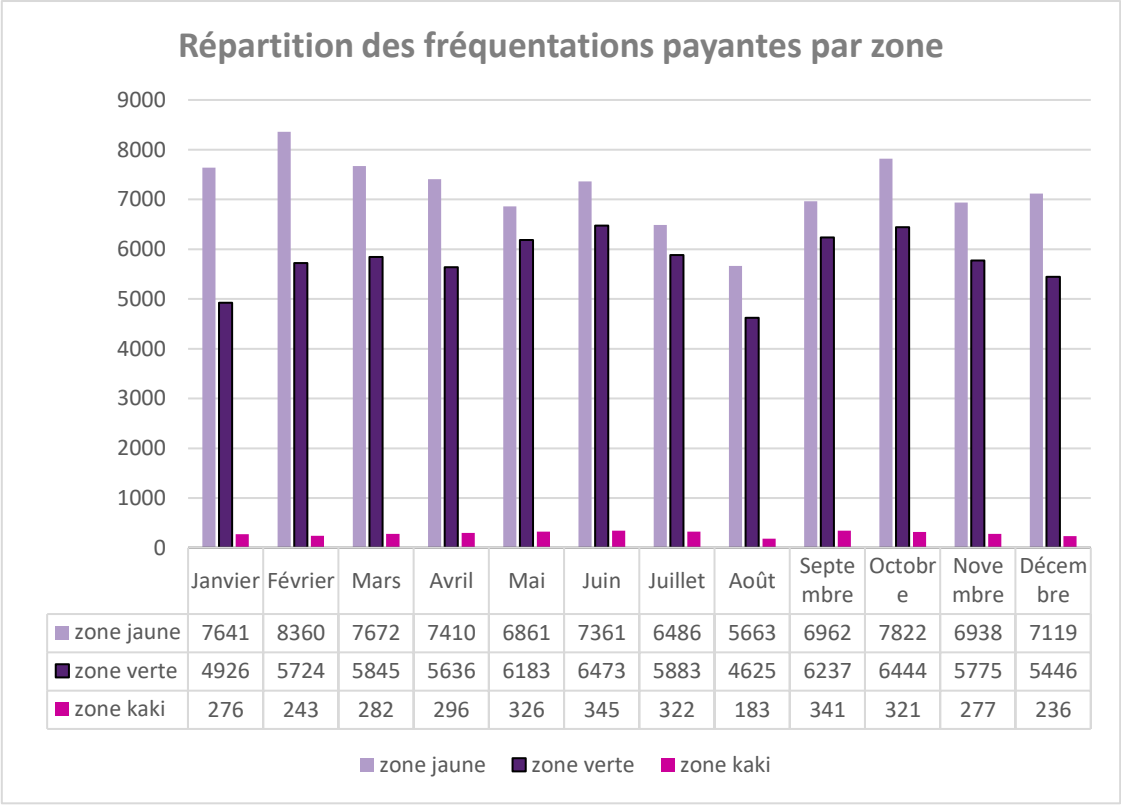
Synthèse globale voirie

Fréquentations horaires 2024 (hors Neo)				
	Zone jaune	Zone verte	Zone kaki	Total
Janvier	7 641	4 926	276	12 843
Février	8 360	5 724	243	14 327
Mars	7 672	5 845	282	13 799
Avril	7 410	5 636	296	13 342
Mai	6 861	6 183	326	13 370
Juin	7 361	6 473	345	14 179
Juillet	6 486	5 883	322	12 691
Août	5 663	4 625	183	10 471
Septembre	6 962	6 237	341	13 540
Octobre	7 822	6 444	321	14 587
Novembre	6 938	5 775	277	12 990
Décembre	7 119	5 446	236	12 801
Total général	86 295	69 197	3 448	158 940



En 2024, les fréquentations horaires baissent de 5,46%.

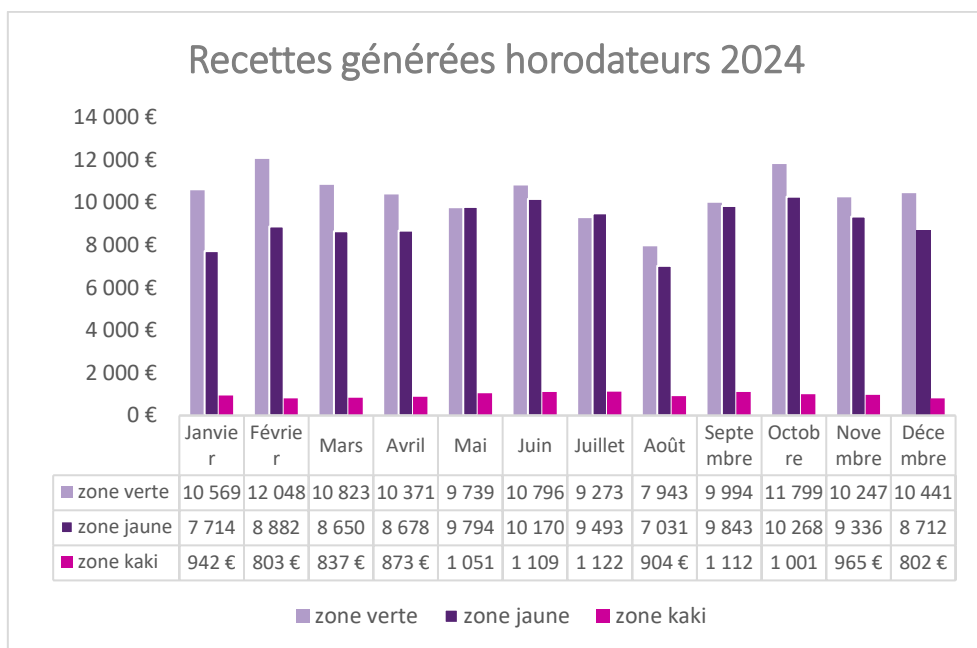
Ce recul n'est pas uniforme et est exclusivement à imputer à la zone Jaune. Elle masque la progression des indicateurs sur les autres zones. Cette baisse du nombre de fréquentations s'explique par la diminution du nombre de places payantes durant les travaux et la réduction du volume de places disponibles après réouverture des zones en travaux.



Malgré une baisse de fréquentation en zone jaune, accompagnée d'une hausse dans la zone verte, la zone jaune reste la plus fréquentée. Elle représente 54,3% des fréquentations à elle seule.

La zone verte représente 43,5% et la zone kaki 2,2%.

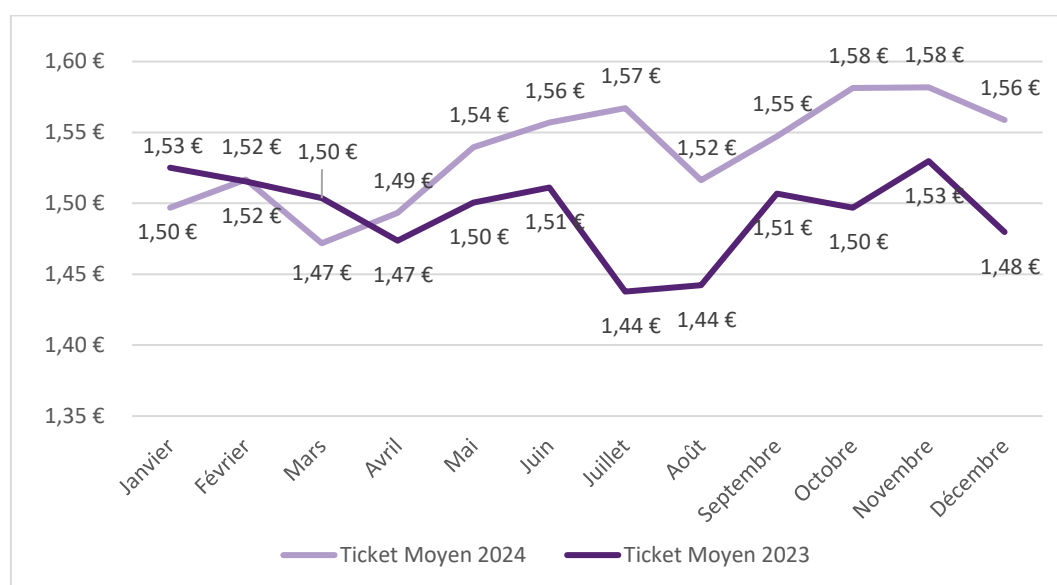
Recettes horodateurs 2024 par zone				
Euros hors champ de TVA	Zone jaune	Zone verte	Zone kaki	Total
Janvier	10 569 €	7 714 €	942 €	19 225 €
Février	12 048 €	8 882 €	803 €	21 733 €
Mars	10 823 €	8 650 €	837 €	20 310 €
Avril	10 371 €	8 678 €	873 €	19 923 €
Mai	9 739 €	9 794 €	1 051 €	20 584 €
Juin	10 796 €	10 170 €	1 109 €	22 075 €
Juillet	9 273 €	9 493 €	1 122 €	19 888 €
Août	7 943 €	7 031 €	904 €	15 878 €
Septembre	9 994 €	9 843 €	1 112 €	20 949 €
Octobre	11 799 €	10 268 €	1 001 €	23 067 €
Novembre	10 247 €	9 336 €	965 €	20 548 €
Décembre	10 441 €	8 712 €	802 €	19 955 €
Total général	124 042 €	108 570 €	11 521 €	244 133 €



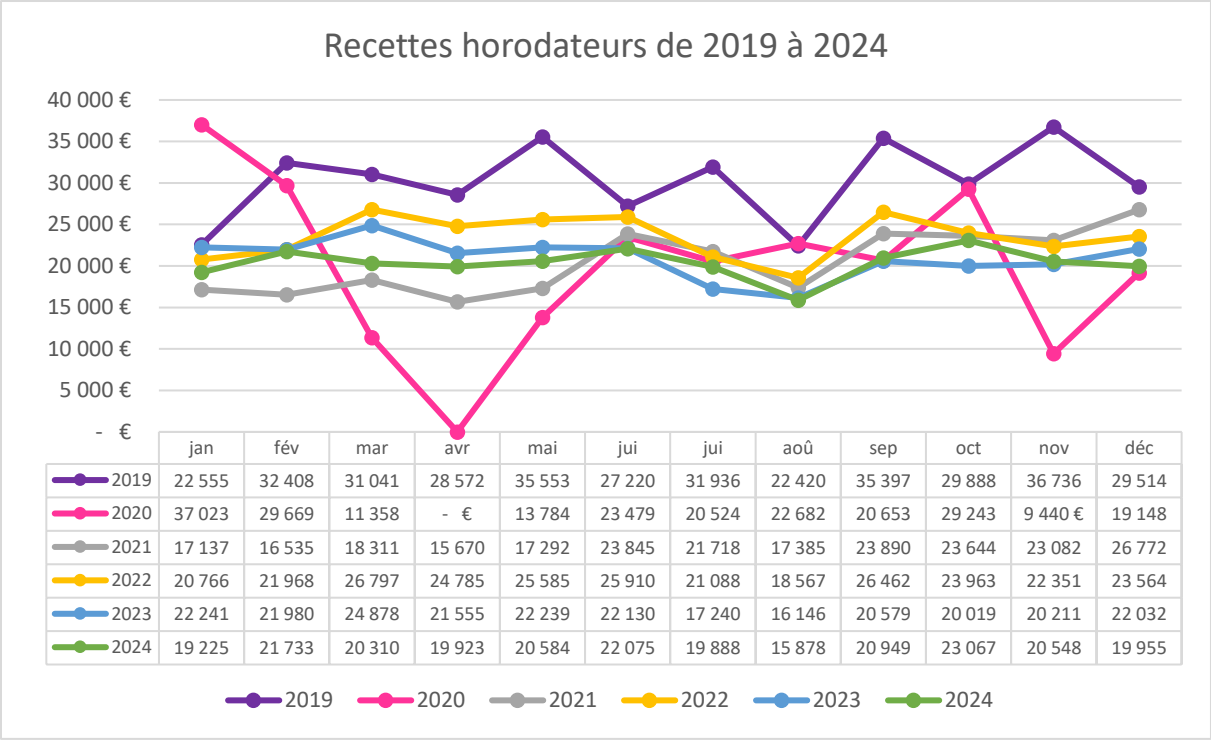
En 2024, la zone jaune représente 50,81% des recettes (en baisse par rapport à 2023 avec 56,71%).

La zone verte progresse en concentrant 44,47% des recettes (39,34% en 2023) et la zone kaki totalise 4,72% des recettes en 2024 (3,95% en 2023).

Euros hors champ de TVA	Ticket Moyen 2023	Ticket Moyen 2024	Variation (%)
Janvier	1,53 €	1,50 €	-2%
Février	1,52 €	1,52 €	0%
Mars	1,50 €	1,47 €	-2%
Avril	1,47 €	1,49 €	1%
Mai	1,50 €	1,54 €	3%
Juin	1,51 €	1,56 €	3%
Juillet	1,44 €	1,57 €	9%
Août	1,44 €	1,52 €	5%
Septembre	1,51 €	1,55 €	3%
Octobre	1,50 €	1,58 €	6%
Novembre	1,53 €	1,58 €	3%
Décembre	1,48 €	1,56 €	5%
Total	1,50 €	1,54 €	2,73%

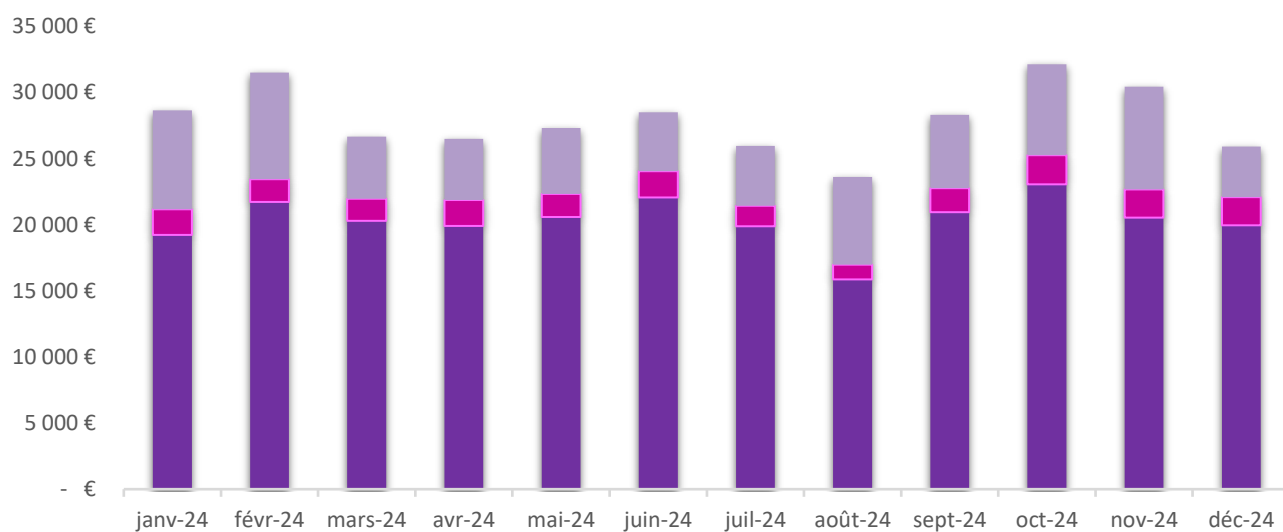


En 2024, le ticket moyen voirie progresse de 2,73% pour atteindre 1,54€. Fluctuant sur le premier semestre, il semble se stabiliser sur la fin de l'année.



2024 voit ses recettes horaires horodateurs baisser de 2,83% (-10,84% l'année dernière). La baisse des fréquentations en est la cause.

Recettes voirie 2024



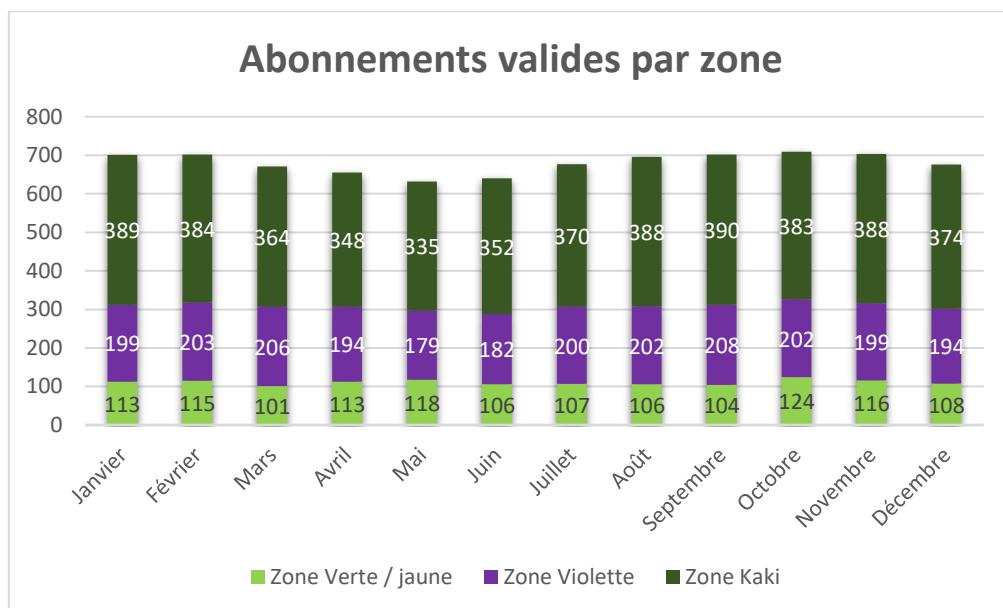
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Abonnement	7 490 €	8 068 €	4 695 €	4 629 €	4 985 €	4 446 €	4 516 €	6 634 €	5 545 €	6 886 €	7 768 €	3 823 €
Recettes Neo	1 940 €	1 710 €	1 663 €	1 954 €	1 760 €	1 975 €	1 555 €	1 105 €	1 822 €	2 194 €	2 128 €	2 142 €
Recettes horodateur	19 225 €	21 733 €	20 310 €	19 923 €	20 584 €	22 075 €	19 888 €	15 878 €	20 949 €	23 067 €	20 548 €	19 955 €

Les recettes totales sont stables par rapport à 2023.

Les recettes horodatrices connaissent un léger repli (2,83%) tandis que les recettes Neo restent stables (-0,72%). Dans le même temps, les recettes abonnements progressent de 13,71%.

Synthèse globale abonnements

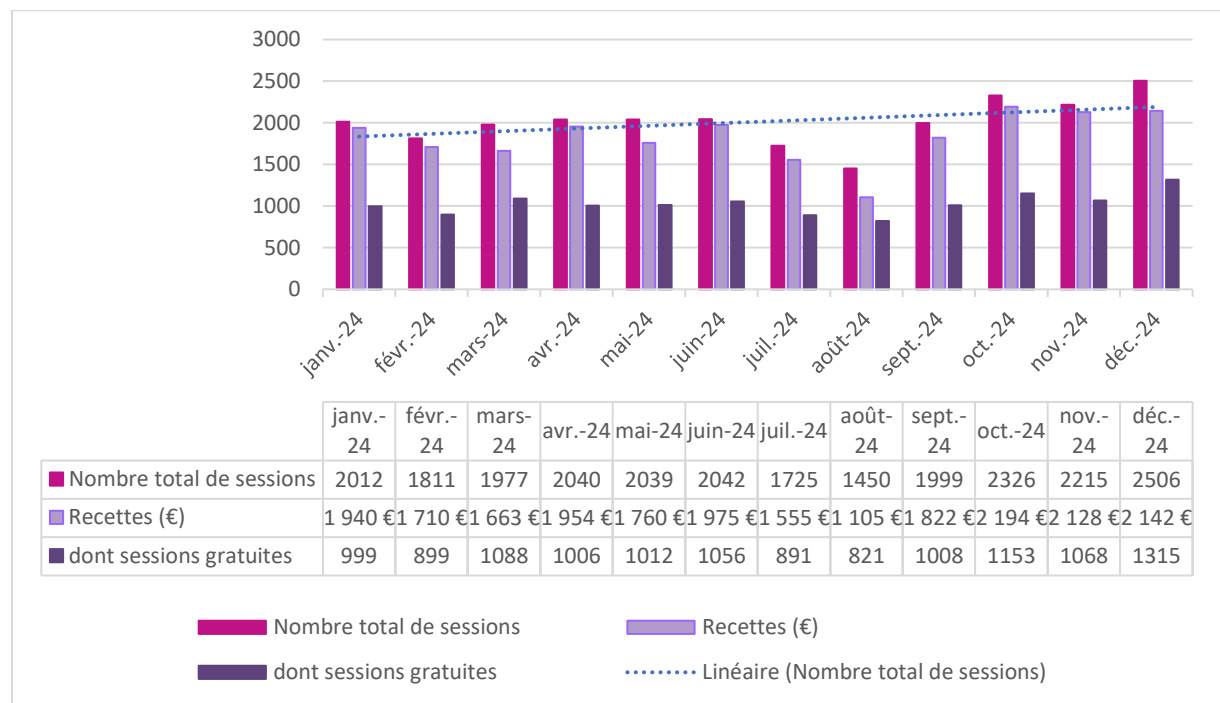
Abonnements valides	Zone verte / Jaune	Zone violette	Zone kaki
Janvier	113	199	389
Février	115	203	384
Mars	101	206	364
Avril	113	194	348
Mai	118	179	335
Juin	106	182	352
Juillet	107	200	370
Août	106	202	388
Septembre	104	208	390
Octobre	124	202	383
Novembre	116	199	388
Décembre	108	194	374
Total	1 331	2 368	4 465



La répartition des abonnements évolue légèrement par rapport à l'année 2023 :

- Zone kaki : 54,69% contre 56,7% en 2023,
- Zone violette : 29,01% contre 28,07% en 2023,
- Zone verte : 16,30% contre 15,23% en 2023.

Analyse des paiements par l'application Indigo Neo

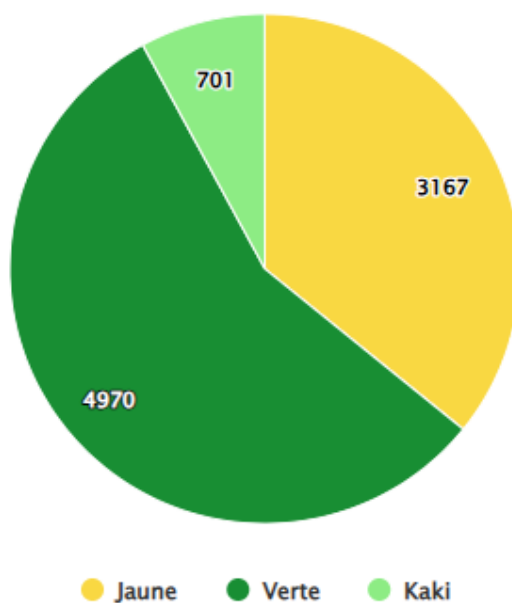


Le nombre de sessions affiche une tendance haussière sur l'année.

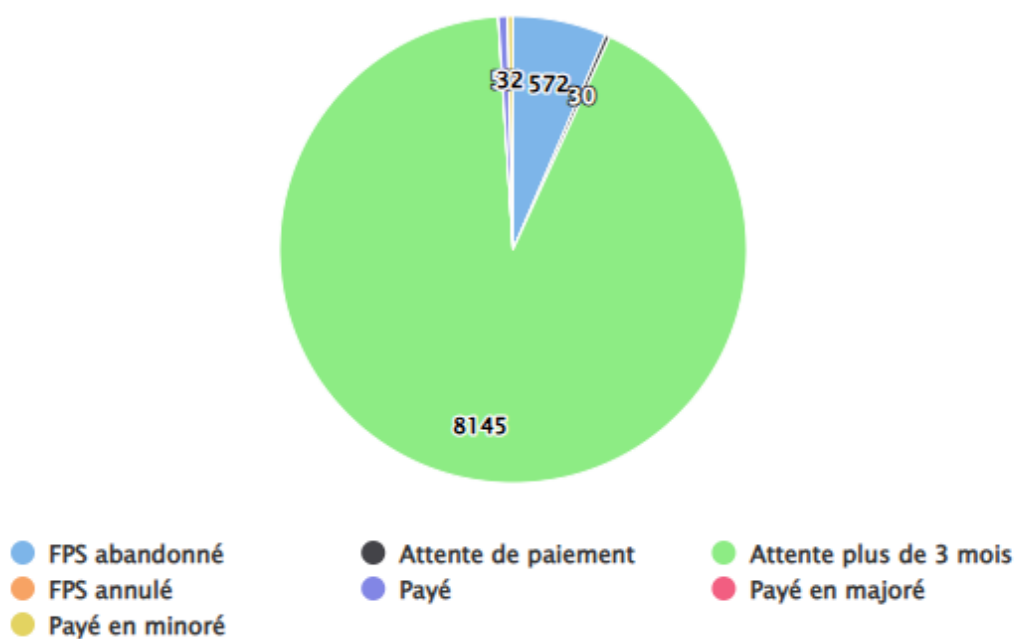
Contrôle du stationnement payant

Nombre total de FPS en 2024 : 8 838.

Répartition des FPS par zone

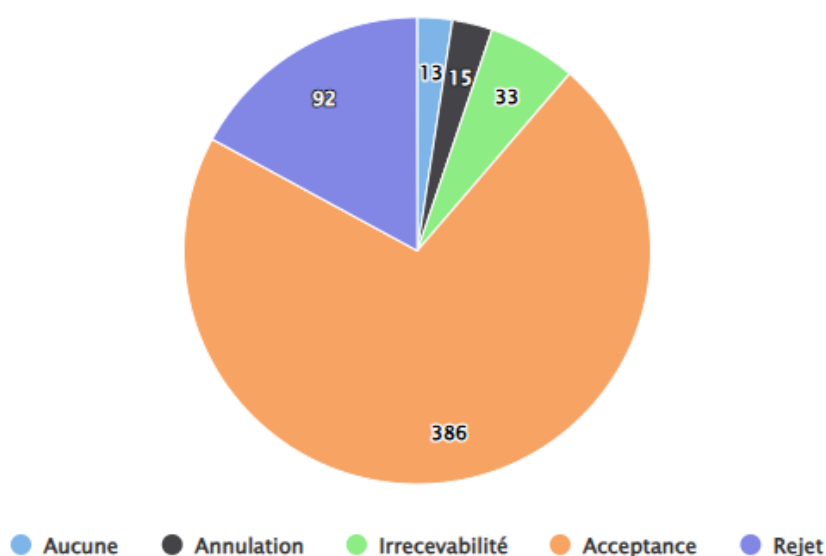


Répartition des FPS par échéance

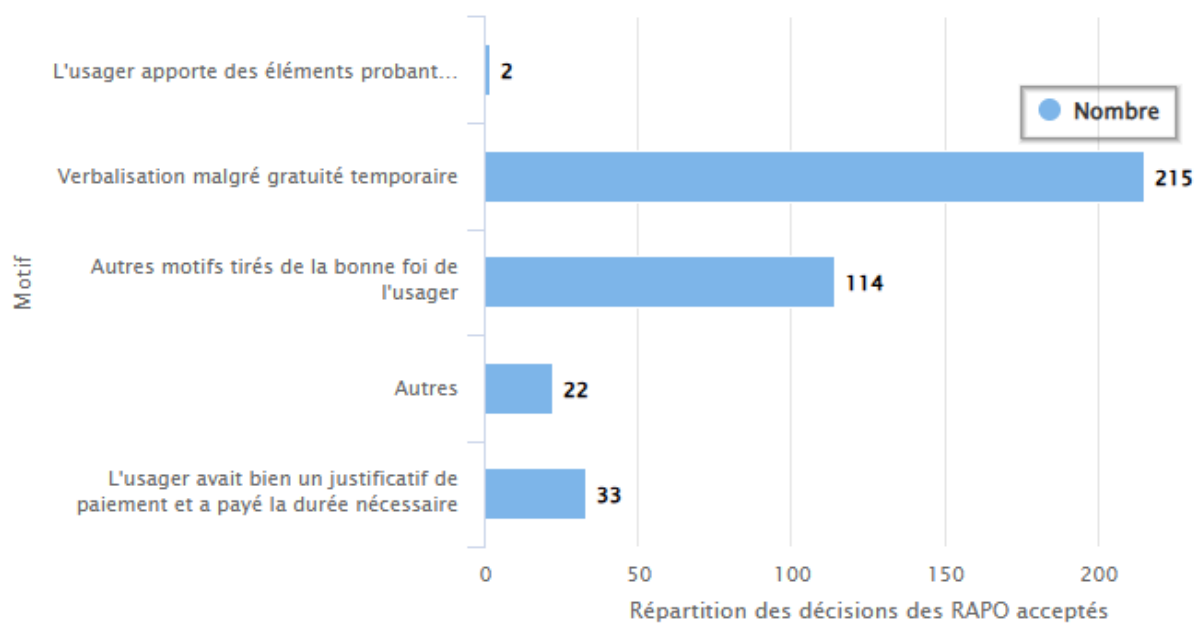


En 2024, il y a eu 539 RAPO, qui ont tous été traités.

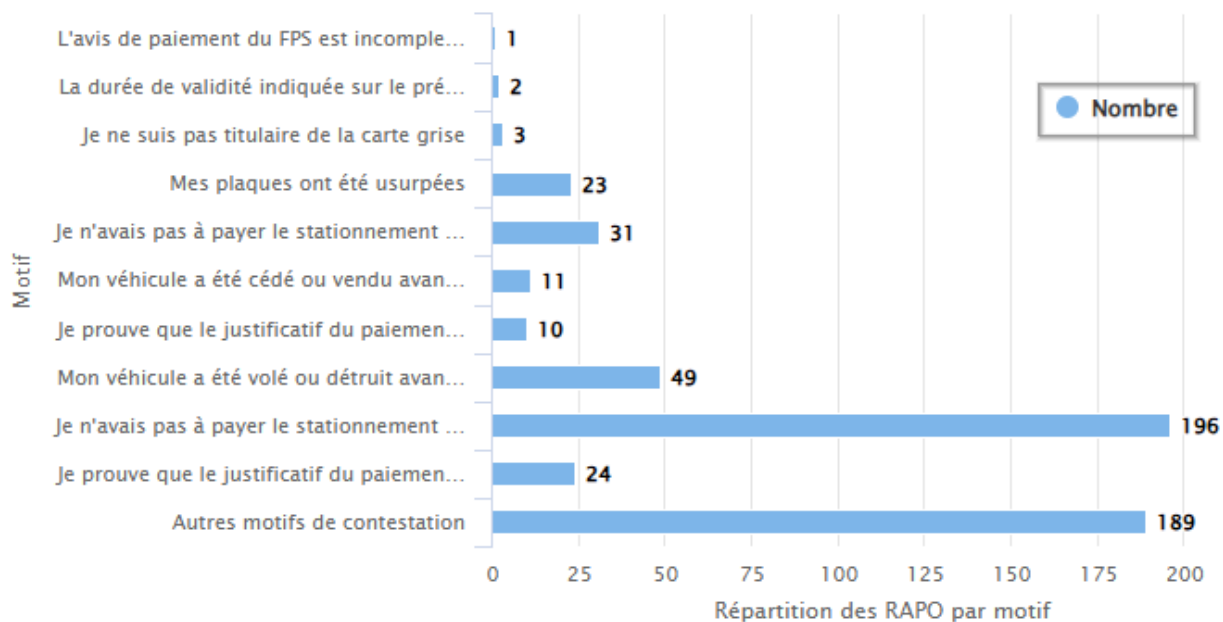
Répartition des RAPO par décision



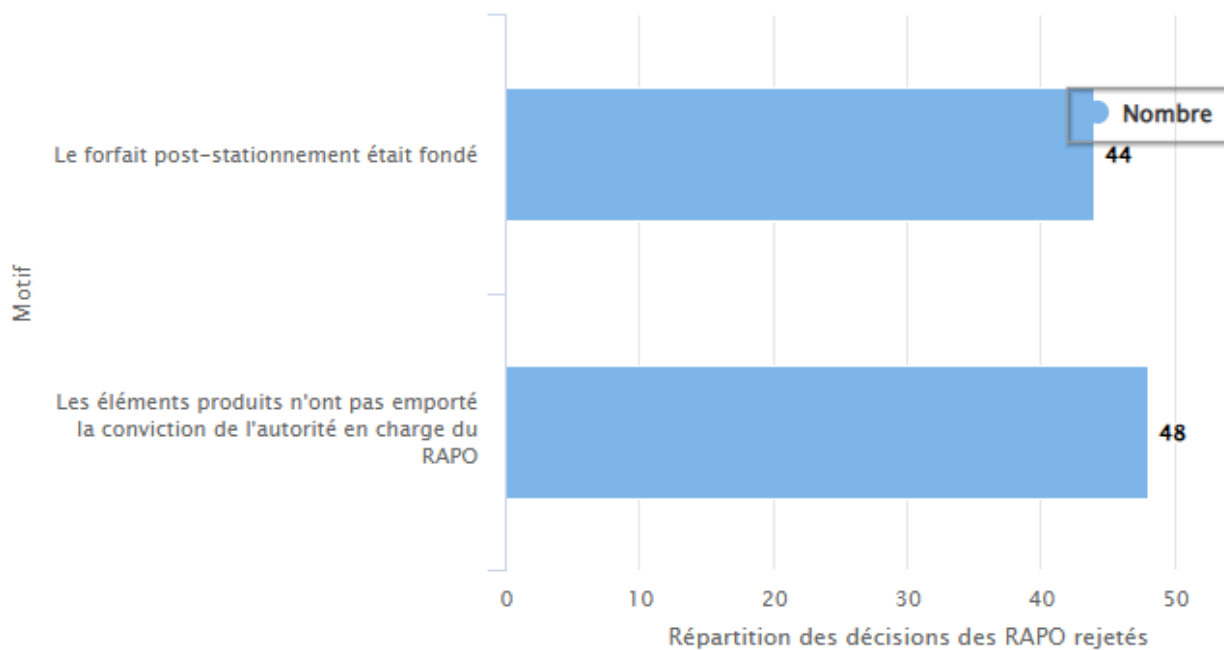
Répartition des décisions des RAPO acceptés



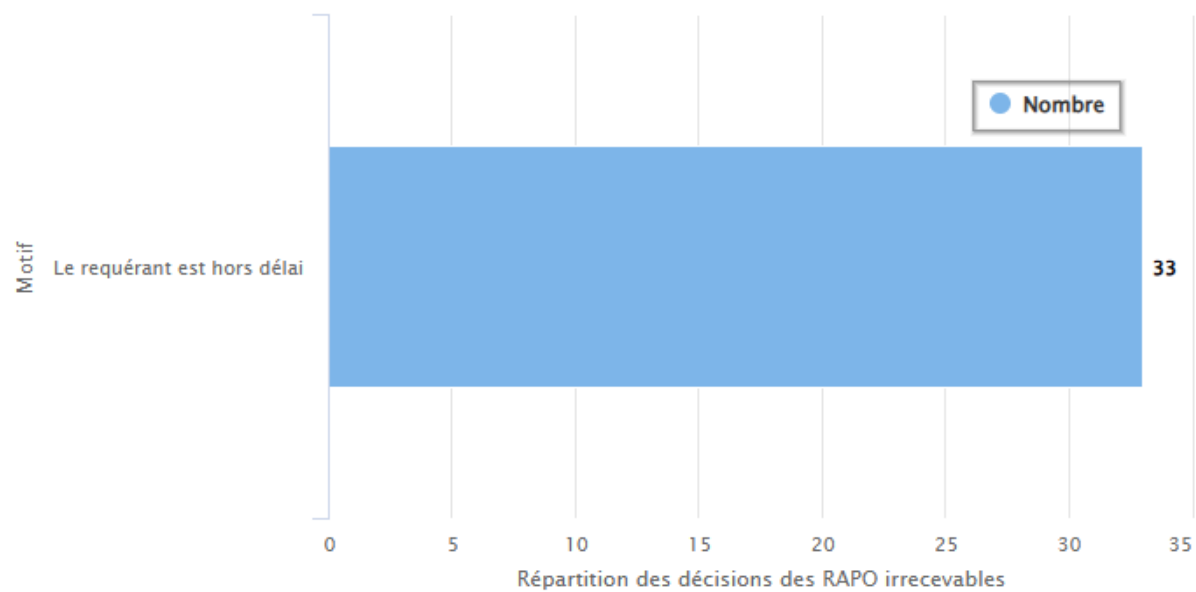
Répartition des RAPO par motif



Répartition des décisions des RAPO rejetés



Répartition des décisions des RAPO irrecevables



6. PERSPECTIVES 2025



Perspectives 2025 – Accélérer l'innovation et la durabilité au cœur des villes

À l'horizon 2025, INDIGO intensifie sa stratégie pour devenir un acteur incontournable de la mobilité urbaine durable. Nos priorités se concentrent sur :

- **L'expérience client optimisée par la technologie :**
 - D'ici 2025, nous accélérerons le déploiement de solutions digitales innovantes, telles que l'intelligence artificielle pour la gestion des flux et les paiements sans contact généralisés.
 - L'objectif est de rendre le stationnement toujours plus fluide et personnalisé.
- **Le développement massif de la recharge électrique :**
 - Nous poursuivrons notre expansion pour devenir le premier réseau de recharge urbaine de France, avec un objectif ambitieux de déploiement de bornes supplémentaires d'ici 2025.
 - Nous souhaitons ainsi accompagner activement la transition vers les véhicules électriques.
- **Le renforcement de notre rôle auprès des collectivités :**
 - En 2025, INDIGO se positionnera comme le partenaire privilégié des villes pour la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et la gestion des nouvelles mobilités.
 - Nous apporterons notre expertise et nos solutions pour contribuer à des villes plus durables et agréables à vivre.
- **La transformation des parkings en hubs de mobilité :**
 - Nous accélérerons la conversion de nos parkings en Espaces de Logistique Urbaine (ELU), en développant des services innovants tels que les Cycloparks et les solutions de micro-logistique.
 - L'objectif est de faire de nos parkings des points névralgiques de la mobilité douce et décarbonée.

En 2025, INDIGO s'engage à être un acteur clé de la transformation des villes, en plaçant l'innovation et la durabilité au cœur de ses actions.

La DSP sera marquée par l'évolution suivante :

- **Projet d'extension de la zone violette :**
 - Ce projet prévoit l'extension de la zone violette des rues suivantes :
 - Prolongation de l'avenue Montgomery jusqu'au boulevard Julien Devos
 - Rajout de la rue Le Maney
 - Prolongation de la rue de Bizy jusqu'au boulevard Julien Devos
 - Rajout de la rue du Capitaine Rouveure entre la rue de Bizy et la rue des Belges.
 - Rajout de l'impasse de la rue des Belges



7. BILAN FINANCIER



7.1 Compte de résultat du contrat



COMPTE DU DELEGATAIRE 2024 Contrat FR27C1601-VERNON-13/06/2016

Contrat :	VERNON-13/06/2016
DELEGANT :	VILLE DE VERNON
DELEGATAIRE :	SOC_13323-INDIGO INFRA CGST

En EUR HT	REEL 2023	REEL 2024	Var 2024/2023	Var 2024-2023 en %
PL11110-Horaires parcs	132 281	130 886	-1 395	-1,1%
PL11120-Abonnés parcs	86 473	96 273	9 801	11,3%
PL11130-Voirie	324 969	288 035	-36 934	-11,4%
PL11140-Garantie de recettes villes		39 233	39 233	
PL11150-Prestation de services	17 884	16 274	-1 610	-9,0%
PL11155-Activité de recharge des véhicules électriques				
PL11160-Activité de Contrôle				
PL11170-Appels de charges amodiataires				
PL11180-Activités annexes	1 363	100	-1 263	-92,7%
PL11190-Ajustement Consolidation Chiffre d'Affaires				
PL11199-Sous Total Chiffre d'Affaires	562 969	570 803	7 833	1,4%
PL11210-Subventions d'exploitation				
PL11220-Autres Produits	-1 097	100	1 198	-109,1%
PL11230-Ajustement conso Autres Produits				
PL11299-Sous Total Autres Produits	-1 097	100	1 198	-109,1%
PL11949-Total Produits d'Exploitation	561 872	570 903	9 031	1,6%
PL12110-Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-88 666	-145 343	-56 677	63,9%
PL12130-Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 558	-6 797	-3 238	91,0%
PL12140-Personnel Intérimaire d'Exploitation				
PL12150-Prestations de Nettoyage				
PL12160-Prestations de Gardiennage	-55		55	-100,0%
PL12199-Sous Total Frais de Personnel	-92 279	-152 139	-59 860	64,9%
PL12210-Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-32 123	-34 021	-1 898	5,9%
PL12220-Entretien : Contrats	-46 697	-44 264	2 433	-5,2%
PL12230-Electricité, Fluides	-12 070	-15 139	-3 069	25,4%
PL12240-Autres Prestations Sous Traitées				
PL12250-Frais de Télécommunication	-10 313	-9 910	403	-3,9%
PL12260-Location Matériel d'Exploitation	-1 984	-3 086	-1 102	55,6%
PL12299-Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-103 188	-106 420	-3 233	3,1%
PL12310-Actions Commerciales	-1 495	-2 444	-949	63,5%
PL12320-Collecte de Fonds et Commissions	-11 586	-11 603	-16	0,1%
PL12330-Frais Administratifs et Divers	-690	-154	536	-77,6%
PL12399-Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-13 772	-14 202	-429	3,1%
PL12948-Total Charges Directes d'Exploitation	-209 239	-272 761	-63 522	30,4%
PL13110-Police d'Assurances	-2 475	-3 059	-585	23,6%
PL13120-Sinistres				
PL13130-Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-7 660	-7 700	-40	0,5%
PL13140-Redeances Aux Concédants				
PL13150-Taxes et Versements Assimilés	-8 260	-7 565	695	-8,4%
PL13160-Autres Charges et Provisions Courantes	-1 896	131	2 027	-106,9%
PL13170-Charges de Gros Entretien				
PL13180-Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-8 895	-9 818	-923	10,4%
PL13190-Frais Généraux Siège	-41 658	-43 267	-1 608	3,9%
PL13299-Total Autres Charges d'Exploitation	-70 843	-71 277	-434	0,6%
PL13948-Total Autres Charges d'Exploitation	-70 843	-71 277	-434	0,6%
PL13949-Total Charges d'Exploitation	-280 082	-344 038	-63 956	22,8%
PL13950-EBITDA Parc	281 790	226 865	-54 925	-19,5%
PL14110-Autres Charges Non Courantes	-103 694	-103 710	-17	0,0%
PL14120-Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
PL14130-Dotations aux amortissements d'Exploitation	-77 584	-120 966	-43 382	55,9%
PL14140-Autres Provisions Non Courantes				
PL14199-Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-181 278	-224 676	-43 398	23,9%
PL14299-Total autres produits et charges financières opérationnels	-181 278	-224 676	-43 398	23,9%
PL14950-Total Charges Non Courantes	-181 278	-224 676	-43 398	23,9%
PL15997-ROP Parc	100 512	2 189	-98 323	-97,8%
PL16110-Frais Financiers	-29 511	-21 629	7 882	-26,7%
PL16948-Total Frais Financiers	-29 511	-21 629	7 882	-26,7%
PL16997-Total Frais Financiers	-29 511	-21 629	7 882	-26,7%
PL16998-Resultat Net avant Impot Parc	71 001	-19 441	-90 441	-127,4%

Analyse sur l'activité 2024

En 2024, le chiffre d'affaires progresse de 1,4% par rapport à 2023. Cette hausse est portée par les recettes abonnés parcs et les garanties de recette ville qui n'étaient pas présentes sur 2023. En 2024, nous avons constaté la gratuité 2024 (20,4k€) et le rattrapage de 2023 (18,8k€).

Les charges directes d'exploitation augmentent de 30,4% sur l'exercice.

Les frais de personnel augmentent sur l'exercice : l'imputation des collaborateurs contribuant à la gestion des parcs et de la voirie de la DSP a été mise à jour en fonction de la charge réelle constatée en 2024 (maintenance interne, entretien espaces verts...).

Les interventions courantes (techniques et fournitures) en lien avec les besoins de l'exploitation ont augmenté sur l'année (5,9%). Le poste « fluides » augmente de 25,4 % en raison de l'inflation.

Il est à noter que les actions commerciales ont également progressé de 63,5%. Indigo continue de participer aux différents événements et de s'associer à la Ville dans le cadre de Vernon Scintille 2024 et Destination Vernon 2024 notamment.

Les autres charges d'exploitation restent constantes avec une baisse des autres charges et provisions courantes venant compenser l'augmentation des polices d'assurance (23,6%) et des frais de pilotage et d'encadrement en région (10,4%).

Au global, les charges d'exploitation affichent une hausse de 22,8% pour un EBITDA en baisse sur l'exercice (19,5%).

Les dotations aux amortissements augmentent de 55,9% et viennent, en complément des autres charges non courantes et des frais financiers, peser sur le résultat net avant Impôt qui est de -19 441€ pour 2024.

7.2 Parc Cœur de Ville

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Vernon Cœur de Ville				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	377 772 -	305 484	72 288
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	74 349 -	54 322	20 027
	LOGICIELS	360 -	226	134
Total RETOUR		452 481 -	360 032	92 449
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	8 290 -	7 148	1 142
	LOGICIELS	1 199 -	1 199	-
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE SPEC	290 -	290	-
Total REPRISE		9 779 -	8 637	1 142
Total général		462 260 -	368 668	93 592

Parc de stationnement Vernon Cœur de Ville	
en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	462 260
Immobilisations Valeur Comptable Nette	93 592
Immobilisation en cours	7 371
Valeur Brute Totale Inventables	469 630
VNC Totale Inventables	100 962

7.3 Parc Marché

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Vernon Marché				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	91 798 -	76 355	15 443
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	90 132 -	71 468	18 664
	LOGICIELS	360 -	226	134
Total RETOUR		182 290 -	148 049	34 241
REPRISE	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	3 810 -	2 668	1 142
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	2 054 -	2 054	-
Total REPRISE		5 864 -	4 722	1 142
Total général		188 154 -	152 771	35 383

Parc de stationnement Vernon Marché	
en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	188 154
Immobilisations Valeur Comptable Nette	35 383
Immobilisation en cours	0
Valeur Brute Totale Inventables	188 154
VNC Totale Inventables	35 383

7.4 Parc Collégiale

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Vernon Collégiale				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	80 228 -	66 732	13 497
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	72 530 -	54 738	17 792
	LOGICIELS	360 -	226	134
Total RETOUR		153 119 -	121 695	31 423
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	3 810 -	2 668	1 142
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	2 054 -	2 054	-
Total REPRISE		5 864 -	4 722	1 142
Total général		158 983 -	126 417	32 566

Parc de stationnement Vernon Collégiale	
en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	158 983
Immobilisations Valeur Comptable Nette	32 566
Immobilisation en cours	2 898
Valeur Brute Totale Inventables	161 881
VNC Totale Inventables	35 464

7.5 Voirie

Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2024

Parc de stationnement Vernon Voirie

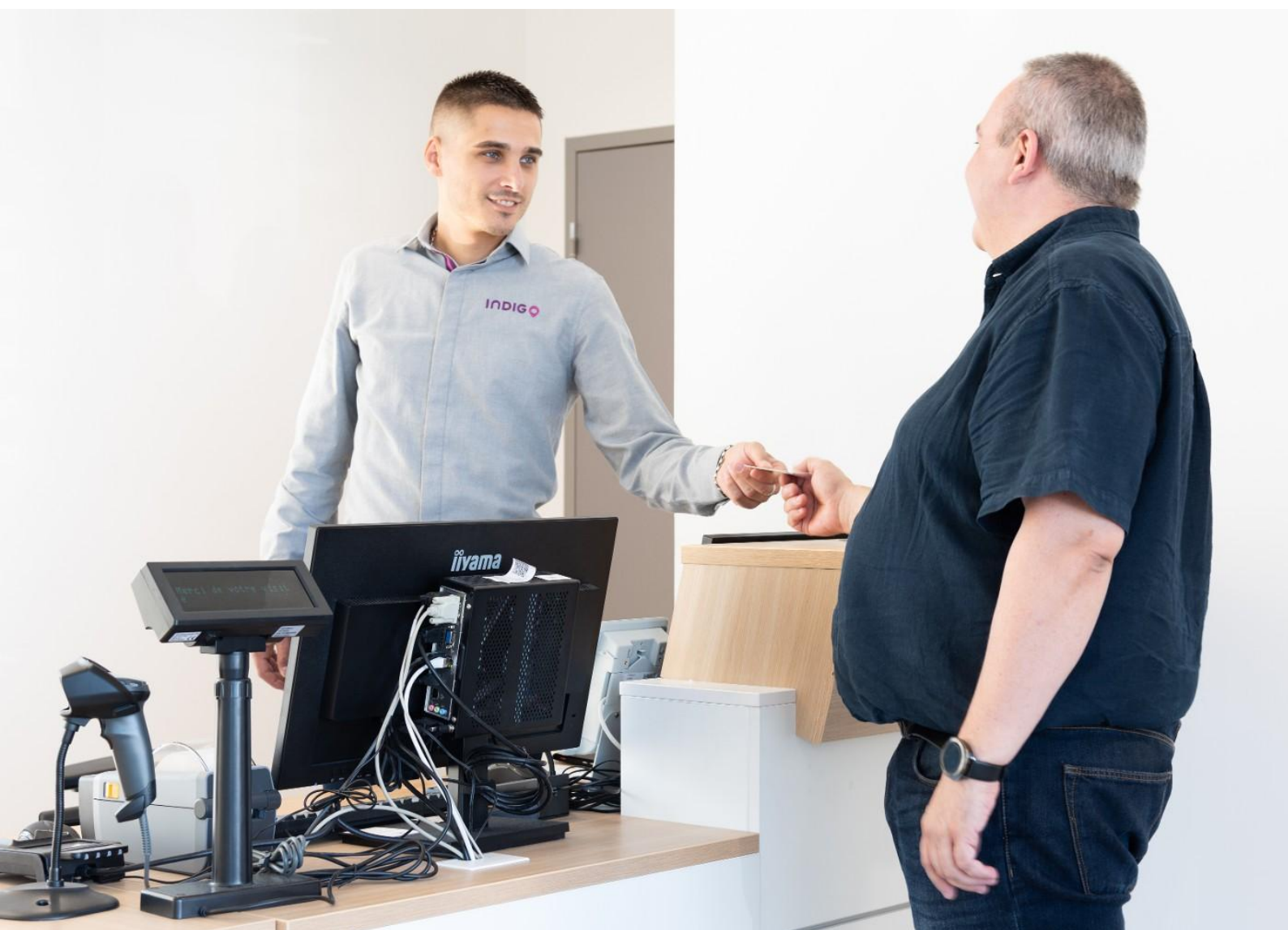
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2024	CUMUL AMORT A FIN 2024	VNC A FIN 2024
RETOUR	AAI EN CONCESSION	419 289 -	325 001	94 288
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	367 996 -	276 457	91 539
	LOGICIELS	360 -	226	134
Total RETOUR		787 645 -	601 683	185 961
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	3 141 -	3 141 -	0
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	2 848 -	2 848	-
Total REPRISE		5 989 -	5 989 -	0
Total général		793 634 -	607 672	185 961

Parc de stationnement Vernon Voirie

en euros H.T.	31/12/2024
Immobilisations Valeur Comptable Brute	793 634
Immobilisations Valeur Comptable Nette	185 961
Immobilisation en cours	23 156

Valeur Brute Totale Inventables	816 790
VNC Totale Inventables	209 117

8. Annexes



8.1 Note financière

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2024)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2024.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2024 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2025

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2024 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2024, il est appliqué un pourcentage de 4.9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2024. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* * *

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE

Exercice 2024

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2024, l'affectation des frais de structure correspond à 9.30% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

8.2 Information sur les moyens mis en œuvre par le groupe INDIGO permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services

Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public

Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.

Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte.

En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :

- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »*

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022

En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1^{er}) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...)»

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :

8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public

Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.

Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 48-50 Avenue du Général de Gaulle - TSA 43214 – 92919 Paris La Défense Cedex
Mail : service.client@group-indigo.com.

8.3 Annexes Parc Cœur de Ville

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prévenus
Annexe 5	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 6	Fréquentation lissées abonnements et locations
Annexe 7	Recettes divers

ANNEXE 1

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	15 093 €	17 704 €	17,3
PREVENDUS	948 €	821 €	-13,4
ABONNEMENTS / LOCATIONS	67 554 €	74 951 €	11,0
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	163 €	100 €	-38,5
TOTAL GENERAL	83 758 €	93 576 €	11,7

ANNEXE 2

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	1 089 €	1 171 €	7,5
FEVRIER	1 100 €	1 164 €	5,9
MARS	1 682 €	1 878 €	11,6
AVRIL	1 233 €	1 336 €	8,4
MAI	1 505 €	1 447 €	-3,9
JUIN	11 €	2 186 €	19468,0
JUILLET	1 085 €	1 122 €	3,4
AOUT	1 065 €	1 178 €	10,6
SEPTEMBRE	1 623 €	1 213 €	-25,3
OCTOBRE	1 543 €	1 571 €	1,8
NOVEMBRE	1 624 €	2 103 €	29,5
DECEMBRE	1 532 €	1 335 €	-12,8
TOTAL ANNUEL	15 093 €	17 704 €	17,3

ANNEXE 3

270002-Vernon Cœur de Ville

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

2023				2024		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	456	1 089 €	2,39 €	576	1 171 €	2,03 €
FEVRIER	422	1 100 €	2,61 €	564	1 164 €	2,06 €
MARS	611	1 682 €	2,75 €	735	1 878 €	2,55 €
AVRIL	517	1 233 €	2,38 €	650	1 336 €	2,06 €
MAI	632	1 505 €	2,38 €	661	1 447 €	2,19 €
JUIN	766	11 €	0,01 €	918	2 186 €	2,38 €
JUILLET	416	1 085 €	2,61 €	511	1 122 €	2,20 €
AOUT	372	1 065 €	2,86 €	347	1 178 €	3,39 €
SEPTEMBRE	627	1 623 €	2,59 €	580	1 213 €	2,09 €
OCTOBRE	625	1 543 €	2,47 €	700	1 571 €	2,24 €
NOVEMBRE	535	1 624 €	3,04 €	767	2 103 €	2,74 €
DECEMBRE	742	1 532 €	2,06 €	700	1 335 €	1,91 €
TOTAL	6 721	15 093 €	2,25 €	7 709	17 704 €	2,30 €

ANNEXE 4

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	159 €	36 €	-77,4
FEVRIER	104 €	172 €	66,1
MARS	58 €	75 €	27,9
AVRIL	26 €	68 €	165,0
MAI	21 €	17 €	-22,2
JUIN	89 €	64 €	-28,3
JUILLET	46 €	1 €	-97,8
AOUT	130 €	89 €	-31,8
SEPTEMBRE	84 €	134 €	59,7
OCTOBRE	96 €	77 €	-20,3
NOVEMBRE	43 €	65 €	51,8
DECEMBRE	91 €	24 €	-73,5
TOTAL ANNUEL	948 €	821 €	-13,4

ANNEXE 5

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	5 388 €	5 490 €	1,9
FEVRIER	5 382 €	5 862 €	8,9
MARS	5 503 €	5 947 €	8,1
AVRIL	5 649 €	6 516 €	15,4
MAI	5 530 €	6 143 €	11,1
JUIN	5 769 €	5 759 €	-0,2
JUILLET	5 359 €	6 052 €	12,9
AOUT	5 152 €	6 525 €	26,7
SEPTEMBRE	5 578 €	6 397 €	14,7
OCTOBRE	5 716 €	7 064 €	23,6
NOVEMBRE	6 379 €	6 989 €	9,6
DECEMBRE	6 149 €	6 827 €	11,0
TOTAL ANNUEL	67 554 €	75 574 €	11,9

ANNEXE 6

270002-Vernon Cœur de Ville

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

2023				2024		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	121	5 388 €	44,5 €	132	5 490 €	41,6 €
FEVRIER	122	5 382 €	44,1 €	125	5 862 €	46,9 €
MARS	125	5 503 €	44,0 €	128	5 947 €	46,5 €
AVRIL	123	5 649 €	45,9 €	127	6 516 €	51,3 €
MAI	122	5 530 €	45,3 €	127	6 143 €	48,4 €
JUIN	125	5 769 €	46,1 €	129	5 759 €	44,6 €
JUILLET	117	5 359 €	45,8 €	129	6 052 €	46,9 €
AOÛT	117	5 152 €	44,0 €	128	6 525 €	51,0 €
SEPTEMBRE	125	5 578 €	44,6 €	137	6 397 €	46,7 €
OCTOBRE	136	5 716 €	42,0 €	137	7 064 €	51,6 €
NOVEMBRE	136	6 379 €	46,9 €	145	6 989 €	48,2 €
DECEMBRE	142	6 149 €	43,3 €	146	6 827 €	46,8 €
TOTAL	1 511	67 554 €	44,7 €	1 590	75 574 €	47,5 €

ANNEXE 7

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	13 €	13 €	-
FEVRIER	13 €	13 €	-66,7
MARS	25 €	0 €	-
AVRIL	0 €	25 €	-
MAI	38 €	13 €	-
JUIN	13 €	0 €	-
JUILLET	0 €	25 €	-100,0
AOUT	13 €	0 €	-
SEPTEMBRE	13 €	0 €	0,0
OCTOBRE	0 €	13 €	-
NOVEMBRE	13 €	0 €	-
DECEMBRE	25 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	163 €	100 €	160,0

8.4 Annexes Parc Marché

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles préendus
Annexe 5	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 6	Fréquentation lissées abonnements et locations
Annexe 7	Recettes divers

ANNEXE 1

270004-Vernon Marché

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	93 141 €	98 430 €	5,7
PREVENDUS	839 €	1 226 €	46,1
ABONNEMENTS / LOCATIONS	7 164 €	9 793 €	36,7
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	101 144 €	109 449 €	8,2

ANNEXE 2

270004-Vernon Marché

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	6 904 €	6 692 €	-3,1
FEVRIER	7 770 €	7 128 €	-8,3
MARS	9 068 €	9 756 €	7,6
AVRIL	7 549 €	9 471 €	25,5
MAI	8 797 €	9 060 €	3,0
JUIN	8 899 €	9 099 €	2,2
JUILLET	7 222 €	6 698 €	-7,3
AOUT	5 657 €	5 631 €	-0,5
SEPTEMBRE	9 408 €	8 178 €	-13,1
OCTOBRE	8 818 €	8 573 €	-2,8
NOVEMBRE	6 340 €	9 385 €	48,0
DECEMBRE	6 707 €	8 758 €	30,6
TOTAL ANNUEL	93 141 €	98 430 €	5,7

ANNEXE 3

270004-Vernon Marché

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

2023				2024		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	4 289	6 904 €	1,61 €	3 656	6 692 €	1,83 €
FEVRIER	3 947	7 770 €	1,97 €	3 909	7 128 €	1,82 €
MARS	5 083	9 068 €	1,78 €	5 160	9 756 €	1,89 €
AVRIL	4 410	7 549 €	1,71 €	5 357	9 471 €	1,77 €
MAI	5 095	8 797 €	1,73 €	4 873	9 060 €	1,86 €
JUIN	5 004	8 899 €	1,78 €	5 108	9 099 €	1,78 €
JUILLET	4 332	7 222 €	1,67 €	3 892	6 698 €	1,72 €
AOUT	3 064	5 657 €	1,85 €	3 379	5 631 €	1,67 €
SEPTEMBRE	4 908	9 408 €	1,92 €	4 739	8 178 €	1,73 €
OCTOBRE	4 992	8 818 €	1,77 €	4 683	8 573 €	1,83 €
NOVEMBRE	3 321	6 340 €	1,91 €	5 485	9 385 €	1,71 €
DECEMBRE	3 640	6 707 €	1,84 €	5 258	8 758 €	1,67 €
TOTAL	52 085	93 141 €	1,79 €	55 499	98 430 €	1,77 €

ANNEXE 4

270004-Vernon Marché

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	24 €	29 €	22,3
FEVRIER	35 €	100 €	188,1
MARS	22 €	119 €	431,8
AVRIL	47 €	164 €	246,1
MAI	103 €	77 €	-25,3
JUIN	41 €	120 €	194,2
JUILLET	46 €	109 €	136,2
AOUT	19 €	46 €	145,5
SEPTEMBRE	54 €	87 €	61,2
OCTOBRE	88 €	113 €	28,7
NOVEMBRE	138 €	76 €	-45,2
DECEMBRE	222 €	186 €	-16,3
TOTAL ANNUEL	839 €	1 226 €	46,1

ANNEXE 5

270004-Vernon Marché

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	544 €	757 €	39,0
FEVRIER	515 €	788 €	53,0
MARS	515 €	837 €	62,5
AVRIL	626 €	783 €	25,1
MAI	508 €	786 €	54,5
JUIN	515 €	554 €	7,6
JUILLET	480 €	716 €	49,1
AOUT	480 €	753 €	56,9
SEPTEMBRE	685 €	844 €	23,2
OCTOBRE	720 €	951 €	32,1
NOVEMBRE	788 €	961 €	22,0
DECEMBRE	788 €	1 065 €	35,1
TOTAL ANNUEL	7 164 €	9 793 €	36,7

ANNEXE 6

270004-Vernon Marché

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

2023				2024		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	16	544 €	34,0 €	22	757 €	34,4 €
FEVRIER	15	515 €	34,3 €	23	788 €	34,3 €
MARS	16	515 €	32,2 €	24	837 €	34,9 €
AVRIL	18	626 €	34,8 €	23	783 €	34,0 €
MAI	15	508 €	33,9 €	23	786 €	34,2 €
JUIN	15	515 €	34,3 €	22	554 €	25,2 €
JUILLET	14	480 €	34,3 €	21	716 €	34,1 €
AOÛT	14	480 €	34,3 €	22	753 €	34,2 €
SEPTEMBRE	20	685 €	34,2 €	25	844 €	33,8 €
OCTOBRE	22	720 €	32,7 €	28	951 €	34,0 €
NOVEMBRE	23	788 €	34,3 €	28	961 €	34,3 €
DECEMBRE	23	788 €	34,3 €	31	1 065 €	34,3 €
TOTAL	211	7 164 €	34,0 €	292	9 793 €	33,5 €

ANNEXE 7

270004-Vernon Marché

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-
OCTOBRE	0 €	0 €	-
NOVEMBRE	0 €	0 €	-
DECEMBRE	0 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	0 €	0 €	-

8.5 Annexes Parc Collégiale

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prévenus
Annexe 5	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 6	Fréquentation lissées abonnements et locations
Annexe 7	Recettes divers

ANNEXE 1

270003-Vernon Collégiale

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	21 755 €	12 270 €	-43,6
PREVENDUS	468 €	436 €	-6,9
ABONNEMENTS / LOCATIONS	11 755 €	11 529 €	-1,9
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	33 978 €	24 235 €	-28,7

ANNEXE 2

270003-Vernon Collégiale

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	1 524 €	1 740 €	14,2
FEVRIER	878 €	400 €	-54,5
MARS	1 849 €	0 €	-100,0
AVRIL	1 845 €	0 €	-100,0
MAI	1 802 €	0 €	-100,0
JUIN	2 705 €	1 €	-99,9
JUILLET	1 710 €	623 €	-63,6
AOUT	1 390 €	1 311 €	-5,6
SEPTEMBRE	1 901 €	1 556 €	-18,1
OCTOBRE	1 864 €	2 159 €	15,8
NOVEMBRE	1 829 €	2 106 €	15,1
DECEMBRE	2 459 €	2 372 €	-3,5
TOTAL ANNUEL	21 755 €	12 270 €	-43,6

ANNEXE 3

270003-Vernon Collégiale

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRE

Recettes HT

2023				2024		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	922	1 524 €	1,65 €	1 018	1 740 €	1,71 €
FEVRIER	515	878 €	1,71 €	226	400 €	1,77 €
MARS	941	1 849 €	1,96 €	0	0 €	
AVRIL	974	1 845 €	1,89 €	0	0 €	
MAI	1 149	1 802 €	1,57 €	0	0 €	
JUIN	1 297	2 705 €	2,09 €	1	1 €	1,42 €
JUILLET	929	1 710 €	1,84 €	373	623 €	1,67 €
AOUT	750	1 390 €	1,85 €	773	1 311 €	1,70 €
SEPTEMBRE	967	1 901 €	1,97 €	943	1 556 €	1,65 €
OCTOBRE	1 364	1 864 €	1,37 €	1 277	2 159 €	1,69 €
NOVEMBRE	1 002	1 829 €	1,83 €	1 315	2 106 €	1,60 €
DECEMBRE	1 447	2 459 €	1,70 €	1 433	2 372 €	1,66 €
TOTAL	12 257	21 755 €	1,77 €	7 359	12 270 €	1,67 €

ANNEXE 4

270003-Vernon Collégiale

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	46 €	57 €	24,0
FEVRIER	18 €	72 €	296,9
MARS	7 €	26 €	277,9
AVRIL	35 €	3 €	-92,7
MAI	17 €	23 €	32,9
JUIN	23 €	47 €	107,7
JUILLET	44 €	26 €	-41,3
AOÛT	84 €	97 €	15,7
SEPTEMBRE	56 €	4 €	-93,1
OCTOBRE	45 €	29 €	-37,0
NOVEMBRE	35 €	4 €	-88,5
DECEMBRE	59 €	49 €	-17,0
TOTAL ANNUEL	468 €	436 €	-6,9

ANNEXE 5

270003-Vernon Collégiale

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	1 059 €	699 €	-34,0
FEVRIER	971 €	974 €	0,3
MARS	974 €	944 €	-3,1
AVRIL	943 €	944 €	0,2
MAI	968 €	894 €	-7,6
JUIN	983 €	878 €	-10,6
JUILLET	977 €	900 €	-7,9
AOÛT	945 €	875 €	-7,4
SEPTEMBRE	1 020 €	1 050 €	3,0
OCTOBRE	1 022 €	1 105 €	8,1
NOVEMBRE	946 €	1 170 €	23,7
DECEMBRE	946 €	1 095 €	15,7
TOTAL ANNUEL	11 755 €	11 529 €	-1,9

ANNEXE 6

270003-Vernon Collégiale

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

2023				2024		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	41	1 059 €	25,8 €	36	699 €	19,4 €
FEVRIER	39	971 €	24,9 €	39	974 €	25,0 €
MARS	40	974 €	24,4 €	38	944 €	24,8 €
AVRIL	38	943 €	24,8 €	38	944 €	24,8 €
MAI	40	968 €	24,2 €	36	894 €	24,8 €
JUIN	40	983 €	24,6 €	35	878 €	25,1 €
JUILLET	39	977 €	25,1 €	36	900 €	25,0 €
AOUT	40	945 €	23,6 €	35	875 €	25,0 €
SEPTEMBRE	43	1 020 €	23,7 €	42	1 050 €	25,0 €
OCTOBRE	41	1 022 €	24,9 €	44	1 105 €	25,1 €
NOVEMBRE	38	946 €	24,9 €	44	1 170 €	26,6 €
DECEMBRE	38	946 €	24,9 €	44	1 095 €	24,9 €
TOTAL	477	11 755 €	24,6 €	467	11 529 €	24,7 €

ANNEXE 7

270003-Vernon Collégiale

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2023	2024	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	-
FEVRIER	0 €	0 €	-
MARS	0 €	0 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	0 €	-
JUIN	0 €	0 €	-
JUILLET	0 €	0 €	-
AOUT	0 €	0 €	-
SEPTEMBRE	0 €	0 €	-
OCTOBRE	0 €	0 €	-
NOVEMBRE	0 €	0 €	-
DECEMBRE	0 €	0 €	-
TOTAL ANNUEL	0 €	0 €	-

Contact :

Indigo Park
Direction régionale Ouest
The Curve
48-50 Avenue du général de Gaulle
92800 – Puteaux
01.49.03.13.31

Coordonnées Responsable de District
DUMAS Mogane
6, rue de la Fonderie
78700 Conflans Ste Honorine

